

Médecin Général de la Marine (C.R.) Joseph AVEROUS

Membre correspondant de l'Académie de Marine

---

Marie Joseph C A F F A R E L L I du Falga

· 1760 - 1845

---

Conseiller d'Etat

Préfet Maritime à BREST (1800 - 1810)

~~Membre du Conseil de Marine (1810 - 1813)~~

~~Commissaire extraordinaire dans les 10<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> divisions militaires (1813 - 1815)~~

~~Grand Officier de la Légion d'Honneur (1804)~~

~~Grand Croix de l'ordre de la Réunion (1813)~~

~~Comte de l'Empire (1810)~~

~~Chevalier de Saint-Louis (1814)~~

~~Pair de France (1815)~~

"Clarorum virorum facta moresque posteris  
tradere antiquitus usitatum"

Tacite.

## A V A N T - P R O P O S

Le 18 Thermidor an XII le Comité de Salubrité navale de BREST inaugurait à la Bibliothèque de l'Ecole de Santé le buste de son fondateur le Conseiller d'Etat, Joseph Caffarelli, préfet Maritime.

Ce buste constituait un témoignage de reconnaissance des Officiers du Corps de Santé à l'égard de celui qui était leur protecteur : Une inscription sur le socle rappelle ses bienfaits.

Pendant 10 ans, à une période particulièrement difficile de notre histoire, Caffarelli présida aux destinées du port de BREST. Son souvenir s'y est longtemps maintenu; il s'est effacé maintenant sous l'usure du temps. Bien peu connaissent aujourd'hui ce chef énergique, cet administrateur dont la droiture n'eut d'égale que l'intégrité et les services éminents qu'il rendit à la ville et au port de BREST, à la Marine et à l'Etat. Cette grande figure et ces services, nous avons cherché à les évoquer : il est juste que l'histoire les retienne; ils ont aussi la valeur d'un exemple et d'un enseignement.

Persuadé, comme l'a écrit La Bruyère, que "ce sont les faits qui louent", nous les avons le plus souvent relatés sans commentaires.

Nous avons emprunté quelques récits à l'"Histoire de BREST sous le Directoire et le Consulat de Levot"; on ne peut manquer d'avoir recours à cet ouvrage lorsqu'il s'agit d'un point d'histoire locale de ce port.

Mais c'est surtout dans la volumineuse correspondance de Caffarelli avec les ministres de la Marine Forfait et Decrès, avec

les chefs de services, les autorités civiles et militaires, dans ses lettres au Premier Consul, dans ses rapports conservés aux Archives nationales et aux Archives de la Marine à **BREST** et à **PARIS** que nous avons puisé notre documentation.

Nous avons trouvé une source intéressante d'informations dans des lettres échangées entre le directeur des Travaux Maritimes Trouille et le comte et la comtesse Caffarelli, conservées par Monsieur le Commissaire en chef de la Marine Lemoine.

Le colonel et madame Bezard, celle-ci arrière petite-fille de Caffarelli, nous ont très aimablement communiqué sur leur famille des notices du comte Bégouen, de Flavien d'Aldaguiet et de Monsieur de Rémusat et ont mis à notre disposition les archives de leur château de Lavelanet. Des notes manuscrites de madame Gleizes, fille de Caffarelli, nous ont permis de recueillir de précieux renseignements inédits.

Qu'ils veuillent bien trouver ici, avec tous ceux qui nous ont prêté leur concours pour faire revivre cette si attachante figure de la Marine impériale, l'hommage et l'expression de notre gratitude.

BREST, le 12 Juillet 1939

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Lemoine', written in a cursive style.

Chapitre I

-----

*La table de matières  
serait mieux en caractères plus petits*

Origine italienne de la famille Caffarelli - Marie-Joseph élève au collège de Sorèze- cadet gentilhomme au Régiment de Bretagne - Son passage dans la Marine - Ses campagnes en Méditerranée et dans l'Atlantique - Lieutenant de Vaisseau, la Révolution l'oblige à quitter la Marine - Il crée avec ses frères une école populaire au Falga - Engagé volontaire et adjudant général à l'armée de Dugommier. ~~De~~ retour au Falga à la paix de Bâle - Appelé au Conseil d'Etat par Bonaparte, il est nommé Préfet Maritime à Brest ..... P.. I.

-----

Chapitre II

-----

Caffarelli réunit le Conseil d'Administration du port - Etat lamentable dans lequel il trouve l'arsenal, les navires sur rade, la situation du personnel - Mesures de redressement prises - Le blocus anglais empêche le ravitaillement - Les arrières - Ordre arrive au port de réduire solde et personnel; observation de Caffarelli - L'escadre de Ganteaume arme pour porter en Egypte la légion expéditionnaire du Général Sahuguet - Son départ ..... p. 13.

-----

Chapitre III



Rapports de Caffarelli avec les chefs de service, le Ministre, l'inspecteur - Intention des étrangers de brûler l'arsenal - Le Commissaire de police Lassalle - Affaire Rivoire - La misère à Brest - La Marine sur ordre de Caffarelli fournit du pain aux ouvriers, aux marins et à leurs familles - Audace des Anglais - Armement de l'escadre de Villaret-Joyeuse pour porter à St-Domingue le Corps expéditionnaire du général Leclerc ..... p. 32



Chapitre IV



Le torpédo de Fulton - Affaire de la "Chevrette" - Projet de création à Brest d'un Institut Naval - Les Officiers de Marine - Les Officiers de Santé; encouragement de Caffarelli à l'Ecole de Santé Navale: il fonde la bibliothèque de l'Ecole; ~~en conséquence de son~~ rétablissement du concours pour l'avancement - Etat déplorable des hôpitaux - Les Filles de la Sagesse ..... p. 47.



Chapitre V



La paix d'Amiens - Nécessité de réaliser des économies dans tous les services; mesures prises ou proposées par Caffarelli - Le travail dans l'arsenal; réduction du personnel ouvrier - Demande de création d'un magasin général à bord - Armement de la division Bouvet pour la Guadeloupe, d'une autre division pour la Martinique - Difficultés

(c)

financières - Concours apporté par Caffarelli à la Municipalité dans les travaux d'embellissement de la ville et dans le rétablissement du culte Catholique ..... p. 65

---

## Chapitre VI

---

Les bâtiments revenant de St-Domingue apportent à Brest la fièvre jaune - Mesures quaranténaires - Toussaint-Louverture et Pélage - Armement de la division Linois pour les Indes - Les travaux dans l'arsenal: le 4<sup>o</sup> bassin de Pontaniou, agrandissement du port en amont de la Penfeld - La faillite du munitionnaire ..... p. 78.

---

## Chapitre VII

---

Rupture de la paix d'Amiens - Le lougre l'"Affronteur" - La flottille de Boulogne - Les constructions navales - Le travail à l'entreprise par association d'ouvriers - Le directeur du port - Les désertions - Complices des Anglais dans la place - Le commissaire spécial de police Chépy - Le blocus et la défense de Brest - Armement de l'escadre de Truguet - Difficultés de recruter des équipages - Le paiement des pensions - Les levées dans les arrondissements de Lorient et de Rochefort ..... p. 86.

---

## Chapitre VIII

---

Instructions données par le I<sup>o</sup> Consul pour entraîner les équipages - Incendie à bord du "Patriote" - Affaire Marchand - Projet d'assassiner le Préfet maritime - On apprend à Brest l'arrestation du général

Moreau - La frégate anglaise le "Hussard" se perd sur les rochers de l'île des "Saints" ..... p. 101

### -----

## Chapitre IX

### -----

Proclamation de l'Empire - Disgrâce de Truguet; son remplacement par Ganteaume - Caffarelli élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur - En reconnaissance de ses bienfaits, Les Officiers de Santé placent son buste dans la salle de la Bibliothèque <sup>de leur Ecole</sup> ~~de leur Ecole~~ - ~~Ganteaume~~ - Congé accordé à Caffarelli - Les délégations aux fêtes du couronnement de l'Empereur - Retour des aigles à Brest - Degrès rappelle aux économies - L'armée navale manque de marins - Les Liguriens, Pour compléter les effectifs l'Empereur a recours à l'armée de terre - Départ des troupes d'Augereau - Nouvelle organisation des escadres; l'escadre expéditionnaire, l'escadre stationnaire, la division expéditionnaire - Sorties de Ganteaume: Willaumez avec l'"Alexandre" attaque l'"Hibernia" - Caffarelli et les travaux d'utilité publique - Le prince Jérôme vient prendre le commandement du "Vétéran" - Départ de l'escadre expéditionnaire - Ganteaume est remplacé par Dordelin ..... p. 109

### -----

## Chapitre X

### -----

Incendie d'un dépôt de denrées à Quimper - Difficultés avec l'Inspecteur - Kéraudren, médecin consultant près du Ministre et le Comité conservatoire de santé, sa mission à Brest - Les conserves Appert - Recherche de succédanés du sucre et de drogues exotiques - Le désastre de Trafalgar cause de grandes peines dans les familles de marins à Brest - Le "Vétéran" à Concarneau - Achèvement de la 4<sup>e</sup> forme de radoub - Mémoire de Caffarelli sur les bagnes ..... p. 124.

Moreau - La frégate anglaise le "Hussard" se perd sur les rochers  
de l'île des "Saints" ..... p. 101

---

Chapitre IX

---

Proclamation de l'Empire - Disgrâce de Truguet; son remplacement par  
par Ganteaume - Caffarelli élevé à la dignité de Grand Officier de la  
Légion d'Honneur - En reconnaissance de ses bienfaits, Les Officiers  
de Santé placent son buste dans la salle de la Bibliothèque <sup>de leur école</sup> - ~~.....~~

---

Chapitre XII

---

Les bataillons de la Marine impériale - Brest en forme 8;  
leur organisation à l'imitation de ceux de l'armée de terre - L'indé-  
pendance des contre-amiraux sur rade - Diminution d'importance du  
port de Brest au profit de celui d'Anvers - Situation difficile de  
la défense de Brest - Difficultés avec les fournisseurs - Projet  
de Caffarelli de transformer les vieilles coques en bassin de radoub  
Embellissement de l'arsenal ..... p. 154

---

### Chapitre XIII

---

Nécessité de procéder à de nouveaux licenciements d'ouvriers - Rapport sur les bagnes - Décrets rappelés aux économies le service des hôpitaux; Caffarelli demande le rétablissement de la régie; il s'oppose à l'aliénation de l'hôpital de Landerneau et à la fermeture de celui de Pontanézen - L'Ecole d'administration de la Marine - Maladie apportée par la "Clorinde" et la "Renommée" - Caffarelli vient en aide aux habitants de l'île des "Saints" et à la municipalité de Brest situation angoissante du budget de la ville ..... p; 166

### Chapitre XIV

---

Caffarelli cesse ses fonctions de préfet maritime - Il est rappelé à Paris au Conseil d'Etat, fait partie du Conseil de la Marine et crée l'Ecole spéciale de la Marine - Ses rapports à l'Empereur sur le ravitaillement en bois du port d'Anvers. Nommé aux Cent jours Commissaire extraordinaire dans la 10<sup>e</sup> division militaire en Bretagne - A la chute de l'Empire il se retire dans ses terres à Lavelanet de Comminges - Maire de Lavelanet - Conseiller d'arrondissement de Muret - Conseiller général de la Haute-Garonne, il se consacre aux intérêts de sa commune et du département - Sa mort à 85 ans - Son souvenir maintenu à Brest ..... p. 185

Origine italienne de la famille Caffarelli- Marie-Joseph, élève au Collège de Sorèze-Cadet, gentilhomme au Régiment de Bretagne- Son passage dans la Marine- Ses Campagnes en Méditerranée et dans l'Atlantique- Lieutenant de Vaisseau, la Révolution l'oblige à quitter la Marine- Il crée avec ses frères une école populaire au Falga- Engagé volontaire et adjudant général à l'armée de de Dugommier- Son retour au Falga à la paix de Bâle- Appelé au Conseil d'Etat par Bonaparte, il est nommé préfet-maritime à BREST.

Marie-Joseph Caffarelli naquit au Falga (Hte Garonne) le 21 février 1760. Sa famille, de noblesse italienne, comptait parmi ses ancêtres le pape Clément VII et le Cardinal Borghèse, neveu de Paul V, qui fut le fondateur de la Bibliothèque vaticane et de la villa Borghèse. Elle avait accompagné en France le nonce du Pape auprès de Louis XIII, le cardinal Bentivoglio, et s'était fixée à Montpellier.

L'arrière grand-père de Caffarelli avait été, en qualité d'inspecteur général, le collaborateur de Riquet à la construction du Canal du Midi.

Dans cette entreprise il avait acquis une certaine fortune et acheté la terre du Falga, dans le canton de ST Félix, en Lauraguais.

Il s'y était établi en 1686.

Marie-Joseph, était le quatrième de neuf enfants; il avait six ans quand il perdit son père, le Seigneur du Falga, des suites de la petite vérole.

2

Sa mère, née Marguerite Félicité d'Anceau de Lavelanet, le mit alors au Collège de Sorèze où l'avaient précédé déjà trois de ses frères Max, Charles-Ambroise et Philippe.

Deux mois après elle mettait au monde un sixième fils, Auguste, son dixième enfant en moins de 12 ans. Elle avait 33 ans; elle était d'une remarquable beauté.

Dirigé par les Bénédictins, le collège de Sorèze, où Napoléon devait "trouver 20 généraux et 5 Caffarelli", était réputé l'un des meilleurs établissements du royaume : la discipline y était sévère, on y faisait d'excellentes humanités et les études scientifiques y étaient très-poussées; le célèbre mathématicien Bezout, membre de l'Académie des sciences, examinateur des Gardes-marine et de l'Artillerie, s'y rendait souvent en inspection.

Désirant se consacrer entièrement à ses enfants et faire marcher de pair leur instruction et leur éducation, leur mère, femme énergique et consciente de ses devoirs, les avait rejoints à Sorèze.

Comme ses frères, Marie-Joseph Caffarelli se fit remarquer par son ardeur au travail, son intelligence vive et son aptitude toute particulière aux sciences exactes. Il quitta le Collège à 16 ans et obtint le brevet de cadet-gentilhomme au Régiment de Bretagne en garnison à Douai, où servaient comme officiers supérieurs deux de ses oncles maternels d'Anceau de ST Cizy.

En passant à PARIS pour rejoindre son corps il s'arrêta chez les Pères de Saint Sulpice auxquels l'avaient recommandé ses maîtres de Sorèze.

Les conditions médiocres de la vie de garnison, la monotonie du service de l'infanterie, particulièrement fastidieuse, la contrainte

opposée à toute initiative lassèrent vite cet esprit ardent et ce caractère aventureux.

Au bout de deux ans, Joseph Caffarelli demandait à sa mère de faire les démarches nécessaires pour le faire admettre dans la Marine. Après bien des difficultés elle réussit.

"Enfin, mon cher fils, lui écrivait-elle le 24 février 1778, votre sort est décidé. Vous quittez les drapeaux pour les pavillons et j'ai vu avec plaisir que votre douceur naturelle a pris le dessus sur la répugnance que vous aviez à servir comme subalterne.

"Votre bien et votre avancement dépendent de votre application; elle ne vous coûte pas; Dieu vous favorise dans tout ceci et je serai bien étonnée si vous êtes aspirant plus de trois mois. Vous avez des talents, mais ils ne viennent pas de vous. Aussi rapportez à Dieu seul tout le bien qui en résulte".

Le jeune marin ne tarda pas à justifier la confiance maternelle.

Attaché au port de Toulon, il gagna de suite l'estime et l'affection du capitaine des Gardes du pavillon parmi lesquels il fut bientôt admis. Deux ans plus tard, au mois de Juin 1780, le Ministre de la Marine s'exprimait ainsi à son sujet : " Le degré supérieur auquel le Sieur Caffarelli du Falga a porté son instruction méritant d'être distingué, au lieu d'attendre ainsi que le prescrit l'Ordonnance de 1764 un remplacement dans lequel il pourrait par son rang être compris, j'ai mis sous les yeux du Roi les comptes que vous et M. Bezout me rendez de sa conduite et de son instruction et S.M. a bien voulu approuver que le brevet d'enseigne de vaisseau lui soit expédié du 1<sup>o</sup> Juillet prochain à prendre rang dans la première promotion".

Ses premiers embarquements se passèrent sur la "Gracieuse", la "Pléiade" et le "Sagittaire", en Méditerranée, sur les côtes de Grèce et d'Asie mineure. Consacrant ses loisirs à bord à la lecture d'Homère, de Virgile et de Tacite, visitant, l'historien grec Pausanias à la main, les monuments, les oeuvres d'art et les lieux célèbres il compléta sur place ses connaissances d'histoire gréco-latine.

La guerre déclarée à l'Angleterre à la suite du traité négocié par Franklin, en vertu duquel Louis XVI s'était engagé à maintenir l'indépendance des Etats-Unis, était à son point culminant. L'Espagne, attachée à notre politique depuis le "Pacte de famille", nous avait apporté l'appui de sa flotte, et la Hollande, brusquement attaquée par l'Angleterre, avait pris parti pour la coalition. Le théâtre de la guerre s'agrandissait : la lutte allait s'engager en Amérique, aux Antilles, en Méditerranée et dans l'Océan Indien.

Les forces navales réunies sur rade de BREST comprenaient 20 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 5 cutters et 200 bâtiments de transports sous les ordres du Comte de Grasse.

Le bailli de Suffren armait en même temps pour les Indes où Caffarelli brûlait du désir de l'accompagner. N'ayant pu y réussir, il embarqua sur le "Marseillais" dans l'escadre du Comte d'Estaing, en partance pour l'Amérique où elle devait rallier le pavillon du comte de Grasse. C'est ainsi qu'il prit part à la conquête de Tabago, au combat de la Chesapeake et put apercevoir Washington et la Fayette au moment où la capitulation de Yorktown consacrait l'indépendance des Etats-Unis. Il assista ensuite aux combats de ST Christophe et de la Dominique, et, après la malheureuse bataille du 12 Avril, où le comte de Grasse vaincu fut fait prisonnier par l'amiral anglais Rodney, son bâtiment rallia les restes de l'escadre du marquis de Vaudreuil.

La paix de Versailles (1783) le ramène alors en France et au Falga.

Ses frères étaient tous dispersés.

Trois ans après, il perd sa mère. Son frère aîné Max, officier du Génie, devenu soutien de famille, se fait mettre en congé et revient près de ses soeurs. Imbu des idées égalitaires de Rousseau, il renonce à son droit d'aînesse; il entretient avec ses frères une correspondance, où à chaque ligne, se révèlent des marques de cette affection, de cet esprit de famille, de cet amour du foyer que leur mère s'était tant appliquée à leur inculquer. Aux heures de joie comme aux heures de tristesse c'est toujours au Falga que tous se réunissent. On a pu dire, tant l'intimité était grande parmi les membres de cette famille, qu'il était impossible d'étudier la vie de l'un sans y mêler celle des autres.

C'est surtout entre l'officier du Génie, qui a repris entre temps du service à Cherbourg et l'officier de marine que cette correspondance est le plus suivie; la science y occupe une large place; un idéal commun, l'amour de l'étude, le besoin d'activité les rapprochent tous deux.

Sur ces entrefaites armaient à BREST la "Boussole" et l'"Astrolabe" avec lesquelles Lapérouse et Fleurbaey de Langle préparaient leur célèbre voyage d'exploration autour du monde. Caffarelli, sur qui l'attrait de l'inconnu exerce toute sa puissance, sollicite de faire partie de cette expédition, mais sans succès. Il caresse alors avec Aristide Dupetit-Thouars (I) le projet d'entreprendre à leurs frais un voyage de découvertes; c'est le moment où la Révolution éclate.

---

(I) Comme Caffarelli, Dupetit-Thouars avait servi dans l'Infanterie où il était arrivé au grade de sous-lieutenant. La monotonie du service de garnison l'avait incité à quitter l'armée pour entrer dans la Marine.

Lieutenant de Vaisseau depuis 3 ans, Joseph Caffarelli commandait alors les Gardes du pavillon à ~~Toulon~~.

Etant de famille noble il se voit contraint de quitter la Marine (1791).

Il revient au Falga; frappés par la tourmente, ses frères y retournent les uns après les autres.

Alors, pour tromper l'oisiveté, ces "aristocrates" ouvrent au village, où ils sont l'objet de la sympathie générale, une école populaire : ils donnent des leçons de lecture, d'écriture, d'arithmétique et de morale. L'officier du Génie, qui par goût se réserve ce dernier enseignement (Napoléon n'a-t-il pas dit de lui : "Caffarelli aime la gloire mais encore plus les hommes), devient de ce fait suspect. Avec son troisième frère Charles-Ambroise et deux de ses soeurs il est arrêté et jeté en prison à Toulouse.

Une si lâche persécution est le coup de grâce pour cette famille si unie; elle va se disperser.

Philippe part pour ne plus revenir : au 10 Août il combattra aux côtés de son oncle maternel d'Anceau de ST Cizy qui l'a initié au métier des armes, et avec qui il a émigré; il le suivra à Quiberon où il périra victime de sa foi.

Jean-Baptiste, qui est entré dans les Ordres s'exile en Espagne.

Auguste et Marie-Joseph, répondant à l'appel de la "Patrie en danger", s'engagent dans l'armée des Pyrénées-orientales. Auguste y prend du service comme simple dragon. Joseph, en raison de ses connaissances spéciales, est attaché à l'arme du Génie par les Représentants du peuple, Milhaud et Soubrany et nommé adjudant général sous les ordres de Dugommier.

En cette qualité il dirige les travaux du Génie aux sièges de Collioures, du Château St Elme, de Rosas et de Figuiéras.

A la paix de Bâle il rentre dans ses foyers. Il y trouve ses soeurs tristes mais soutenues par les prévenances affectueuses d'une amie dévouée, Melle Julie Lavaysse, dont il va faire la compagnie de sa vie.

Il l'épousait le 15 Juin 1795 et "cette union, a écrit M. de Rémusat, formée dans la plus modeste retraite, sous l'influence d'une estime et d'une affection réfléchie, était destinée à un heureux avenir".

Il menait au Falga une existence modeste et retirée, à l'abri des agitations et en dehors des partis qui, malgré la Révolution, entretenaient encore en province des menées royalistes. Sa santé, altérée depuis quelque temps<sup>6</sup> par une maladie lente qui semblait le consumer", se trouvait bien du calme reposant de la campagne.

Il entretenait toujours avec Max, maintenant général commandant l'arme du Génie au Corps expéditionnaire d'Egypte, une correspondance affectueuse quand il apprit brutalement et sa blessure et sa mort.

Bien qu'ayant eu la jambe gauche emportée par un boulet à l'armée du Rhin aux côtés de Marceau, Max avait tenu à suivre dans son expédition le général Bonaparte auquel l'unissaient des liens de la plus profonde amitié.

Le 17 avril 1799, sous les murs <sup>de</sup> St Jean d'Acre, s'étant approché d'un puits de mine, il avait imprudemment appuyé le bras droit sur le revers d'un boyau. Au moment même où un sapeur lui en faisait la remarque un coup de feu l'atteignait en plein coude,

8

causant un fracas articulaire tel que Larrey avait jugé nécessaire l'amputation immédiate. Le blessé l'avait supportée avec un stoïcisme émouvant, se félicitant d'avoir été atteint au bras droit plutôt qu'au gauche; "l'amputation de celui-ci, avait-il dit, aurait détruit l'équilibre de mon corps". Malgré les soins dévoués du célèbre chirurgien, de graves complications étaient survenues et Max s'était éteint le 27 Avril dans les bras de Bonaparte en lui disant "Mes soeurs n'ont pas besoin de toi, je te recommande mes frères". (I)

Le général en chef avait perdu un ami particulièrement cher, l'armée un officier des plus distingués que sa valeur scientifique, sa bravoure et ses qualités chevaleresques avaient fait apprécier de tous.

La nouvelle de cette mort accabla Joseph, Mais déjà le Premier Consul, rentré d'Egypte, le mande à PARIS.

Après le 18 brumaire Bonaparte, pour réorganiser la France, avait besoin d'hommes de valeur et de confiance. Se souvenant des dernières paroles de Max mourant, il fait appel à ses frères. Ayant rencontré le plus jeune d'entre eux Auguste, chef d'état major du général Lefèvre, il lui témoigna le désir de les voir.

La surprise de Joseph fut grande; la modicité de ses ressources était telle qu'il dût emprunter 1.200 francs pour se rendre à PARIS.

---

(I) L'estime et l'amitié que Bonaparte avait pour Max Caffarelli étaient telles qu'il fit embaumer son coeur et le conserva dans une urne d'or. "J'étais l'ami de votre frère, dit-il à Auguste quand il le rencontra pour la première fois, j'ai gardé son coeur, je ne le céderai à personne pas même à sa famille".

Il ramena en France le bras de son ami. Charles-Ambroise avait fait préparer pour l'inhumer, dans le parc de Falga, un mausolée entouré de cyprès. Mais ce projet ne fut jamais mis à exécution. ~~MAIS~~ Auguste Caffarelli garda ce bras qui fut inhumé à Leschelles (Aisne) seulement après la mort du général, en 1849.

Comte Bégouen.

Le coup d'oeil et l'esprit pénétrant du I<sup>o</sup> Consul lui firent dès les premiers entretiens entrevoir le concours précieux que Joseph Caffarelli pourrait lui apporter (I). Celui-ci de son côté, très-touché des bontés de Bonaparte, lui voua dès lors un inaltérable dévouement.

Le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) Bonaparte installe le Conseil d'Etat, chargé de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique et de préparer les décisions des Consuls en matière de contentieux. Il choisit Caffarelli pour en faire partie et, en raison de ses services antérieurs, il l'affecte à la section Marine où ses avis seront particulièrement écoutés.

Considérant comme un devoir sacré les promesses faites à son frère Max il nomme Charles-Ambroise préfet de l'Ardèche; il invite Jean, le prêtre exilé, à rentrer en France (deux ans plus tard il en fera le premier évêque concordataire de ST Briec et Tréguier); il prend enfin dans la Garde des Consuls Auguste comme aide de Camp.

---

(I) Bonaparte connaissait d'ailleurs la valeur de Marie Joseph, témoin la lettre suivante écrite par Max le 28 primaire 1797 à ce dernier :

"J'ai diné chez Truguet avec le général Bonaparte. Ton ami Casabianca s'y est trouvé; dès qu'il m'a vu il est venu à moi, m'a demandé de tes nouvelles et, à peine lui ai-je répondu quelques mots que, s'adressant au général, il lui a dit qu'il était des plus grands intérêts de t'appeler; on n'a pas voulu écouter mes restrictions sur ta santé. Casabianca sait que tu ne peux aller à la mer; mais c'est comme marin très instruit dans les diverses parties de la Marine, comme militaire territorial qu'il croit que tu seras utile et que tu dois être appelé ..... Ton ami, que je ne savais pas ici, s'est placé près de moi et m'a parlé avec tant d'éloges de tes talents ..... J'ai vu là quelques marins de ta connaissance outre le bon du Charla".

L'ingénieur Forfait, appelé au Ministère de la Marine et des Colonies, réorganisait alors la Marine. Sur les conseils de Caffarelli il divisait le territoire maritime de la France en 6 arrondissements avec, à la tête de chacun d'eux, un officier général préfet maritime, pris indistinctement dans le corps combattant ou le corps administratif et choisi exclusivement par le 1<sup>o</sup> Consul en "raison de ses talents supérieurs".

Ce préfet maritime avait sous ses ordres :

un chef militaire, chargé de la garde du port et des forts en dépendant et commandant les officiers de vaisseau de tous grades et les troupes de l'artillerie à terre et dans l'arsenal ;

un chef des Constructions Navales, chef des Ingénieurs-constructeurs, déclarés officiers militaires ;

un chef des mouvements du port chargé de garder et de conserver les vaisseaux dans le port, de présider à leur entrée et à leur sortie ;

un chef d'administration chargé de l'inscription maritime, de la comptabilité des magasins, chantiers et ateliers.

C'était l'application à la Marine de l'unité de pouvoirs établie dans tous les rouages administratifs de la République; le Ministre à PARIS coordonnait tous les moyens d'action; son délégué dans les ports réunissait dans sa main les pouvoirs répartis auparavant entre l'autorité militaire et l'autorité civile, entre le Commandant de la Marine et l'Intendant, étant désormais "chargé d'arrêter les rivalités, de circonscrire chacune des autorités dans leurs fonctions, de lever les obstacles des localités et, par l'unité de son pouvoir, de concentrer tous les moyens pour le succès d'une opération.

Le 20 Juillet 1800, Bonaparte nomme Joseph Caffarelli préfet maritime à BREST, le premier port de la République, présumant sans doute que celui qui avait conçu le système des préfectures maritimes était le mieux qualifié pour l'exécuter " Ce choix, écrivait Forfait, ne peut que préparer des succès à la marine régénérée". (I)

---

(I) Etaient en même temps nommés préfets maritimes : Le Ctre amiral Nielly à Anvers, le conseiller d'Etat Redon à Lorient, le Ctre amiral Martin à Rochefort, l'ordonnateur Bertin au Hâvre, le ctre-amiral Vence à Toulon.

## Chapitre II

Caffarelli réunit le Conseil d'administration du port - Etat lamentable dans lequel il trouve l'arsenal, les navires sur rade, la situation du personnel - Mesures de redressement prises - Le blocus anglais empêche le ravitaillement - Les arriérés - Ordre arrive au port de réduire solde et personnel; observations de Caffarelli - L'escadre de Gantheaume arme pour porter en Egypte la légion expéditionnaire du général Sahuguet; son départ.

Après avoir pris les directives du I<sup>er</sup> Consul et celles du Ministre de la Marine et des Colonies et obtenu un acompte d'un million pour les besoins du port, Caffarelli, sous bonne escorte, arrive à BREST.

Il s'installe à la place de l'ordonnateur Najac à l'ancien hôtel de l'Intendance qui devient la Préfecture Maritime (I) et donne l'hôtel St Pierre comme résidence à son chef militaire et à son chef d'administration.

Il prend ses fonctions le 10 août 1800 et reçoit, nommés par arrêté consulaire, le contre-amiral Terrasson chef militaire, l'ingénieur Guignace, chef du génie, le capitaine de vaisseau Bonchef, chef des mouvements du port, le chef d'administration Léger et l'inspecteur Julien Devarennas.

---

(I) Cet hôtel resta Préfecture maritime jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1816. A cette date l'Intendant s'y installa et le Commandant de la Marine occupa en totalité l'hôtel St Pierre; le Major général fut logé dans le pavillon sud du quartier de la Marine (ordonnance royale du 29 novembre 1815 - Lettre du Ministre du 15 décembre 1815).

Le 29 août, il les réunit pour la première fois en conseil d'administration : la dette du Trésor public au port, l'arriéré aux officiers, agents entretenus, marins et ouvriers sont effrayants. Au nom des Consuls Caffarelli exprime le désir de faire cesser l'état de gêne et de misère qui règne dans l'arsenal et engage les chefs de services à s'occuper des mesures d'amélioration ou de perfectionnement jugées utiles. Il leur recommande de lui présenter leurs idées sur l'harmonie des rapports qui doivent exister entre eux pour que, par un concert unanime de volontés et d'intentions, tous s'empressent de concourir à la prospérité de la Marine".

"Les temps sont difficiles, mais le zèle est grand, écrit-il à Bonaparte, nous ferons l'impossible pour faire face aux événements. Les habitants aiment la République et sont animés du meilleur esprit. Les ouvriers, les marins, les troupes ont souffert et souffrent, mais ils obéissent avec docilité. Je n'ai qu'à m'en louer".

Quelle différence entre l'arsenal tel qu'il l'a connu au moment des grands armements pour la guerre d'Amérique et celui qu'il trouve aujourd'hui! La Monarchie expirante et la République l'ont laissé dans l'abandon le plus complet.

L'état des quais, des cales de construction, des immeubles est pitoyable; à l'hôpital ancien les baraques construites il y a 20 ans menacent ruine; à la prison de Pontaniou les condamnés sont entassés pêle mèle, quelle que soit leur faute ou leur crime, dans des conditions déplorables d'hygiène.

Dans les magasins, cordages, câbles, goudron, chanvre, bois font défaut. Tout n'est que désordre et laisser aller.

Dans les ateliers, les contre-maîtres sont sans autorité, les ouvriers indolents. On les rencontre les bras croisés ou, abusant de la faculté qu'ils ont d'emporter des copeaux pour se chauffer chez eux, occupés à faire des provisions de bois qu'ils revendront ensuite. Il y a beaucoup d'ouvriers et peu d'ouvrage fait.

A l'entreprise de curage de la Penfeld la capacité des barges et bâtiments que la Marine emploie est doublée en vertu d'une loi de la Convention du 12 nivôse an II et les prix sont calculés en conséquence.

Au point de vue administratif c'est le chaos le plus complet dans les directions; on ne tient aucun registre des employés aux travaux ou des absents; on s'embarrasse fort peu si le compte des soldes est réglé ou non.

Il n'y a aucun contrôle des matières employées; le gaspillage est effarant; on tire du magasin général, sans discernement comme s'il était inépuisable. Celui-ci délivre à tout venant; "on prend, on rend, on change, on donne". Un exemple : on harcèle Caffarelli de demandes de feuillard, il se rend au magasin et il en découvre 1.700 kilogs.

La surveillance du port en raison des nombreuses issues, de sa configuration, de son étendue, est tout à fait négligée. L'absence de clôture en maint endroit, principalement derrière les bâtiments de l'artillerie du côté de Recouvrance et à Quéliverzan, permet d'y jeter des matières inflammables.

Les désertions dans les équipages sont telles qu'elles dépassent souvent la centaine par décade.

La garde chiourme, responsable de 3.400 forçats, s'est relâchée dans sa surveillance depuis qu'on a cessé de punir les argousins en les mettant à l'amende; les évasions de forçats se font de plus en plus fréquentes.

Sur rade, à côté des navires de l'escadre espagnole de l'amiral Gravina, se trouvent les bâtiments du général La Touche, chargés de la défense. Ils sont faiblement armés et si peu équipés qu'ils ont à peine le nombre d'hommes nécessaires à la manoeuvre des canons en cas d'attaque. Ils n'ont pas à bord trois jours de biscuits. Près d'eux viennent mouiller, au fur et à mesure qu'ils sont prêts, les vaisseaux qui, sur les instructions du 1er Consul, arment dans le plus grand secret pour aller, sous la conduite du général Ganteaume, ravitailler le corps expéditionnaire d'Egypte. Sur ces navires les grelins sont mauvais, les câbles aux trois quarts usés; toutes les embarcations ont besoin de réparations. On frémit à l'idée qu'un coup de vent peut jeter les vaisseaux à la côte. Pour compléter leur armement et celui des bâtiments du général La Touche il manque 4.807 hommes; 744 officiers-mariniers y font le métier de matelots. " Vous vous feriez une fausse idée de la force des équipages par les états qui vous sont envoyés, "écrit Caffarelli au 1<sup>o</sup> Consul, le 13 vendémiaire an IX. Ce qui est appelé marin est composé de matelots des dernières classes, de novices et de mousses; les bons matelots manquent totalement : tel vaisseau à trois ponts n'en a qu'une trentaine".

A terre, le nombre d'officiers en service est des plus réduits. Un récent arrêté a prescrit la mise en réforme d'office de ceux qui pendant trois années consécutives n'auront pas été appelés sur les listes d'activité. "La misère a réduit nombre d'entre eux à vendre leurs effets, certains à solliciter la bienfaisance; il y en a qui lavent leur linge, d'autres tiennent des boutiques, quelques uns pour avoir de l'argent achètent leur tour de garde, honteux de paraître".

" La discipline navale s'est perdue par la Révolution, écri-  
"vait le Préfet maritime au Ministre; les lois portent toutes l'em-  
"preinte révolutionnaire; elles établissent des jurys dans lesquels,  
"sous prétexte d'égards à l'accusé, le supérieur est toujours compromis  
"par égard à l'inférieur par suite de l'inimitié que s'attire toujours  
"celui qui a l'autorité sur des hommes portés rarement au bien par leur  
"éducation au sentiment et appelés contre leur gré au service. Tous  
"les jours il y a des désordres, des officiers sont insultés par des  
"soldats ou matelots, des aspirants sont maltraités et comme ils n'ont  
"pour se défendre que leur arme ils ont blessé ou tué des hommes; leur  
"instruction est totalement négligée".

Certains officiers d'administration ont du jeu une telle  
passion qu'ils en arrivent à oublier tout sentiment de l'honneur; des  
querelles éclatent, parfois suivies de duels.

Les approvisionnements en vivres et en denrées sont insuffi-  
sants : pas de vin, pas d'eau-de-vie; des farines, mais sans pouvoir  
faire de réserves pour le biscuit. La subsistance n'est assurée que  
pour onze jours.

Le ravitaillement par mer est impossible : une puissante  
escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Cornwallis bloque les  
chenaux d'accès.

Les arrivages par terre sont des plus irréguliers en raison  
de l'état déplorable des routes.

Il faut cependant nourrir le personnel des vaisseaux sur  
rade, les gens de mer, les chiourmes, les militaires, les troupes de  
terre, au total 45.000 rationnaires.

Aux environs de Brest, en effet, à la charge de la Marine sont campées à Quélern, au Toulinguet, à St-Renan, les troupes du général Bernadotte chargées d'empêcher tout débarquement ennemi.

Le pillage, d'ailleurs, est organisé sur une si vaste échelle, les abus sont tels que les enfants au berceau figurent sur les rôles de marins à la Cayenne <sup>(I)</sup>, tandis que leurs mères, appartenant souvent aux premiers rangs de la Société, sont inscrites sur les rôles des ateliers de la voilerie et reçoivent ainsi un salaire d'ouvrières.

Dans les quartiers, les rôles sont mal tenus, les matricules en désordre. Tout ce qui est à la pêche est classé comme ouvrier ou propriétaire de bateau et échappe ainsi aux levées. Les armateurs de corsaires attirent par l'appât au gain les meilleurs de nos matelots.

La situation financière est désastreuse. Il est des dettes de solde qui remontent à l'an IV; ouvriers et marins ne peuvent même entrevoir quand l'arriéré sera payé.

Les fournisseurs réclament en vain le règlement de leurs créances et les retards dans les paiements ont porté une grave atteinte au crédit public. Pour le ranimer, Caffarelli aurait voulu commencer par payer les dettes anciennes de préférence à celles contractées récemment, mais il en est empêché par l'obligation formelle de suspendre le paiement de toutes les dépenses antérieures à l'an VIII.

(I)- "Le nom de Cayenne" presque exclusivement admis depuis longtemps dans le langage officiel pour désigner la caserne des marins lui aurait "été donné parce qu'on y aurait logé pendant sa construction ou son achèvement soit des colons échappés à la désastreuse expédition du "Korou, soit une partie de ceux qu'on envoya en 1768 à Cayenne où ils "éprouvèrent le même sort que leurs devanciers".

Telle est la situation tragique dans laquelle Caffarelli trouve le premier arsenal de la République.

Tout cela va changer car le nouveau Préfet se met à l'oeuvre résolument: le concours des chefs de services lui est acquis. Avec eux il prend des mesures telles que Forfait, dès le 5 fructidor, lui écrira: "Je vois avec satisfaction, que je dois vous communiquer, qu'à peine investi de vos nouvelles fonctions vos regards et vos soins se sont déjà étendus à toutes les parties du service et, par les dispositions que vous avez déjà faites, la certitude que les opérations du port de Brest recevront par vous l'impulsion d'activité que désire le 1er Consul."

Chaque jour, accompagné des directeurs, Caffarelli se rend compte sur place des modifications à apporter dans les détails du service. Il rencontrera des résistances, mais il est résolu à les vaincre. " Il faut étudier les hommes et je m'y porte avec tout le désir possible, écrit-il au Ministre, j'espère vous convaincre que je veille sur tout avec attention et pouvoir vous rendre des comptes satisfaisants; mais l'état de guerre, la présence des ennemis, le désœuvrement, les habitudes, surtout, nous contrarient dans les mesures administratives; avec un peu de temps nous en viendrons à bout".

Un crédit de 3000.000 francs est demandé pour le compte des travaux maritimes. Classés par ordre d'urgence, ceux-ci ne seront plus exécutés à la journée, mais à l'entreprise par adjudication au rabais. Cela coûtera moins cher à la République que l'entretien d'une foule d'ouvriers employés sur des chantiers disséminés un peu partout et difficiles à surveiller. 8000 ouvriers ou forçats portés à la négligence et aux mauvaises habitudes perdent matin et soir une demi-heure au travail et coûtent à l'Etat 1.200 francs de plus.

Le service d'entretien des ouvrages de la côte est réparti en trois secteurs dirigés chacun par un ingénieur responsable.

L'entreprise de curage du port, si onéreuse pour l'Etat, est résiliée et remplacée par une régie économique sous les ordres du chef des mouvements du port.

Le gendarmerie, quant à la police et à la discipline, est placée sous l'autorité du chef militaire.

A l'avenir, les directeurs et chefs de service feront des appels. Chargés de la police et de la surveillance, dispensateurs des avancements et des punitions, ils seront responsables de la présence aux ateliers des hommes appelés. Chaque jour ils rendront compte au préfet maritime de l'état numérique des employés aux travaux, et chaque mois ils lui fourniront un état des ouvrages avec le montant des matières employées.

La même mesure s'appliquera aux forçats.

"Il faudrait, demande Caffarelli, augmenter le nombre des ingénieurs du Génie maritime, ne choisir que des sujets capables, mettre l'école d'application non à Paris, où on ne radoube pas ni ne construit, mais dans un grand port. Contrairement à leurs camarades des Ponts et Chaussées ils négligent la direction des ouvriers, la conduite des ouvrages, le contrôle de l'emploi des matières, partie de leurs fonctions qui serait si profitable à la République au point de vue économique. Une opinion trop relevée de leurs talents les fait regarder cette partie de leurs fonctions comme peu importante".

Des Officiers de vaisseau de ronde parcourront les ateliers : "On criera, écrit Caffarelli au I<sup>o</sup> Consul, contre ces visites faites dans les ateliers par des Officiers de vaisseau comme une violation des principes d'Etat, mais je suis préparé et le bien du service me fera braver les cris. Mais j'ai le droit de réprimer,

"citoyen consul, sans avoir le droit d'être trop sévère; il m'en coûte  
 "de punir des hommes auxquels il est tant dû et qui se dédommagent en  
 "faisant des copeaux un objet de gain ainsi que de leurs journées  
 "payées par l'Etat et qui sont pour leur compte".

L'examen des comptes d'ateliers variant avec chacun d'eux  
 révélait des différences considérables. Insensiblement, par conseils,  
 par réprimandes les directeurs arrivent à les rendre parfaitement sem-  
 blables quelque soit le bureau d'où ils émanaient; il n'y avait plus  
 de payés que les hommes employés et les malades à l'hôpital.

Les gardiens mal notés sont mis à la réforme. Ceux de  
 service aux issues, dans les magasins, sur les quais sont changés de  
 poste chaque jour et le poste leur est attribué par tirage au sort.

Pour assurer dans de meilleures conditions la surveil-  
 lance en dehors de l'arsenal, rechercher les forçats évadés, découvrir  
 les moyens de connivence qu'on dit exister entre les "malveillants  
 français et étrangers", surveiller les salles de jeu et empêcher les  
 duels, Caffarelli obtient du Ministre de la Police l'envoi à Brest  
 d'un commissaire spécial.

Afin de ne pas laisser exposés aux coups de vent les  
 bâtiments sur rade à l'approche de la mauvaise saison, il envoie ceux  
 qui sont démunis de câbles mouiller à l'abri de Roscanvel.

Les officiers, trop souvent à terre où le désœuvrement  
 les perd, sont tenus de rester à leur bord. Des ordres spéciaux char-  
 gent chacun d'eux d'un détail et les obligent à connaître leurs hom-  
 mes. "Ordonnez, écrit Caffarelli au Général La Touche, que la surveil-  
 lance soit plus active, que les officiers fassent leur service; si  
 "l'inspection des hardes ne se fait pas, si les rations se délivrent  
 "aux absents comme aux présents, jugez du désordre qui en résulte".

Les rôles de la Cayenne et de la voilerie sont révisés; ceux qui à aucun titre n'ont le droit d'y être inscrits en sont impitoyablement rayés et les doubles emplois sont supprimés.

Pour compléter les équipages, Caffarelli diminue le nombre des marins sur les bâtiments de transport et fait désarmer les navires trop vieux. Ces mesures toutefois sont bien insuffisantes : les combats, les maladies, la captivité en Angleterre de 2/3 de nos meilleurs marins ( le port de St.Malo à lui seul en compte 15.000), la chouannerie la cessation de la pêche à la morue et de la navigation au commerce ont enlevé beaucoup d'hommes à la Marine. Des inscrits, appelés dans les ports comme ouvriers et libérés comme tels, ont été perdus pour l'Inscription Maritime. Il faut activer les levées : une commission composée de 2 Officiers de vaisseau et de deux officiers de santé parcourt les quartiers pour réformer définitivement les non valeurs et contraindre les marins de métier à rejoindre leur port. Il y aurait avantage à généraliser ces levées dans les autres arrondissements pour empêcher les appelés de se réfugier dans un arrondissement voisin.

Et "comme il est des places d'administrateurs qui valent des canonicats", Caffarelli fait permuter sous-commissaires et commis des quartiers avec ceux des détails du port. "Les nouveaux venus, dit-il, auront dans leurs fonctions le zèle des nouveaux prêtres et "j'en profiterai".

Une de ses grandes préoccupations est celle du ravitaillement et de l'arrivage des convois. "Vous pouvez, écrit-il au Ministre le 19 vendémiaire en IX, croire que le sang bout dans mes veines de toutes les contrariétés et que l'arrivage des convois me fera plus de plaisir que toute autre chose personnelle". A cette date, en effet, 100 voiles sont bloquées à l'entrée de la Loire, + 50 à 60 à

à Bénodet et sur 17 bâtiments qui viennent de quitter Quimper pour Nantes après déchargement 13 ont été pris ou brûlés par l'ennemi à l'entrée de l'Aven où ils s'étaient réfugiés; la négligence des guetteurs, qui parfois n'ont même pas de lorgnettes, n'avait pas permis aux détachements d'infanterie d'arriver à temps pour les protéger.

Heureusement un convoi plus heureux, venant de l'île de Batz et réfugié au Conquet, a pu sous la conduite du citoyen Maistral, grâce à un concours favorable de vent et de marée, entrer de nuit sous la protection de 16 chaloupes franco-espagnoles armées de caronades. <sup>(I)</sup>

Les chenaux du Four et de l'Iroise, la côte sud du Finistère le golfe du Morbihan, l'entrée de la Loire sont étroitement surveillés par les Anglais. Ils mouillent souvent en baie de Douarnenez, qu'on appelle communément ici "baie des Anglais" et descendent à l'île des Saints <sup>(2)</sup> comme chez eux. Cette île, qu'on a négligé de fortifier

---

(I) Au mois de Juin 1800, l'Amiral La Touche-Tréville, Commandant l'armée Navale, avait demandé au Ministre l'envoi à Brest de toutes les canonnières et chaloupes canonnières disponibles, mouillées dans les criques du littoral, elles devaient, avec les batteries à terre, concourir à la défense et à la protection des convois, leur petite taille et leur mobilité les mettant à l'abri des coups de l'ennemi et leur permettant d'attaquer avec succès, au mortier, vaisseaux et frégates. "Elles donneront, disait-il, des inquiétudes aux frégates; ce sont les hussards de l'armée". Par nuit noire Bruix réussit à faire passer de Camaret au Conquet une quinzaine de ces embarcations. Le lendemain la houle ayant obligé cette flottille à chercher abri à Argenton, elle n'y put parvenir qu'à grand peine, attaquée en cours de traversée par une frégate anglaise à laquelle elle n'échappa que grâce à la brume.

Cela n'empêcha pas l'Amiral d'écrire au Ministre qu'une flottille de 600 embarcations de ce genre permettrait à une armée d'opérer une descente en Angleterre. "Toutes les flottes de l'Angleterre ne l'empêcheraient pas, les chaloupes feront aisément justice de toute frégate et autres bâtiments légers qui voudraient s'opposer au passage".

---

(2) Cette orthographe est employée dans toute la correspondance de Caffarelli pour désigner l'île de Sein.

et sur laquelle actuellement l'ennemi empêcherait tout travail de fortification, est devenue leur apanage; ils trafiquent avec les habitants ne leur faisant aucun mal, les menaçant seulement de leur colère au cas où ils ne leur livreraient pas le produit de leur pêche. A Concarneau et en maint endroit de la côte entre St-Brieuc et St-Malo, leurs bâtiments achètent du grain aux habitants. A Cancale, le soir venu, les pêcheurs se rendent aux îles Chausey et commercent avec eux; il a fallu leur interdire la pêche de nuit.

Sur rade le général LA TOUCHE a organisé la défense : près de l'île Longue et de Quélern, sur deux lignes, face au Goulet, à proximité duquel stationnent deux corvettes, sont embossés des vaisseaux et des pontons; des chaloupes et des canots font des rondes et des patrouilles, "disposés à repousser des brûlots si les ennemis profitant d'une nuit obscure, d'une marée et d'un vent favorables, ~~en~~ envoyaient comme des enfants perdus".

L'ennemi connaît le secret de notre situation et nos signaux de côte; on a dû changer les pavillons. Pour se mieux renseigner il use et abuse des parlementaires. (1) Faire sortir une division à laquelle l'Amiral Gravina prêterait volontiers l'assistance de ses vaisseaux pour se porter au devant d'un convoi, serait aller au devant d'un désastre. "Division et convoi seraient perdus pour Brest, écrit Caffarelli au 1<sup>o</sup> Consul; je me garderai bien de le tenter".

(1) C'est ainsi que le 12 Août 1800, dans l'après-midi, une embarcation envoyée en parlementaire se présentait dans le goulet. Elle apportait pour le Préfet Maritime une lettre du Commandant de l'escadre anglaise où celui-ci le priait courtoisement de vouloir bien faire parvenir à l'Amiral espagnol Mazarredo, alors à Paris, une lettre de lord St-Vincent et une boîte de cigares de la Havane. Le général La Touche Tréville trouva la plaisanterie excessive et décida qu'à l'avenir les parlementaires seraient arrêtés le plus loin possible à l'entrée du goulet et renvoyés aussitôt.

22

Une autre préoccupation, non moins importante, est celle des arriérés.

A son arrivée, la situation des officiers l'avait beaucoup frappé. Pour exiger d'eux tenue, dignité, assiduité et zèle dans le service, il fallait les faire "sortir de la misère", dont le premier effet est d'abattre l'âme". Il s'y était appliqué : il avait éteint leurs dettes en soldant les traitements de table, les appointements, les apostilles pour loyer, boulanger, tailleur, etc... A tout le monde il avait réglé un mois de solde. Ce n'était là qu'un faible acompte sur ce qui était dû de l'an VIII.

Il était d'usage immémorial dans la Marine de laisser dans l'arriéré un trimestre de solde aux ouvriers et aux marins, aux premiers pour être assuré de leur présence au service, aux seconds pour couvrir l'administration des hardes qu'elle leur délivrait, donner des secours aux familles et prévenir les désertions dont la punition était la privation des soldes acquises. Cette période de trois mois était depuis longtemps dépassée.

"Je vois avec inquiétude, écrivait Caffarelli à Forfait le 27 Septembre 1800, que l'an VIII, à peine expiré, va tomber dans l'arriéré où l'on a précipité les années précédentes. Chaque salarié tremble sur le sort que lui réserve une disposition aussi désastreuse. S'il faut qu'un arriéré s'établisse dans les ports auxquels l'année dernière est presque exclusivement due, il ne faut plus compter sur une Marine. Je vois déjà l'arsenal et l'armée justement alarmés d'une mesure telle. Je vous conjure, citoyen Ministre, de représenter aux Consuls les dangers qu'entraîne l'idée seule d'un arriéré dans les ports. On souffre d'un retard, mais on espère et l'espoir entretient la confiance; mais lorsqu'on néglige d'acquitter les créances anciennes pour ne s'occuper que des nouvelles on tue cette confiance et le

" et le découragement est au comble".

Afin de rendre exécutoires les marchés en cours le conseil d'administration avait décidé de satisfaire les créanciers en leur distribuant une somme de 260.000 francs.

Au même moment arrivait au port l'ordre de réduire solde et personnel. Les Consuls, en effet, avaient arrêté qu'à partir du 1<sup>o</sup> Vendémiaire an IX les appointements des officiers du Génie Maritime, des officiers d'administration, des officiers de santé, des maîtres, des artistes, professeurs et autres entretenus de la Marine seraient diminués dans la proportion de  $\frac{1}{4}$  pour ceux de 2.000 francs et au-dessus, de  $\frac{1}{5}$  pour ceux de 1.200 fr à 2000 Fr. et de  $\frac{1}{6}$  pour ceux au dessous de 1.200 Fr. Les effets de cette réduction ne devaient en aucun cas porter les appointements au-dessous de ce qu'ils étaient en 1789.

Cette réduction des soldes émut le personnel visé et c'est à Bonaparte lui-même que Caffarelli porta directement ses doléances et cela avec une franchise et une indépendance de caractère tout à son honneur.

"Citoyen Consul, lui écrivait-il le 17 Octobre 1800, vos vues économiques sur la Marine ont dans leur application des inconvénients qu'il est de mon devoir de vous exposer.

"Vous n'ignorez pas qu'il est dû 8 mois de solde de l'an VIII, un mois de l'an VII, à la totalité des marins, quelques uns sur l'an VI, l'an V et même l'an IV, que l'apurement des comptes fera découvrir des dettes et que le temps amène des réclamations d'individus

---

(I) La situation financière du pays était des plus critiques; les dettes, l'agiotage, les malversations, le tripotage scandaleux qu'on avait fait des effets publics avait détruit notre crédit. A peine, au lendemain, du 18 brumaire, le 1<sup>o</sup> Consul avait-il trouvé 150.000 francs dans les caisses de l'Etat.

"qui ont des droits à être payés et que leur éloignement avait empêché  
"de le faire; qu'il est dû des indemnités aux prisonniers en Angleterre,  
"des suppléments pour frais de table, que les affrètements sont presque  
"tous dûs, que la République a mis en réquisition une foule de bâtiments  
"et n'a jamais rien payé, etc.... etc... et tout à coup sont arrivés les  
"ordres de diminuer les ouvriers, de réduire la paye moyenne à 22 sous  
"et les ordonnances pour paiement du mois de vendémiaire an IX ainsi  
"que la réduction sur les appointements des entretenus, réduction qui  
"porte sur les sommes de moins de 1.200 francs.

"Ce rapprochement fait bien des mécontents. L'an VIII sera-  
"t'il mis à l'arriéré? J'ai beau assurer que ce n'est pas votre inten-  
"tion, mes assurances sont sans crédit. Les fournisseurs s'en effraient,  
"mais ceux-là calculent les moyens de s'en dédommager et cela les con-  
"sole, en attendant ils ne se présentent pas; ils voient venir et ne  
"veulent vendre que comptant.

"Les boulangers, les propriétaires, les teneurs de pension  
"et auxquels il est dû des sommes énormes sont bien effrayés et refusent  
"de fournir. L'ouvrier qui a 25 sous par jour ne se procurera que 2 à  
"3 livres de pain pour lui et sa famille, mais n'ayant pas d'argent le  
"boulangier cesse de lui donner, car il craint l'arriéré. Les loyers sont  
"à un prix qu'on imagine pas, les pensions aussi. Les maîtres, les  
"officiers de tout état sont persécutés et ne peuvent payer. Tout cela  
"retombe sur moi qui dépense l'argent que j'ai à payer et qui voudrais  
"promettre davantage.

"Brest est une colonie peuplée de gens à la Marine; les  
"3/4 de la population sont ouvriers ou employés du port. Tout cela a  
"femme et enfants en abondance. Si je supprime 2 ou 3.000 ouvriers je  
"réduis à la misère tout ce monde là. Je me propose de me faire cette  
"réduction que peu à peu. Je voudrais, pour affaiblir ce qu'elle a de

"de~~à~~ dur, pouvoir les payer; mais les ordonnances de l'an IX ne m'an-  
"noncent pas l'argent pour l'an VIII.

"Rappelez-vous que le contrôleur Desmarets, après des  
"guerres malheureuses et l'hiver de 1709, où il était dû trois années,  
"ne mit rien à l'arriéré, trouva du crédit et pourvut aux besoins de  
"l'Etat; si vous suiviez les mêmes principes, pas un boulanger, pas  
"un maître de pension ou tailleur, etc... ne cesserait de fournir, ne  
"molesterait les individus débiteurs..... Quant aux réductions sur les  
"appointements, Brest devrait y faire exception pour la cherté/énorme  
"de toutes choses : le blé y coûte 22 fr. 10 sous le quintal, la viande  
"plus de 12 sous la livre, le beurre de 20 à 22 sous, le plus petit  
"loyer 8 à 9 francs par mois.

"Pardonnez à ma franchise, mais ayant en vue l'exécution  
"de vos mesures, j'ai dû vous faire connaître ce que j'y voyais de dé-  
"sastreux".

Forfait laissait bien espérer dans ses lettres qu'il n'y  
~~avait~~ aurait point d'arriérés pour les dépenses de l'an VIII, mais sans  
en donner la certitude : "Votre silence sur les trois exercices anté-  
"rieurs à l'an VIII, lui répondait Caffarelli, ajoute aux appréhensions  
"que le port a conçues sur des créances qui, pour être plus anciennes,  
"ne doivent-être, en justice exacte, que plus légitimes. Le paiement  
"d'un mois sur l'une des années arriérées ranimerait l'espoir et la  
"confiance, tandis qu'en faisant des fonds pour solder le premier mois  
"de l'an IX on anéantit le crédit public et on sème le dégoût et le  
"découragement dans les ports... Il ne faut pas désormais que je sois  
"forcé de dire au marin qui revient de la mer qu' il n'y a plus de  
"fonds pour lui procurer un acompte sur sa campagne parce qu'elle porte  
"sur un exercice arriéré qui aura été payé dans le temps aux autres.  
"Voilà, citoyen Ministre, une des principales causes du dégoût que les

"que les gens de mer témoignent<sup>nt</sup> pour le service. Q'on les paie mieux  
"et ils serviront bien".

Sur ces entrefaites Ganteaume, à qui Bonaparte gardait une vive reconnaissance pour l'adresse et le bonheur avec lesquels il l'avait ramené d'Egypte, avait pris le commandement de l'escadre dont Caffarelli, depuis son arrivée à Brest, poursuivait l'armement au prix de mille difficultés.

Les approvisionnements pour campagne, en effet, posent un problème des plus difficiles; la farine manque en magasin ou y est plus ou moins avariée; le vin est trop faible pour se conserver à bord. Les convois par mer n'arrivent toujours pas; Les transports, sur lesquels les denrées s'altèrent, sont bloqués dans le golfe du Morbihan. A la navigation isolée ou en grands convois qui n'a pas réussi, Caffarelli substitue la navigation par divisions de bâtiments sous les ordres d'un officier jeune et entreprenant, le capitaine LE BOZEC, qui les conduira à Bénodet d'où le transport se fera par terre jusqu'à Brest. Malheureusement l'état des routes jamais refaites, mal entretenues, est tel que sur 71 charrettes de vivres parties de Quimper, 22 ont été brisées avant d'atteindre Châteaulin. Pour réduire d'autant le charroi, Caffarelli décide d'emprunter la voie de l'Aulne. Sganzin, directeur des Travaux Maritimes, lui a présenté un projet de canal de Quimper à Port-Launay mais il ne l'a pas retenu. Mieux vaudrait un canal reliant Brest à l'intérieur de la France par l'Aulne, le Blavet, la Vilaine et la Loire, ce qui soustrairait complètement les convois venant à Brest aux attaques de l'ennemi.

La misère est grande dans le département. Sur les routes les paysans attaquent et pillent les convois. Les faire escorter par la force armée soulève des plaintes; seuls les gendarmes parviennent à se faire respecter, mais au prix de mille difficultés : il leur faut

~~Il leur faut~~ surveiller des files de 100 à 200 charrettes; les convois arrivent à destination avec 15 & 20% de déchet.

La venue des 5.000 soldats de la légion expéditionnaire d'Egypte sous les ordres du général Sahuguet augmente d'autant le nombre des rationnaires; les arrivages n'égalent plus la consommation. Nécessité s'impose de modifier la ration, de la composer à l'imitation de celle des Anglais en diminuant la quantité de farine et en la remplaçant par davantage de viande et de légumes. Cette mesure, qui ne change en rien sa valeur nutritive, est bien accueillie des troupes, mais elle ne va pas sans quelques murmures parmi les équipages. Caffarelli les a entendus. "Ils ne sont pas fondés, déclare-t'il au Ministre, et "je ne change pas mes ordres. Cela m'a fait faire la triste réflexion "que l'oisiveté rend l'homme inquiet et que la discipline se perd, "pour mieux dire n'est jamais assurée. J'ai fait la guerre; nous "étions moins bien nourris et nous n'agissions pas moins avec zèle et "constance. Je ne trouve pas les officiers assez fermes, assez péné- "trés des devoirs qui leur sont imposés".

Au même moment "arrivent de tous les coins de la Répu- "blique pour prendre passage sur les vaisseaux de Ganteaume des géné- "raux, des officiers supérieurs, des gendarmes, des administrateurs, "etc... etc... Sahuguet n'en veut pas, Ganteaume se soucie peu de les "avoir comme passagers; ils ont femme, enfants, domestiques et tous "demandent de l'argent". Non sans peine on parvient à les embarquer "sur deux frégates.

"Rien n'arrive, écrit Caffarelli au I<sup>o</sup> Consul, j'ai hâte que Ganteaume parte car cela éloignera 5 à 6000 hommes de ce lieu de famine".

Providentiellement entre en rade, venant de Lorient,

le citoyen LE BOZEC avec un convoi de 85 voiles apportant des vivres si impatiemment attendus.

Tout fini par se tasser à bord troupes, artillerie, matériel de guerre, animaux, vivres, et Ganteaume, à qui Bonaparte a confié son frère Jérôme pour en faire un marin, va pouvoir enfin appareiller avec ses 7 vaisseaux.

A diverses reprises, pressé par les instructions impatientes du 1<sup>o</sup> Consul, il se dispose à prendre la mer; chaque fois le vent trop faible ou contraire ou bien des forces anglaises supérieures l'en empêchent.

Le 17 nivose il met à la voile et mouille à Bertheaume.

Le lendemain Caffarelli assiste à son appareillage et le croit parti. Mais dans l'Iroise, Ganteaume aperçoit l'ennemi en forces supérieures et se réfugie à Camaret. D'accord avec l'amiral Gravina, toujours empressé à nous assister, Caffarelli prépare 7 vaisseaux français et espagnols pour aller le remplacer au cas où il voudrait partir; l'ennemi le croirait toujours là. Mais, serré de près, Ganteaume estime sa situation critique et préfère rentrer à Brest.

Le 26 Janvier 1801, enfin, les vents sont favorables; par brise de N.E. grand frais, il appareille à la chute du jour. Le lendemain l'escadre de Cornwallis se présente dans l'Iroise au grand complet. Trop tard; Ganteaume, dont elle guettait le départ depuis deux mois, lui a échappé.

12 jours après les 4 vaisseaux du général La Touche trompaient à leur tour la surveillance du blocus et parvenaient à rallier Rochefort.

---

## Chapitre I I I

=====

Rapports de Caffarelli avec les chefs de service, le Ministre, l'Inspecteur. Intentions des étrangers de brûler l'arsenal. Le Commissaire de police Lassalle. Affaire Rivoire. La misère à Brest. La Marine, sur ordre de Caffarelli, fournit du pain aux ouvriers, aux marins et à leurs familles. Audace des Anglais. Armement de l'escadre de Villaret-Joyeuse pour porter à St. Domingue le corps expéditionnaire du général Le Clerc.

=====

Travaillant une moyenne de 12 à 15 heures par jour, écrivant lui-même toute sa correspondance, Caffarelli malgré une santé délicate était d'une étonnante activité et entraînait par l'exemple tous ses chefs de service. Soutenant leur autorité dans leurs ~~xxx~~ détails il les tenait constamment en haleine par des inspections inopinées. Tous lui apportaient le plus actif concours.

Toutefois à la moindre faute il les rappelait au devoir, bien que cela lui fut pénible.

Le Chef d'administration était blâmé pour, dans un mouvement d'impatience, avoir accueilli avec manque de correction une "personne estimable venue lui demander conseil." "L'attachement que j'ai pour vous, lui écrivait-il, souffre des choses que je suis obligé à vous de dire, mais à la place que j'occupe je dois faire concorder tout, encore plus en appelant aux sentiments que l'éducation des gens du monde inspire que par l'autorité qui m'est confiée".

Au Comité de salubrité navale qui avait embarqué de sa propre autorité des officiers de santé sans avoir pris ses ordres il

rappelait qu'il s'était écarté de son institution. "La loi n'a jamais conféré au comité de donner des ordres. Il n'est pas pouvoir, il est conseil".

"J'ai fait ce matin une tournée dans le port, écrivait-il au chef du Génie maritime, le 30 prairial au X; aucun officier n'était à son poste; les travaux étaient dans une langueur effrayante. A huit heures personne n'était à son détail sauf les citoyens Ozanne, Tivon et Barbé. Vous voudrez bien rassembler tous les officiers du Génie, les rappeler à leurs devoirs et leur dire mon intention de punir exemplairement le premier qui se retrouverait en faute; arrêts, amiral, suspension de service, d'appointements, destitution même".

"Je suis le préfet de St.Malo comme celui de Brest", rappelait-il au Commissaire Bléchamp, Chef de Service de ce sous-arrondissement, qui avait tendance à avoir avec lui des rapports de concert plutôt que de subordination. (I)

Tout en restant discipliné et en conservant le respect que prescrit la hiérarchie, Caffarelli s'adressait au Ministre avec franchise, le prenant parfois de haut si le principe de son autorité ou sa fidélité au Gouvernement étaient mis en doute.

---

(I) Cet administrateur, au caractère insupportable et indiscipliné, s'était partout aliéné ceux qui avaient été en rapport avec lui. En considération de son âge et de sa nombreuse famille (9 enfants) Caffarelli usa longtemps d'indulgence à son égard. Excédé par le ton blessant de ses lettres, il déclara au Ministre ne plus vouloir correspondre avec lui. Bléchamp fut mis en réforme le 23 Octobre 1804. Un an auparavant, sa fille Alexandrina avait, en secondes noces, épousé Lucien Bonaparte.

Emile Franceschini "Charles Jacob de Bléchamp, le beau-père de Lucien Bonaparte".

10

"Vous avez cédé, mandait-il à Forfait, aux observations du  
"général La Touche en m'écrivant que j'attendais à ses droits en ôtant  
"un bâtiment qui était sous ses ordres pour le mettre à un autre usage  
"et vous m'écrivez que je me concerte avec lui sur la protection à  
"apporter aux bâtiments qui navigueront du sud vers Brest? Je commande  
"à tous et à chacun des bâtiments. Je les emploie selon que je le juge  
"utile. C'est moi qui en ai la direction. Aussi ne lui-ai-je rien ôté  
"de ses droits puisqu'ils sont tous à moi. Il commande en rade et c'est  
"à lui que je donne des ordres relatifs à la police et aux mouvements  
"de l'armée; hors de la rade il n'a plus d'autorité et ne peut détacher  
"un bâtiment que par mon ordre. Les convois sont, par le fait, la prin-  
"cipale occupation, car faire vivre c'est la seule sollicitude que  
"j'aie. C'est moi qui les dirige, qui les renforce, qui reçois les avis  
"et les fais transmettre par le chef militaire comme un général le fait  
"par son chef d'Etat-Major. Je n'ai point à me concerter avec un offi-  
"cier qui est sous mes ordres. J'écoute ses avis avec plaisir, mais je  
"suis responsable et dois avoir la direction entière. Si pour ramener  
"un bâtiment, un convoi, il fallait faire sortir des bâtiments j'en  
"donnerais l'ordre et seul j'en ai le droit".

"Je vous parle avec autant de confiance que de franchise  
"parce que quand j'ai accepté cette place je pensais que je vous devais,  
"outre le respect, l'aveu de tout ce que je verrais être bien ou mal  
"afin que le département de la Marine marchât sur une ligne droite et  
"assurée. Hélas! j'en ai bien dévoré avant de vous dire ceci et j'ai  
"fait plus d'un sacrifice au désir de ramener par la persuasion et la  
"constance les esprits qui étaient éloignés ou récalcitrants. La place  
"de préfet Maritime à Brest dans ces circonstances n'a que des épines :  
"un travail très fatigant, des importunités, des doléances, la misère

"et jamais la satisfaction de voir à ces peines la récompense que  
"donne le succès".

Le 3 nivose an IX (24 Décembre 1800) une machine infernale  
avait explosé rue St Nicaise à PARIS au passage du I<sup>o</sup> Consul qui se  
rendait à l'Opéra. Sitôt la nouvelle connue à BREST, Caffarelli avait  
adressé au I<sup>o</sup> Consul une lettre signée de tous les chefs de service  
exprimant l'indignation de la Marine. Forfait, qui n'en avait pas eu  
connaissance, lui avait manifesté son étonnement de n'avoir pas fait  
savoir au Consul le sentiment des marins : "Comment, s'était écrié  
"Caffarelli, avez-vous pu mettre en doute que j'eusse fait connaître  
"au Consul les sentiments des marins? L'amitié lia le général Bonaparte  
" avec l'homme que j'aimais le plus. Il n'est plus, mais l'hommage que  
"je rends à sa mémoire est le dévouement au Consul. J'en trouve la  
"réponse la plus flatteuse dans la confiance dont il m'honore bien  
"plus que dans les places auxquelles il a appelé mes frères et moi.  
"Non, citoyen, je n'oublierai jamais les obligations que mon frère  
"mourant m'a laissées en héritage, ni ce que commandent les grands  
"services rendus à la Patrie par Bonaparte".

N'ayant en vue que le bien du service Caffarelli n'hési-  
tait pas à transgresser les ordres du Ministre, évitant toute mesure  
brutale de licenciement de personnel, de réduction de salaires, mainte-  
nant au service des officiers de valeur non inscrits sur la liste  
d'activité. "Il est impossible, lui écrivait-il, de ne pas modifier  
"les ordres donnés. S'il fallait être l'exécuteur strict et sévère de  
"tous les ordres relatifs aux personnes, qui ne verrait dans la place  
"que j'occupe, dans l'état de peine et de souffrance où est la Marine  
"que la dureté et le mépris. Qui voudrait occuper ce poste ?"

Certaines difficultés s'étaient élevées au sujet des attri-  
butions de l'inspecteur.

"Les bureaux, écrivait-il à Forfait, n'ont vu qu'une occasion de diminuer l'autorité des préfets et d'en faire une magistrature infime. Peut-être vous êtes-vous prêté avec trop de facilité à ce manège qui dure depuis un an tandis que vous auriez dû repousser tout ce qui porte le caractère de prétention et d'esprit de parti. Il y a moins d'inconvénients à ce qu'un fonctionnaire, placé près de lui, lui en dispute l'action. Lorsque c'est l'esprit de parti qui agit la raison se tait. Le rôle de l'inspecteur n'est qu'administratif. A-t-il des ordres à recevoir du préfet? Le préfet commande-t-il à tous les individus ressortissant à la Marine dans son arrondissement?... Ainsi les membres de l'Inspection sont assujettis à son autorité sous le rapport personnel. Ils dépendent de lui lorsqu'ils n'exercent pas leurs fonctions et lorsque leur action est nécessaire pour l'exécution des ordres généraux".

Forfait ne donna pas raison au Préfet Maritime et soutint les droits de l'inspecteur, mais il ajoutait de sa main : "Vous n'ignorez pas, citoyen Préfet, que je n'ai jamais été de l'avis de l'institution des inspecteurs. Aussi cette lettre n'est point l'expression de ma pensée, mais seulement le développement de mes vues sur le mode de service établi par la loi. Aussi je vous invite à ne regarder cette lettre que pour le service".

L'arrivée par terre des convois de vivres et de matériel et l'armement de l'escadre de Ganteaume avaient attiré à BREST un grand nombre d'étrangers à la marine; chaque jour y amenait des noirs en instance de retour à leur pays d'origine et des réfugiés qui étaient la lie de la population de St Domingue. Plus de 400 soldats déserteurs de la légion expéditionnaire du général Sahuguet avaient manqué le

départ et erraient en ville ou dans les environs. Cette population flottante n'était pas sans compter des indésirables et des suspects. Caffarelli avait appris de source sûre l'intention des Anglais de brûler l'arsenal et ses vaisseaux; il connaissait la présence d'agents secrets dans la place. Il avait redoublé le service de surveillance; il avait avisé le maire Pouliquen et le commissaire spécial Lassalle, que Fouché, ministre de la police avait envoyé à BREST. De nombreux <sup>mauvais</sup> sujets avaient été expulsés. Toutefois il avait remarqué que ce commissaire, qu'il avait demandé uniquement "pour l'éclairer sur les projets obscurs et les trames des ennemis dans la ville et dans les environs", avait des tendances à étendre ses attributions à la police de l'arsenal et des vaisseaux. Il avait fait part de ses appréhensions au Ministre de la Marine et déclaré "qu'ayant seul la responsabilité il ne permettrait pas qu'une autorité incompétente s'immiscât dans ce qui le regardait". Il faisait d'ailleurs en cela cause commune avec la Municipalité qui, ne se souciant pas d'avoir à sa charge les frais de ce commissaire, inutile dans une ville en état de siège, avait demandé sa suppression et menacé de démissionner au cas où satisfaction ne lui serait pas accordée. Toutefois sur demande du préfet du Finistère, Didelot, elle avait sursis à cette décision en attendant celle du Gouvernement.

Devançant celle-ci, Caffarelli porta directement la question devant le I<sup>o</sup> Consul. Il fit valoir comme préfet et comme conseiller d'Etat que la présence d'un commissaire spécial à pouvoir étendu, là "où de tout temps le concours des autorités préposées à la sûreté de la ville et de l'arsenal a toujours été unanime et où les Brestoïis voient toute la France dans ce port qui est leur patrimoine"; ne pourrait que créer des conflits avec le sous-préfet, la municipalité et la Marine.

Lassalle fut rappelé à PARIS. Il ne revint plus et ne fut pas remplacé.

Les craintes de Caffarelli au sujet des émissaires entretenus par les Anglais n'étaient que trop fondées.

Le 7 pluviôse an IX (21 janvier 1801), en effet, le Préfet des Côtes du Nord l'avisait que sur le chef des Chouans Mercié, tué à St Briec par un gendarme, avaient été trouvés des papiers intéressant le port de BREST et compromettant pour l'enseigne de vaisseau Rivoire. Cet officier avait obtenu une permission qui était arrivée depuis 10 jours à expiration. Caffarelli prenait toutes dispositions pour le faire rechercher et arrêter, mais aussitôt après la mort de Mercié, Rivoire avait pris la fuite. Une perquisition à son domicile fit découvrir, avec un faux passe-port, une correspondance chiffrée où il était question de l'armée navale.

Arrêté à Calais au moment où il allait passer en Angleterre, conduit à PARIS, emprisonné 8 mois au Temple, Rivoire fut dirigé sur BREST pour être jugé sur décret d'accusation des Consuls, comme "agent d'une conspiration tendant à renverser le gouvernement républicain, rétablir la royauté en France, rallumer la guerre civile dans les départements de l'Ouest et s'emparer, au nom du Roi, de la ville, du port et de l'escadre de BREST".

Le Ministre de la Police Fouché prescrivait au préfet maritime de le conserver en détention même en cas d'acquittement.

Cette prescription indigna Caffarelli. "Vous savez, écrivit-il aussitôt au Ministre de la Marine, que dès que l'accusé est absous, le président relâche de suite et sans ordre ultérieur cet accusé. Il serait donc dans l'alternative d'obéir aux lois ou de désobéir aux ordres du gouvernement énoncés par l'organe du Ministre. Un fonction-

"naire ne saurait être placé dans cette alternative et je ne vous ca-  
"che pas qu'il me répugne fortement d'adhérer aux vues du Ministre.  
"On peut prendre le parti de ne pas juger le citoyen Rivoire, on peut  
"charger tout autre fonctionnaire que le Préfet, président de la cour  
"militaire, de l'exécution d'un ordre absolument contraire aux lois  
"qu'il faut exécuter. Je vous prie d'exposer au I<sup>o</sup> Consul les raisons  
"que je vous viens de vous soumettre et de prendre ses ordres à ce  
"sujet. La justice, l'équité ont jusqu'à ce jour fait la base de ma  
"conduite; l'observance des lois est un de mes devoirs et je désire  
"conserver sans tâche des sentiments dont je m'honore".

Mieux valait, à son avis, ne pas prononcer un jugement ou le retarder en accumulant les preuves de la trahison; les lois auraient ainsi été respectées.

Le I<sup>o</sup> Consul tint aucun compte des scrupules d'honnêteté du préfet maritime; il confirma l'ordre de Fouché : Alors Caffarelli, tenu d'exécuter les ordres du gouvernement, se fit remplacer à la présidence de la cour militaire par le général Dordelin.

Le jury, composé de 4 lieutenants de vaisseau et de 3 enseignes, déclara, par 5 voix contre 2, Rivoire "convaincu" des chefs d'accusation portés contre lui, mais "non criminel".

À la réception du jugement, Bonaparte entra dans une violente colère et considéra la décision du jury comme un acte de rébellion contre la Constitution. Il fit décerner par Fouché un mandat d'arrêt contre les jurés et mettre leurs papiers sous scellés, prononça leur destitution ainsi que celle de Rivoire et ordonna de traduire à PARIS sous bonne escorte ces officiers que le Ministre de la Marine déclarait "s'être couverts d'opprobre à la face de toutes les nations".

Tout en exécutant les ordres reçus Caffarelli s'attacha à défendre les inculpés : ces officiers avaient été régulièrement désignés, ne connaissaient pas l'accusé et leur moralité était parfaite; on pouvait leur reprocher une fausse interprétation de la loi, mais ils avaient obéi à leur conscience et ils étaient moralement et légalement inattaquables. A leur avis Rivoire était coupable, mais le crime n'ayant pas été commis ils n'étaient pas "criminels". En outre ils avaient pu se laisser influencer par le défenseur Le Gris-Duval, qui avec beaucoup d'art avait plaidé la non-culpabilité, la motivant sur ce que le projet de l'accusé était d'entrer assez avant dans la conspiration avant d'en informer le Gouvernement.

Caffarelli insista pour qu'on adoucît leur sort et qu'on les rendit à la liberté; mais, à l'exception de l'un d'eux qui fut plus tard repris comme lieutenant de vaisseau auxiliaire, aucun ne fut réintégré dans la Marine (I).

Malgré la générosité privée, la sollicitude du maire Pouliquen et celle de Caffarelli, les maux de la guerre plongeaient dans la misère toute une population d'ouvriers et de marins, chargée de famille et entassée dans les bas quartiers humides et malsains de ~~BREST~~ et de Recouvrance. Cette misère était telle que Caffarelli avait vu tomber d'inanition des ouvriers sur les travaux. Pour les arracher à la rue, il avait embauché comme apprentis à l'arsenal plus de 600 enfants qu'il employait à la voilerie ou à l'étoupage.

---

(I) Le 1<sup>o</sup> Consul qui voulait la condamnation de Rivoire fit casser le jugement de la cour martiale de ~~BREST~~. Rivoire fut renvoyé devant la cour martiale de Rochefort et condamné à la déportation. Enfermé au château de Lourdes, il s'en évada et passa en Espagne

De toutes parts lui parvenaient des sollicitations de secours de femmes, de mutilés de guerre, de femmes de marins prisonniers en Angleterre, chargées d'enfants; certaines de leurs créances remontaient au temps des assignats. Il lui fallait "un coeur de fer" pour y résister.

De son côté le maire faisait admettre à l'hospice civil des accouchées sans ressources, des enfants abandonnés, des femmes déportées que la marine nourrissait, qui causaient du scandale par la licence de leurs moeurs et dont, avec Caffarelli, il demandait l'évacuation sur l'intérieur.

Ces mesures ne pouvaient suffire.

La cause de cette détresse était dans le prix excessif des denrées, surtout dans celui du blé qui était monté à Brest à 35 fr. le quintal. Le marin avec 15 à 18 sous par jour, l'ouvrier payé 22 sous et qui ne travaillait que 24 jours par mois, et 21 seulement l'hiver, n'arrivaient pas à faire vivre leurs familles. La situation budgétaire d'un ménage devenait tragique surtout si, comme cela arrivait trop souvent, le chef de famille avait des habitudes d'intempérance.

Des moyens énergiques s'imposaient. Caffarelli, en plein accord avec son conseil d'administration, après entente avec la municipalité, prit sur lui de faire délivrer par le munitionnaire de la Marine du pain aux familles de marins et d'ouvriers, à charge de remboursement sur la solde. Les grains, achetés à St Malo au prix de 10 fr. le quintal, étaient transportés à BREST avec ceux de la Marine; le pain fabriqué aux subsistances revenait moins cher. "La Marine, disait-il, doit bien cela à ceux qui l'ont servie et à ceux qui la servent".

Le Ministre n'approuva pas la sage mesure du préfet maritime qui donnait satisfaction au personnel ouvrier et marin. Elle eut cependant pour résultat immédiat de faire apporter par les cultivateurs du blé à un prix acceptable et d'en faire baisser le prix sur le marché.

Un particulier de la ville s'étant engagé, d'accord avec la municipalité, à fournir du pain à un prix inférieur au prix courant à la condition qu'on lui prêtât le concours des fours de la garnison et qu'on le réglât chaque semaine, ses offres furent acceptées et la Marine cessa ses distributions.

Caffarelli en même temps avait autorisé la reprise de la pêche la nuit. Toutefois pour empêcher les pêcheurs de communiquer avec les Anglais, il les faisait surveiller par deux corvettes.

Au moment du départ de Ganteaume, BREST armait à destination de Rochefort une division de 6 vaisseaux sous les ordres du général Dordelin.

Bien décidé à ne pas la laisser échapper, Cornwallis avait resserré le blocus : une escadre spéciale, " l'Inshore squadron", croisait en permanence à l'intérieur de la Parquette et des Pierres noires, avec une division entre ces roches et Ouessant et une autre entre l'île des "Saints" et l'embouchure de la Loire. La "grande flotte" par tous les temps tenait la mer dans l'ouest d'Ouessant prête à accourir au premier signal.

Le 7 pluviôse an IX Dordelin est prêt. Il tente une sortie; les vents contraires obligent à mouiller à Bertheaume. Caffarelli l'y estimant en danger le rappelle le lendemain. L'audace des Anglais, en effet, ne connaît plus de limites : leurs croiseurs mouillent près

de la Parquette et leurs embarcations viennent jusqu'à Camaret relever les filets des pêcheurs. On les reçoit à coups de canon, mais ils connaissent si bien les côtes, ils ont des amers si précis, si sûrs, qu'ils virent de bord au point qu'il faut pour ne pas être atteints. Nos troupes à terre sont si réduites qu'ils pourraient sans rencontrer de résistance débarquer, enclouer les batteries du Toulinguet, aller jusqu'à la baie de Roscanvel et contourner les batteries de la presqu'île de Quélern, "chose d'une très grosse conséquence". "Si nos ennemis, écrivait Caffarelli, étaient aussi entreprenants sur terre que constants à la mer, ils nous mettraient dans le plus grand embarras".

On peut s'attendre à un coup de main de leur part. Aussi après entente (le général Bernadotte et le général Gravina, Caffarelli prend-il des dispositions de défense. Il envoie 5 vaisseaux franco-espagnols mouiller devant Roscanvel; leurs équipages armeront en cas d'attaque les batteries de la presqu'île. Dordelin s'emboîte sur rade parallèlement au goulet avec derrière lui les navires restants, la droite appuyée sur la batterie des 9. Les ouvriers du port et les demi-brigades à BREST se tiennent prêts à envoyer des détachements aux batteries; les faibles ressources de la garnison se porteront aux Blancs-Sablons.

Dordelin ayant appris la présence de nombreux croiseurs ennemis entre Ouessant et Rochefort se rend compte que devant des forces aussi importantes il n'atteindra jamais Rochefort ou l'île d'Aix, même au cas où l'amiral Gravina sortirait avec ses vaisseaux pour donner le change à l'ennemi.

Caffarelli ayant fait part de ses appréhensions au I<sup>o</sup> Consul, celui-ci nomma Villaret-Joyeuse au commandement de la division, en laissant toutefois Dordelin en sous-ordre.

C'était le moment où Bonaparte avait décidé de remettre la colonie de St Domingue dans les voies de l'obéissance aux lois de la métropole et de châtier son chef ambitieux qui avait osé employer dans une de ses lettres cette suscription "Le premier des noirs au premier des blancs". Il préparait en secret contre Toussaint Louverture une expédition dont il fallait confier le commandement au général Le Clerc, son beau-frère.

Par petits détachements arrivaient au Havre, à ~~Brest~~, à Lorient, à Rochefort et à Toulon des troupes choisies parmi les plus aptes à supporter le climat colonial. Le contingent le plus important se réunissait à ~~Brest~~ et dans les environs y attendant le moment de prendre passage sur l'escadre de Villaret-Joyeuse, forte alors de 10 vaisseaux français, de 5 vaisseaux espagnols sous les ordres de Gravi-na et de 9 frégates ou corvettes.

Au courant de tout ce qui se passe au port Lord Cornwallis resserre encore sa croisière.

Pour armer cette force navale et approvisionner sa légion expéditionnaire Caffarelli se trouvait aux prises avec les difficultés qu'il avait connues quelques mois auparavant, mais il se trouvait mieux armé pour en triompher.

Les mesures adoptées pour faire venir vivres et denrées par voie combinée de terre et de mer commençaient à produire leur effet. Voiturés d'Auray à Hennebont, de Quimper à Port-Launay, transportés dans l'intervalle par voie de mer le long de la côte, aussi près que possible de terre sous la protection de détachements de troupes les approvisionnements échappaient à la chasse des ennemis et arrivaient à ~~Brest~~ par la rade. 700 à 800 charrettes, 70 à 80 chaloupes sous la conduite du Commandant Le Bozec étaient affectées à ce service.

"C'est à la constante activité et à l'intelligence de ce brave officier, écrivait Caffarelli au Ministre, que le port et la ville de **Brest** doivent leurs approvisionnement".

Pour éviter d'avoir trop tôt à la charge de la Marine leur solde et leur nourriture il conservait à terre les troupes le plus longtemps possible. Il ne les embarquait que par groupes de 200 hommes Villaret, dès qu'il les avait à bord, les entretenait, en vue de l'expédition, à la manoeuvre et à des exercices de descente à terre.

L'embarquement se poursuivait de jour et de nuit; l'armée navale était prête à transporter aux Antilles, 8.000 soldats, 8.000 marins français, 3 à 4.000 marins espagnols, 80 chevaux avec fourrage pour un mois, un supplément d'équipage d'artillerie, des officiers d'état-major, des administrateurs de la Guerre et des Colonies, des agents des hôpitaux, une imprimerie, etc... etc .... Seule une ambulance attendue de Paris n'était pas arrivée; le service de santé de la Marine y suppléait en vidant ses magasins..

Les 2 fils de Toussaint-Louverture que le 1<sup>o</sup> Consul renvoyait à leur père, le général Leclerc et "Madame son épouse" embarquaient les derniers.

Sur ces entrefaites les préliminaires de la paix d'Amiens, signés à Londres le 1<sup>o</sup> octobre 1801 avaient amené la cessation du blocus. Cornwallis avait rallié l'Angleterre; la mer était libre, le départ de Villaret ne dépendait plus que du vent.

Le 14 décembre la brise est favorable. A 9 heures du matin l'escadre appareille. Caffarelli l'accompagne jusqu'à mi-goulet.

La composition du Corps de santé de la Légion expéditionnaire l'avait beaucoup frappé. Les officiers de santé militaires étaient en nombre insuffisant, tous jeunes et sans expérience coloniale, alors que la Marine réformait de bons chirurgiens ayant navigué sous les climats tropicaux et qu'un arrêté du Directeur du 19 pluviôse an VI (9 février 1798) attribuait aux officiers de santé en service dans les grands ports les places d'officiers de santé aux colonies, mesure qui avait toujours été pratiquée depuis Maurepas. Caffarelli demanda son application à l'avenir; satisfaction lui fut accordée (I).

---

(I) "Dans cette pénurie, nous avons eu recours à la Marine, et le général en chef nous a autorisé à examiner une douzaine de sujets de 3<sup>ème</sup> classe que nous puissions emmener avec nous; nous n'avons eu qu'eux pour ainsi dire, pour organiser nos divisions d'ambulance. Le Chirurgien Morel n'ayant pas rejoint, le général en chef a décidé que le citoyen Trabut, de la Marine, assurera son service. Cet arrêté nous a beaucoup surpris, car il amalgame les deux services de terre et de mer"

(Gilbert - Médecin en Chef du Corps expéditionnaire  
Autographe - Archives du Musée du Val de Grâce)

Pour éclairer ses jeunes collaborateurs le médecin en chef Gilbert, après avoir lu et médité tous les ouvrages concernant les maladies des pays chauds et en particulier ceux traitant de la fièvre jaune, rédigea une "Instruction" qui fut imprimée par ordre du général en chef et envoyée à tous les officiers de santé et aux chefs de corps. Gilbert fut rapatrié, le 24 Juin 1802, par ordre du général Leclerc en raison de son mauvais état général. A son départ le chirurgien en chef de la Marine Trabut prit la direction du service de santé de l'armée (24 juin 1802).

Chapitre IV

---

Le Torpédo de Fulton. Affaire de la Chevrette. Projet de création à Brest d'un Institut naval. Les officiers de Marine. Les Officiers de Santé; encouragement de Caffarelli à l'Ecole de Santé : il fonde la bibliothèque de l'Ecole; *en reconnaissance de ses bienfaits les officiers de santé y consacrent son nom*; rétablissement du concours pour l'avancement; état déplorable des hôpitaux; les Filles de la Sagesse.

---

C'est pendant le séjour sur rade de l'escadre de Villaret-Joyeuse que Fulton avait été envoyé à Brest pour y entreprendre les expériences de son torpédo; c'était une sorte de boîte de cuivre renfermant une cinquantaine de kilogs de poudre, qui, portée sous la carène d'un navire par un petit bâtiment invisible, devait, grâce à un dispositif spécial, exploser au contact de la coque et en amener la perte.

Caffarelli était invité à faciliter ces expériences et à donner, pour les mener à bien, tous les matériaux nécessaires, à la construction d'une péniche dont Villaret fournirait l'armement. Cette péniche était voilée et munie de chaque bord d'un flotteur retenu par une plate-forme.

Le 21 Juillet 1801 avec cette péniche, Fulton attacha son torpédo à un vieux navire sur rade. ~~le 21~~; le navire sauta comme il avait été prévu. Quelques jours plus tard Fulton demande qu'on mit à sa disposition six canots armés pour le protéger dans sa retraite au cas où il attaquerait un navire ennemi; l'armement de ces canots aurait

reçu une prime de récompense.

C'était là compromettre la vie de 120 hommes. Caffarelli et Villaret refusèrent; la péniche d'ailleurs était loin de ressembler au bâtiment invisible indiqué dans les instructions reçues. "Une raison plus forte, écrivait Caffarelli au Ministre, a déterminé l'amiral et moi à ce refus; c'est que cette manière de faire la guerre porte en elle une telle réprobation que les personnes qui l'auraient entreprise et y auraient échoué seraient pendues. Certes ce n'est pas là la mort des militaires".

Fulton ~~essaya~~ alors d'atteindre deux frégates anglaises, mouillées dans le S.E. de St. Mathieu, au moyen d'un torpedo fixé à une ligne d'une demi-lieue de long; il échoua. Caffarelli lui conseilla de renouveler l'expérience en attachant deux torpedos sur une ligne et en les laissant dériver vers le but à atteindre. Fulton ne tint aucun compte de ce conseil, confectionna de nouveaux torpedos et insista pour qu'en cas d'attaque il fut protégé par des chaloupes armées. Caffarelli persista dans son refus et rendit compte au Ministre. L'application de la méthode de Fulton fut reconnue impraticable par le 1<sup>o</sup> Consul lui-même.

Pendant que se poursuivaient les essais de ce torpedo les Anglais s'emparaient de nuit par surprise, le 21 Juillet 1801, de la corvette la "Chevrette", chargée de troupes en partance pour le Sénégal mouillée à Camaret entre les pointes du Gouin et de Quélern. En dedans, sous le fort de Camaret, se tenait le chébec l'"Eole". Vers minuit, 15 embarcations ennemies appartenant aux frégates le "Doris", le "Beaulieu" et l'"Uranie" et portant chacune une vingtaine d'hommes abordèrent subitement le "Chevrette". Malgré le feu des canons et de la mousqueterie du bord, les Anglais escaladaient la corvette en un clin d'oeil.

Conduites par leurs frégates jusqu'au milieu du goulet ces embarcations profitant de l'obscurité de la nuit et d'un banc de brume, s'étaient laissé dériver par le courant de jusant et s'étaient défilées sous les hauteurs de Quélern sans être aperçues. Le capitaine de frégate Chassériaux, commandant la "Chevrette" et un officier de troupes étaient tués les armes à la main; l'agent comptable Steck, que Caffarelli avait embarqué comme timonier, grièvement blessé au bras droit, tombait la jambe gauche brisée d'un coup de hache et le capitaine d'armes Gaillard était mis hors de combat après avoir tué 7 Anglais et reçu onze blessures; presque tous les soldats du bord étaient grièvement blessés. Malheureusement ces beaux exemples n'avaient été suivis ni de l'état-major ni de la maistrance.

Maîtres de la corvette les Anglais coupèrent ses câbles, mirent à la voile, passèrent sous les batteries de côte dont le tir mal réglé ne leur fit aucun mal et rallièrent avec elle leur escadre.

L'"Eole", lui aussi avait été attaqué, mais son feu et celui du fort de Camaret avaient éloigné les assaillants.

Le surlendemain les Anglais nous rendaient 45 blessés et le chirurgien-major Rouillard.

Après une longue information les officiers de la "Chevrette" furent traduits devant la cour martiale; deux d'entre eux furent déclarés "infâmes", les autres furent acquittés avec des éloges contre lesquels Caffarelli protesta.

La nouvelle de ce jugement survenant après celui de Rivoire indigna le I<sup>o</sup> Consul. Une enquête révéla que, des deux officiers acquittés avec éloges, l'un n'avait pas été le moins blessé, l'autre l'avait été si légèrement qu'il n'avait même pas réclamé les soins des officiers de santé. "Ils n'ont même pas, écrivait Caffarelli, rempli les devoirs

Conduites par leurs frégates jusqu'au milieu du goulet ces embarcations profitant de l'obscurité de la nuit et d'un banc de brume, s'étaient laissé dériver par le courant de jusant et s'étaient défilées sous les hauteurs de Quélern sans être aperçues. Le capitaine de frégate Chassériaux, commandant la "Chevrette" et un officier de troupes étaient tués les armes à la main; l'agent comptable Steck, que Caffarelli avait embarqué comme timonier, grièvement blessé au bras droit, tombait la jambe gauche brisée d'un coup de hache et le capitaine d'armes Gaillard était mis hors de combat après avoir tué 7 Anglais et reçu onze blessures; presque tous les soldats du bord étaient grièvement blessés. Malheureusement ces beaux exemples n'avaient été suivis ni de l'état-major ni de la maistrance.

Maîtres de la corvette les Anglais coupèrent ses câbles, mirent à la voile, passèrent sous les batteries de côte dont le tir mal réglé ne leur fit aucun mal et rallièrent avec elle leur escadre.

L'"Eole", lui aussi avait été attaqué, mais son feu et celui du fort de Camaret avaient éloigné les assaillants.

Le surlendemain les Anglais nous rendaient 45 blessés et le chirurgien-major Rouillard.

Après une longue information les officiers de la "Chevrette" furent traduits devant la cour martiale; deux d'entre eux furent déclarés "infâmes", les autres furent acquittés avec des éloges contre lesquels Caffarelli protesta.

La nouvelle de ce jugement survenant après celui de Rivoire indigna le I<sup>o</sup> Consul. Une enquête révéla que, des deux officiers acquittés avec éloges, l'un n'avait pas été le moins blessé, l'autre l'avait été si légèrement qu'il n'avait même pas réclamé les soins des officiers de santé. "Ils n'ont même pas, écrivait Caffarelli, rempli les devoirs

"que l'honneur impose à un officier parce qu'ils n'étaient pas hors de combat quand la "Chevrette" était tombée au pouvoir de l'ennemi".

Gaillard, auquel le I<sup>o</sup> Consul envoya un sabre d'honneur, fut sur proposition du préfet maritime promu lieutenant en second d'artillerie et le timonier Steck enseigne de Vaisseau. Tous deux reçurent plus tard la croix de la Légion d'honneur. Quant au chirurgien Rouillard sur lequel les blessés ne tarissaient pas d'éloges et que la Comité de salubrité navale avait félicité pour "son dévouement, son habilité et son empressement au milieu du désordre et de la confusion", Caffarelli obtint pour lui sa promotion au grade de chirurgien de 2<sup>o</sup> classe entretenu.

Pour éviter le sort de la "Chevrette" aux bâtiments canonnières plus particulièrement exposés aux attaques de chaloupes ennemies les câbles de mouillage furent remplacés par des chaînes sur la partie émergée accessible aux assaillants.

A la suite de la perte de la "Chevrette", le I<sup>a</sup> Consul avait attribué au commandant de la rade l'inspection des bâtiments qui s'y trouvaient et la direction de ceux qui n'avaient pas de mission particulière, inspection et direction qui jusque là avaient appartenu au Préfet maritime. "Etablir deux autorités, écrivait à ce sujet Caffarelli à Forfait, c'est tomber dans les inconvénients d'une concurrence de pouvoirs. Le Préfet réunit sous son autorité tous les services maritimes, exerçant cette autorité par les chefs intermédiaires qui exécutent. Décomposer l'autorité c'est ce que je repousserai avec tout le zèle que m'inspire le bien du service. J'ai appris quel était l'effet d'une volonté bien déterminée par le bon gouvernement d'un port. J'entends l'importance et le besoin et je crois qu'il est mille choses qui vont mal lorsque ce n'est pas une seule tête qui dirige tout"... Le

"Le mot concerter est vague, indécis dans ses résultats et surtout "pour la responsabilité".

Les connaissances personnelles, les talents supérieurs en administration, le goût pour les sciences, la haute situation de Caffarelli à la tête du plus important de nos arsenaux maritimes l'avaient indiqué à Forfait pour relever l'Académie de Marine supprimée par décret de la Convention et prendre en main l'établissement et la direction à Brest d'un Institut de Marine. Sous cette dénomination se seraient réunis "les hommes les plus éclairés sur les diverses parties de l'art nautique, des constructions navales, des travaux qui s'exécutent dans les ports, de la législation, de l'administration et du commerce maritime". Appel devait être fait au concours des anciens membres de l'Académie de Marine.

Caffarelli accueillit avec empressement le projet de Forfait. L'Institut naval, selon lui, devait avoir uniquement pour objet le perfectionnement des sciences et des arts nautiques et l'application des connaissances générales acquises à la pratique de la navigation.

"J'ai vu dans l'art naval, répondait-il à Forfait, trois classes assez distinctes dans lesquelles on peut encadrer tout ce qui "y ressort.

"La première classe comprendrait la science des constructions et les arts multiples qui en dépendent, les travaux maritimes "comme bassins, digues, calés de construction, etc... bâtiments selon "leur destination, hôpitaux, bagnes, etc...

"La deuxième classe comprendrait la géographie nautique, "l'astronomie ~~relative~~, les vents, les marées, les courants, l'armement, grément, installations, manoeuvres de vaisseaux, d'escadres,

"de signaux, artillerie, discipline militaire, police des marins à  
"bord et les détails relatifs à l'officier de mer.

"La troisième classe d'administration, la législation ma-  
"ritime, la pêche, les qualités des matières, les lieux d'où on les  
"tire, les moyens les plus économiques d'approvisionnement, de con-  
"servation des objets, le mode de gestion et de gouvernement des  
"hommes dans les ports, la médecine, la chirurgie, l'hygiène des ma-  
"rins, tous actes essentiels et non réduits en théorie par des exa-  
"mens réfléchis".

Caffarelli faisait remarquer toutefois combien la réalisa-  
tion d'un tel projet serait difficile dans les circonstances actuel-  
les en raison des mouvements fréquents d'officiers et de la besogne  
considérable échue à chacun d'eux. On courrait par suite le risque  
d'admettre des individus dont les talents ne sont pas assez marquants  
pour être utiles. "Je ne trouve pas dans le port de Brest, disait-il,  
"12 sujets capables d'éclairer les autres".

Ce projet ne devait recevoir aucune suite. Le 3 Octobre  
1801 Forfait était remplacé à la tête du département de la Marine et  
des colonies par l'Amiral Decrès.

Huit jours avant, le 3 vendémiaire an X (25 septembre 1801)  
Forfait avait transféré à Brest l'école d'application du Génie Mari-  
time.

Avant son départ il avait exprimé au préfet maritime toute  
sa satisfaction en ces termes "Au milieu des affaires importantes  
"qui sembleraient devoir absorber tout votre temps aucun détail  
"né échappe à votre pénétration; il n'est point partié de votre ad-  
"ministration, sur laquelle vous ne portiez des regards clairvoyants  
"et chaque jour vous acquérez des droits à la confiance et aux témoi-

"gnages de satisfaction du gouvernement".

Caffarelli, qui avait quitté la Marine au moment de la Révolution et avait connu l'ancien corps des officiers de vaisseau, avait été frappé, en prenant ses fonctions de préfet maritime, de l'incapacité de certains états-majors. Il y avait dans le corps des officiers de marine "un mélange informe de gens mal élevés, instruits, honnêtes, et d'autres de qualités directement opposées". (I)

Bien qu'en l'an IX on eût mis en réforme le plus possible d'officiers illétrés, l'esprit de parti faisait maintenir sur les listes d'activité des officiers supérieurs médiocres, se désintéressant de leur service.

"Avouons-le à la honte de notre marine, avait écrit Forfait, "presque tous les officiers s'occupent dans les ports de toute autre "chose que de leur profession; l'ennui les dévore, le dégoût les suit; "leurs facultés s'émeussent; l'abandon de leurs vaisseaux, de leurs "équipages, de leurs troupes, de leurs armes et de tous les instrue- "ments de leur gloire les signale à tous les yeux tant soit peu "observateurs comme des hommes qui, avides de gloire, s'en ferment "eux-mêmes, par irréflexion ou faute d'aviser, tous les sentiers".

---

'I'- L'Amiral Perrée qui commandant la flottille du Nil lors de l'expédition d'Egypte était un matelot illétré, sachant à peine lire (Marmont) mais "brave et courageux "(Larrey).

Entièrement indépendant par ses fonctions de préfet maritime Caffarelli avait établi leurs notes avec une impartialité, une précision et une sincérité dont Forfait lui avait su gré. Pour les rappeler à leur devoir d'administration à bord (tâche combien difficile étant donné l'insouciance, l'apathie générale et les mauvaises habitudes); il avait fait paraître un règlement. "Votre règlement, lui écrivait Decrès, ne sera pas observé. Il faudrait une révolution dans le génie" de nos officiers pour identifier leurs habitudes avec ce que commande l'intérêt du service... Tant que le commandant d'un vaisseau regardera comme naturel de ne coucher à bord et de ne tenir sa table que lorsqu'il sera sous voiles, tant que les Officiers embarqués auront leur chambre à terre, vous n'aurez ni discipline, ni administration à bord. Le moyen d'en venir à bout? C'est de cesser d'être les habitués des villes, les amis des salons et n'être que les enfants de "la mer".

Les éléments d'une bonne marine, selon Caffarelli, ce sont les enseignes et les aspirants; ils forment une pépinière d'officiers et c'est dès l'entrée dans le corps qu'il faut éliminer les non-valeurs. Or la Marine était le seul corps sans statuts pour les élèves et ces jeunes gens étaient, on peut dire, délaissés. 200 aspirants devaient, aux termes de la loi, être entretenus; or on n'en avait jamais dressé la liste, seul moyen de se les attacher et de faire une sélection.

N'étant pas payés en dehors de leur embarquement, les aspirants ne pouvaient vivre à Brest. Ils n'avaient comme ressource que le retour dans leur famille ou le passage au commerce; dans le premier cas ils oubliaient ce qu'ils avaient appris et étaient à la charge de leurs parents, dans le second ils étaient perdus pour l'Etat.

Ceux qui étaient embarqués, lors de leur descente à terre, ne dépendaient d'aucun chef; malgré la sévérité des ordres ils se livraient aux pires excès et à la dissipation.

A bord Caffarelli les plaça sous les ordres d'un officier particulièrement chargé de veiller sur leur discipline et leur instruction. Il les faisait passer à tout de rôle un mois sur les corvettes la "Levrette" et la "Chevrette"; ils s'y exerçaient à la manoeuvre, à l'exercice du canon, faisaient des écoles à feu, mettaient à la voile et évoluaient sur rade.

Ceux qui provenaient de l'École polytechnique et qui arrivaient au port avec le grade d'aspirant de 1<sup>o</sup> Classe possédaient des connaissances théoriques supérieures, mais ignoraient tout de la Marine. Ils étaient embarqués sur un vaisseau en armement. Ils en suivaient les progrès, notaient ce qu'ils voyaient; un officier rectifiait leur jugement.

Leurs notes étaient irrégulièrement tenues; certains commandants les regardaient comme inutiles. Caffarelli décida de les faire noter par son chef militaire. Celui-ci établit pour chacun d'eux un bulletin avec indication de l'âge, des périodes de navigation, de l'emploi du temps de service, de la conduite. Si la diversité des services ne permettait pas de les classer, la préférence pouvait tout de même être réservée à ceux qui avaient eu occasion de commander, avaient le plus navigué ou fait preuve de zèle et de bonne conduite.

Une première liste des aspirants susceptibles d'être promus enseignés de vaisseau et établie dans ces conditions fut adressée au Ministre. Forfait avait pleinement approuvé les vues de Caffarelli. "Elles eussent permis d'expulser, disait-il, les individus qui désho-

Ignorant l'habit par leur conduite crapuleuse ou la nullité de leurs "moyens". Il les porta sans succès devant le Conseil d'Etat. Ce que voyant il lui conseilla d'écrire directement au I<sup>er</sup> Consul pour lui dépeindre l'état de la Marine. "La confiance qu'il vous accorde à juste titre, lui écrivait-il, le porterait sans doute à épurer immédiatement le corps et à s'occuper d'en former la pépinière".

La Marine sous le Consulat disposait à Brest de six hôpitaux : deux "internes" (hôpital ancien et hôpital St Louis), quatre "externes" (Pontanézen, Landerneau, Lesneven et Trébéron). Ces derniers n'ouvraient qu'en cas de nécessité.

Par suite de la suppression des hôpitaux militaires et de la présence sur rade des escadres française et espagnole, à la moindre épidémie de grippe le chiffre des malades était tel que, faute de place dans ces hôpitaux, on se trouvait dans la nécessité de mettre les galeux sur un ponton, ou de les conserver à bord comme cela se pratiquait toujours l'hiver, la gale croyait-on alors, ne guérissant pas en cette saison.

Dans sa réorganisation des services de la Marine Forfait n'avait pas oublié le service de Santé.

Le 9 ventôse an IX (28 Février 1801) le I<sup>er</sup> Consul avait arrêté la liste des officiers de santé en chef des ports et armées navales; le défaut de concours depuis un certain nombre d'années avait laissé sans avancement dans les classes inférieures nombre de sujets de valeur. Le comité de salubrité navale fut invité à dresser la liste des officiers méritant d'être promus entretenus de 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, et 3<sup>o</sup> classe. Sur cette présentation de cette liste, annotée par le préfet maritime, Forfait affectait au port de Brest 34 officiers de

de santé entretenus de 1<sup>o</sup> et de 2<sup>o</sup> classe et 38 officiers de 3<sup>o</sup> classe. "J'ai eu moins d'égards, écrivait-il à Caffarelli, dans mon choix à l'ancienneté des services qu'à leur nature et aux talents des individus d'après les notes que vous m'avez transmises".

Caffarelli regrettait de ne voir recruter comme officiers de santé/auxiliaires que des officiers de 3<sup>o</sup> classe. Rien que nourris à l'hôpital ils recevaient une solde si modique que ceux qui avaient quelque valeur ne restaient pas au service. Cette manière de recruter les chirurgiens uniquement par la classe inférieure présentait, selon lui, dans un corps comme celui des officiers de santé, des inconvénients qu'on ne rencontrait pas dans les autres corps de la Marine; il fallait sur les vaisseaux des chirurgiens ayant la pratique des opérations. (I)

S'il comprenait l'importance capitale de la santé des équipages (Nelson ne disait-il pas également que dans une armée la grande affaire est la santé des hommes qui la composent?), s'il portait le plus vif intérêt au recrutement des officiers chargés de la conserver, Caffarelli n'en portait pas un moins grand à leur instruction.

Il aimait assister aux séances du Comité de salubrité navale. Celui-ci se réunissait chaque jour après la visite du matin et s'occupait des questions les plus variées : un examen et vaccination des recrues, cas litigieux des conscrits adressés par le sous-préfet, lecture des rapports des officiers de santé, établissement des certi-

---

(I) Le 25 thermidor an XI (14 août 1803) un arrêté du 1<sup>o</sup> Consul abrogea la défense de n'employer les officiers auxiliaires que dans la troisième classe. Il autorisa leur division en 3 classes ou grades appelés à servir à la mer ou à terre suivant les besoins du service après constatation officielle de leur aptitude aux emplois qu'on leur conférait.

ficats de santé publique pour les bâtiments à destination de l'étranger, cas intéressants présentés par les médecins de la Marine, de la ville, des campagnes environnantes, moyens de destruction des animaux nuisibles, des rats (I), des loups, etc... Une tâche des plus délicates était le dépistage des simulateurs. Des conscrits désireux de se faire exempter du service feignaient parfois, avec une rare adresse, l'épilepsie, les raideurs articulaires, le torticolis, l'incontinence d'urine, etc.....etc... Pour leur arracher l'aveu de leur imposture le Comité avait recours à la Colonne de Volta dans l'emploi de laquelle le chirurgien Girardot était passé maître : une certaine mise en scène et quelques secousses électriques, que des âmes sensibles jugeaient parfois sévèrement, avaient instantanément raison des cas les plus rebelles et cela sans laisser la moindre trace. Caffarelli aimait beaucoup assister à ces cures merveilleuses où, écrivait-il au Ministre, 'il avait été témoin de scènes tout à fait comiques".

---

(I) Les rats occasionnaient dans les magasins et sur les bâtiments des ravages considérables de chirurgien

Pour les détruire Duret avait proposé au Comité de salubrité navale un procédé dit "Parfum des Calfats". Il consistait à brûler dans les cales, hermétiquement closes, un mélange de charbon de bois de soufre, de brai sec, de genièvre, le tout mêlé à de vieilles savates. Par ce procédé il avait le même jour détruit 700 rats sur la corvette le "Vulcain".

Forfait conseillait l'emploi de feuilles d'origan ou menthe sauvage dont l'odeur chassait rats et souris, qui donnait de bons résultats sur les navires anglais.

Caffarelli préconisait un moyen en vogue dans les marines du Nord consistant à mettre dans les cales des crapauds enfermés dans des paniers avec de la laine.

Sur certains bâtiments ces animaux constituaient un véritable fléau : Dordelin signalait que sur le Batave, en sept semaines, on avait tué 2.739 rats. Caffarelli décidait alors de donner une prime à l'équipage pour l'encourager à leur destruction.

Contrairement aux écoles de médecine de la République qui avaient été fermées par la Convention (" la République n'avait pas besoin de savants"), les écoles de santé navales étaient restées ouvertes même aux jours les plus sombres de la Terreur. L'enseignement toutefois y avait été négligé et professeurs comme élèves avaient besoin d'être stimulés. Tout était à reprendre. Caffarelli s'y appliqua bien décidé à briser tout obstacle.

Il obtint en l'an X le rétablissement du concours en même temps que l'envoi périodique d'un officier de santé à Paris pour y suivre des cours. Il créait à l'hôpital St Louis deux salles de clinique médicale et chirurgicale où étaient réunis les malades présentant de l'intérêt pour l'Instruction. Il exigeait la présence des officiers de santé aux opérations et invitait les chefs de services à grouper, après avis du Comité de salubrité, les observations intéressantes en un recueil qui serait la base d'un journal de médecine et de chirurgie du port de Brest et qui paraîtrait chaque mois.

Encouragé par l'intérêt que lui porte le **P**réfet maritime le Comité de salubrité lui demande l'autorisation de créer une " Société d'émulation de Médecine Navale. " - "Je n'ai que des éloges, écrit Caffarelli en <sup>la</sup> lui accordant, à donner ~~de~~ votre sollicitude pour le perfectionnement de votre art et pour la formation de sujets capables de servir utilement l'Etat. Recevez l'expression de ma reconnaissance pour le zèle avec lequel vous accordez mes intentions. Votre récompense la plus flatteuse est dans vos succès déjà connus et dans vos coeurs".

Il fonde pour l'Instruction des élèves et des officiers de santé du port et des vaisseaux une bibliothèque, à l'entrée de la salle de Mars de l'hôpital St Louis, au moyen de 800 ouvrages ayant



ayant trait à l'art de guérir, choisis par Duret et Scipion à la bibliothèque de la Marine. Il obtient du Préfet du département la cession par la Municipalité d'ouvrages de médecine provenant de bibliothèques particulières ou de biens nationaux, et, sans jamais puiser dans la caisse du Trésor, s'en procure d'autres sur la caisse des fonds libres ou en offre de ses propres deniers. Le Comité de salubrité avait pensé faire contribuer les élèves à son entretien; il l'en avait dissuadé trouvant leur solde à peine suffisante.

La constitution de cette bibliothèque à l'hôpital même, mettant à la portée des officiers de santé à tout moment les livres dont ils pouvaient avoir besoin, était un avantage inappréciable pour le Comité de salubrité, les professeurs, les chirurgiens et pharmaciens de garde, les officiers et élèves. "Nous vous remercions, citoyen Préfet, écrivait le Comité de salubrité, de l'intérêt particulier <sup>que</sup> vous prenez à l'art de guérir et à ceux qui en sont chargés. "Nous rappellerons à la mémoire de nos successeurs que le citoyen Caffarelli, préfet maritime, fut le fondateur de cette bibliothèque" comme ici; il n'en est pas où la force du jugement, le nombre des juges soit tel qu'à Brest et beaucoup de doctorats sont distribués "sur des examens qu'ici on fait à des officiers de 3<sup>e</sup> classe".

L'entretien et l'exploitation des hôpitaux coûtaient très cher. Pour en atténuer les frais Caffarelli obtenait du Ministre qu'à l'imitation de ce qui se pratiquait pour les soldats d'artillerie de marine une retenue, dite d'hôpital, fût faite sur la solde des marins vénériens en traitement. Tous les immeubles avaient besoin de réparations; pour n'en citer qu'un, l'hôpital ancien : son dépôt de hardes installé dans une grange était si humide que tout y pourrissait, la pâtisserie et la boucherie tombaient en ruines, le local

du concours et faire soutenir les droits des officiers de santé en campagne par le jury lui-même, "curateur en l'absence", le remirent en faveur.

Si au premier concours en l'an XI les candidats peu nombreux et mal préparés n'étaient "laissé intimider par les juges", il n'en fut pas de même au concours de l'année suivante, le 20 vendémiaire an XII ( 5 octobre 1803). Caffarelli l'avait fait annoncer dans tout l'arrondissement et jusqu'à Lorient pour attirer un plus grand nombre de candidats. Il l'ouvrit en grande solennité et prononça une allocution. A l'issue des épreuves il écrivait au Ministre "J'ai été témoin du zèle qu'ont apporté les officiers de santé à s'instruire dans la pratique comme dans la théorie; les cours ont été suivis; les opérations de démonstration, les traitements ont été raisonnés et discutés de manière à perfectionner l'enseignement chez les jeunes élèves. L'avancement dans les autres ports n'est pas donné au con-

comme ici; il n'en est pas où la force du jugement, le nombre des juges soit tel qu'à Brest et beaucoup de doctorats sont distribués sur des examens qu'ici on fait à des officiers de 3<sup>e</sup> classe".

L'entretien et l'exploitation des hôpitaux coûtaient très cher. Pour en atténuer les frais Caffarelli obtenait du Ministre qu'à l'imitation de ce qui se pratiquait pour les soldats d'artillerie de marine une retenue, dite d'hôpital, fût faite sur la solde des marins vénériens en traitement. Tous les immeubles avaient besoin de réparations; pour n'en citer qu'un, l'hôpital ancien : son dépôt de hardes installé dans une grange était si humide que tout y pourrissait, la pépinière et la boucherie tombaient en ruines, le local

du concours et faire soutenir les droits des officiers de santé en campagne par le jury lui-même, "curateur en l'absence", le remirent en faveur.

Si au premier concours en l'an XI les candidats peu nombreux et mal préparés n'étaient "laissé intimider par les juges", il n'en fut pas de même au concours de l'année suivante, le 20 vendémiaire an XII ( 5 octobre 1803). Caffarelli l'avait fait annoncer dans tout l'arrondissement et jusqu'à Lorient pour attirer un plus grand nombre de candidats. Il l'ouvrit en grande solennité et prononça une allocution. A l'issue des épreuves il écrivait au Ministre "J'ai été témoin du zèle qu'ont apporté les officiers de santé à s'instruire dans la pratique comme dans la théorie; les cours ont été suivis; les opérations de démonstration, les traitements ont été raisonnés et discutés de manière à perfectionner l'enseignement chez les jeunes élèves. L'avancement dans les autres ports n'est pas donné au concours. Brest est le seul port où les talents soient mis au creuset. Il n'est pas d' Université où la pose des questions soit pratiquée comme ici; il n'en est pas où la force du jugement, le nombre des juges soit tel qu'à Brest et beaucoup de doctorats sont distribués sur des examens qu'ici on fait à des officiers de 3<sup>e</sup> classe".

L'entretien et l'exploitation des hôpitaux coûtaient très cher. Pour en atténuer les frais Caffarelli obtenait du Ministre qu'à l'imitation de ce qui se pratiquait pour les soldats d'artillerie de marine une retenue, dite d'hôpital, fût faite sur la solde des marins vénériens en traitement. Tous les immeubles avaient besoin de réparations; pour n'en citer qu'un, l'hôpital ancien : son dépôt de hardes installé dans une grange était si humide que tout y pourrissait, la pépinière et la boucherie tombaient en ruines, le local

servant à la préparation de la choucroute et de l'oseille confite ne valait pas la remise en état, les salles construites depuis 20 ans à titre provisoire avaient toutes besoin d'être accorées; les lits de bois ne valaient plus rien.

C'était surtout l'exploitation des hôpitaux externes et leur dispersion qui grévaient le Trésor. Aussi Decrès insistait-il auprès du Préfet maritime pour faire céder au <sup>Réf. du</sup> Département celui installé à Landerneau dans le couvent des Ursulines et le faire transformer en asile de fous. La Marine n'y aurait conservé que quelques magasins. Caffarelli résista; quelque temps après son occupation était nécessaire.

Mieux eût valu construire intra-muros un hôpital suffisamment vaste pour, avec celui de St Louis et celui de Pontanézen, satisfaire à tous les besoins. C'était d'ailleurs là ce que demandait Caffarelli et c'est dans ce but que l'Ingénieur des Travaux Maritimes Trouille établit en 1803 le plan d'un hôpital monumental à construire sur l'emplacement de l'hôpital ancien, à proximité de celui de St Louis. Cet établissement auquel eût été annexée l'Ecole de Santé devait comprendre deux groupes de bâtiments rappelant par leur disposition celle de l'hôpital actuel, séparés par une grande cour avec au fond la chapelle et le pavillon des officiers, le tout entouré d'allées d'arbres et limité au Nord par de vastes jardins. Cet hôpital destiné aux seuls fiévreux eût pu recevoir 2.700 lits. L'hôpital St Louis où étaient maintenus les services d'administration devait être réservé aux blessés; 14 pavillons à construire dans la cour auraient permis d'y porter à 1.300 le chiffre des lits. Pontanézen, seul hôpital externe, était destiné, dans ce projet aux Officiers convalescents

aux vénériens, aux scorbutiques et aux fous. Il devait être aménagé pour recevoir 2.600 malades.

Ce projet grandiose, qui valut à son auteur une récompense de l'Institut, ne fut pas retenu faute de crédits.

Les hôpitaux étaient desservis par les Filles de la Sagesse qu'on y avait rappelées et dont le recrutement était tari/ par suite de l'impossibilité où, depuis la Révolution, elles se trouvaient de former des novices. La faculté de "se reproduire" (sic) ayant été accordée aux Filles de la Charité et aux soeurs de St Thomas, Caffarelli demanda au Ministre de l'Intérieur la même faveur pour les Filles de la Sagesse. Il obtint la restitution de leur maison mère de St Laurent-sur-Sèvre et insista sur la nécessité de leur faire rembourser l'arriéré, ce qui leur était indispensable pour entretenir leurs soeurs âgées ou invalides et les novices, ces dernières ne pouvant subsister que par les économies des soeurs hospitalières. Par décision des Consuls la Supérieure reçut un traitement annuel de 750 francs, 4 soeurs un traitement de 540 francs et les autres un traitement de 360 francs.

---

## Chapitre V

---

La paix d'Amiens. Nécessité de réaliser des économies dans tous les services; mesures prises ou proposées par Caffarelli. Le travail dans l'arsenal; réduction du personnel ouvrier. Demande de création d'un magasin général à bord. Armement de la division Bouvet pour la Guadeloupe, d'une autre division pour la Martinique. Difficultés financières. Concours apporté par Caffarelli à la Municipalité dans les travaux d'embellissement de la Ville et dans le rétablissement du culte catholique.

---

Les préliminaires de paix engagés à Londres le 9 vendémiaire an X allaient permettre à Decrès de réaliser dans tous les services de la Marine des économies qu'imposaient les difficultés financières de la République. " La prodigalité, écrivait-il, dés-honore un Ministre, une économie bien entendue lui donne du relief".

Caffarelli abondait dans ses vues. D'accord avec le Conseil d'administration, il prend alors des mesures que Decrès approuve pleinement:

désarmement des vieux navires inutilisables, suppression des stationnaires des bâtiments canonnières à l'exception de ceux indispensables pour surveiller le commerce et empêcher l'exportation des grains;

dans le personnel militaire licenciement des aspirants et enseignes non entretenus;

dans les hôpitaux mise en réforme de 45 officiers de santé auxiliaires, réduction des servants, envoi à Toulon de 15 Filles de la Sagesse;

à l'arsenal, trop longtemps considéré comme un asile pour ouvriers fatigués ou blessés ou pour des femmes de marins tués, blessés ou en campagne, réduction du personnel de gardiennage et du personnel ouvrier en commençant par les moins assidus au travail et les invalides qui seront classés demi-soldiers (cette mesure va permettre de ne conserver que les bons/sujets); remplacement des ouvriers congédiés par des forçats. Bien entendu ces mesures ne peuvent être envisagées qu'à la seule condition de payer le personnel licencié jusqu'à licenciement, de lui accorder une pension de retraite ou une gratification. Il serait pénible autant que dangereux de renvoyer dans leurs foyers des hommes qui, en les regagnant, devraient mendier et pourraient commettre des désordres.

Pour compenser la diminution de rendement de travail occasionnée par ces réductions de personnel surtout pendant les journées courtes et pluvieuses de frimaire, nivôse, et pluviose, Caffarelli décide le 6 nivôse an X, de supprimer le repos de midi à 1 heure, insuffisant pour permettre aux ouvriers d'aller déjeuner en famille et que beaucoup consacrent au cabaret. A l'avenir le travail se fera d'une seule traite pendant 7 heures 1/2 consécutives pour se terminer à 3 heures de l'après-midi. C'était là une économie de temps répartie sur 5.000 employés. Tout en exprimant quelque appréhension sur la façon dont cette mesure serait accueillie, Decrès témoignait à Caffarelli sa satisfaction pour le "zèle et le désir qu'il avait de parvenir à la plus forte réduction possible de toutes les dépenses". Ces nouvelles heures de travail reçurent l'approba-

tion unanime du personnel ouvrier, satisfait de se trouver libre plus tôt, de pouvoir consacrer plus de temps à la famille et de pouvoir s'alimenter plus convenablement. Au reste chacun reconnut que le travail était accru.

La reprise des transports par mer va employer des inscrits libérés, mais le désarmement des vaisseaux et le retour des prisonniers d'Angleterre en fait refluer dans les quartiers un bien plus grand nombre. Aussi importe-t-il dès maintenant d'aviser à leur procurer à tous des moyens d'existence; il faudra, écrit Caffarelli, reprendre les constructions navales dans les divers chantiers afin de récupérer le trafic sur mer que nous ont enlevé les neutres, donner des primes <sup>aux</sup> armateurs, encourager le cabotage et le commerce d'exportation (ce qui permettra aux officiers-mariniers de la manoeuvre d'embarquer), favoriser la reprise de la pêche à la morue, à la baleine, au hareng, au maquereau, aux huitres, à la sardine. Afin de permettre cette dernière en tout temps, même en cas de guerre, Caffarelli invite les pêcheurs à expérimenter, pour remplacer la ~~rogue~~ rogue de Norvège si coûteuse, une préparation du citoyen Grivart, composée d'un mélange de pommes de terre cuites, grillées, pétries avec du son, de la crevette et de la saumure de presses à sardines, mélange qui, paraît-il, a donné des résultats encourageants.

Toutes ces mesures ne rendront toutefois leur plein effet que si la confiance quelque peu ébranlée par la Convention se rétablit. " Celle-ci toute puissante dans ses volontés, écrivait Caffarelli, laissa constamment douter aux Français s'ils étaient propriétaires. Nul n'osa posséder ostensiblement, les capitaux se cachèrent ou furent transportés à l'étranger". Et c'est sur cette question du crédit qu'il attire surtout l'attention de Decrès.

Les fournisseurs, le commerce de Brest ont donné satisfaction à la Marine dans les difficiles moments qu'elle vient de traverser. "Il est temps, écrivait-il, qu'ils en reçoivent la récompense. Si les intérêts des particuliers sont compromis ceux de l'Etat ne s'améliorent pas, la confiance s'éteint, le crédit public s'anéantit, je vous conjure de mettre un terme aux inquiétudes des fournisseurs qui voient leur fortune menacée et leur ruine prochaine. Cet état de chose, que j'étais loin de prévoir, m'affecte au delà de tout ce que je puis vous exprimer".

Caffarelli attire aussi l'attention sur les simplifications et les économies à réaliser à bord dans le service des cuisines et dans celui des maîtres chargés :

Sur un vaisseau de 74, en effet, on compte parfois jusqu'à trente chaudières; les maîtres, contre-maîtres, aide canonniers, commis aux vivres, officiers de santé, certains plats de matelots, etc, etc... ont la leur. Il en résulte un encombrement de plats, assiettes, tables, ustensiles de cuisine dans divers locaux, en même temps qu'une consommation de bois en proportion. Dans les Marines du Nord il y a moins de chaudières, moins de tables, par suite plus de place, plus d'ordre et de propreté. Il y aurait intérêt à les imiter. Et il étudie avec Sané un projet de remplacement de ces cuisines par des fourneaux en tôle où l'on ne brûlerait que du charbon, plus économique que le bois.

Les maîtres chargés, en trop grand nombre, (maîtres d'équipage, calfat, charpentier, voilier, armurier, canonnier, capitaine d'armes), n'ont qu'un désir : embarquer tout ce qu'ils peuvent, sans jamais rendre ni économiser; Chacun a son magasin. La même mentalité règne dans les états majors, chez les aspirants, les officiers de

santé, les commis aux vivres. Tous prennent, consomment, rendent à la fin de la campagne. Les officiers négligent les soins administratifs et l'on constate ~~des oublis fréquents~~ <sup>dans leur comptabilité</sup> parfois des vols. ~~dans les magasins.~~

Caffarelli demande en conséquence la suppression de tous ces magasins et leur remplacement par un magasin général unique où tout sera déposé à l'armement et placé sous la garde d'un agent. Cet agent embarquera, gardera, distribuera les objets demandés et cela sous la surveillance de l'officier de détail et du commandant.

"Il faut, écrit-il, ou changer l'esprit des maîtres et des officiers "d'aujourd'hui ou changer la forme de la comptabilité. Je préfère "changer la forme car je ne vois que peu de moyens de raviver l'émulation et les moeurs des consommateurs".

Cette création d'un magasin général à bord, tenu par un garde-magasin, qui en l'espèce serait l'agent comptable sous les ordres du commandant, retint l'attention de Decrès. Il invita son auteur à lui en présenter le projet mis au point afin de le mettre à l'essai sur un bâtiment.

Comme St Domingue, la Guadeloupe avait proclamé son indépendance. Les noirs s'étaient livrés à des excès et la rébellion avait pris un réel caractère de gravité : le capitaine général, le C<sup>te</sup> Amiral Lacrosse, avait été expulsé et un gouvernement provisoire avait été constitué, avec à sa tête <sup>le chef</sup> de brigade mulâtre Pélage.

Pour mettre fin à cet état d'anarchie le I<sup>o</sup> Consul, pendant que le général Leclerc commençait ses opérations à St Domingue, pressait l'armement à BREST d'une division, composée de 2 vaisseaux,

1 flûte et 3 transports, commandée par le contre-amiral BOUVET (I), destinée à porter à la Pointe-à-Pitre une légion expéditionnaire de 3.500 hommes sous les ordres du général Richepanse.

Bouvet appareilla le 2 Avril 1802. L'armement de cette division avait été mené avec une telle rapidité que le Ministre en rémoignait sa satisfaction à Caffarelli : "Je croirais, disait-il  
"me connaître l'importance et l'utilité de vos services si je me  
"bornais à exprimer ma satisfaction; à ce sentiment, que j'ai eu  
"tant de fois l'occasion de vous exprimer, je joins aussi celui de  
"ma plus vive reconnaissance. Placé en quelque sorte au centre de  
"toutes les opérations maritimes, c'est par vous, par vos soins  
"qu'elles ont été préparées, c'est à votre talent, à votre dévoue-  
"ment qu'est due en grande partie leur exécution et je vous ai l'o-  
"bligation inappréciable d'avoir pu jusqu'à présent satisfaire aux  
"intentions du I<sup>o</sup> Consul pour toutes les opérations qu'il a ordon-  
"nées. Je ne lui laisse pas ignorer les nouvelles preuves du zèle  
"que vous donnez chaque jour; vous en trouverez sûrement la récom-  
"pense dans la confiance que vous lui avez inspirée".

---

(I) Caffarelli avait, 5 mois auparavant, attiré sur Bouvet l'attention du Ministre. Mis en non activité par le Directoire cet officier général était sans ressource pour faire vivre sa famille. Il avait été sollicité pour aller commander des navires de commerce aux Indes. "Il a hésité, écrivait le préfet maritime à Decrès, pour la dignité du rang qu'il occupe dans la Marine. C'est un officier général remarquable par sa bravoure, la connaissance de ses devoirs la pratique de la navigation et des armées, l'austérité de ses principes. Il est honteux qu'il soit réduit à ce point. Cela ne peut inspirer que du dégoût aux officiers en les humiliant. Un lieutenant de vaisseau, un enseigne, ne peuvent que gagner en navigant au commerce, mais un officier supérieur, un officier général ne doivent pas être réduits à cela : il leur faut une élévation d'âme nourrie par le sentiment de la supériorité de leur état et par une honnête aisance".

14 +

Moins de deux semaines après mouillaient sur rade 7 vaisseaux que Ganteaume ramenait de St Domingue où il avait conduit le contingent du corps expéditionnaire rassemblé à Toulon. Ces vaisseaux avaient tous besoin de réparation, leur construction avait laissé à désirer : le bois était de mauvaise qualité, les liaisons étaient en nombre insuffisant, le chevillage en fer ne résistait pas sur les coques doublées de cuivre.

L'indisponibilité de ces navires, si elle nécessitait le maintien à bord d'un certain nombre d'hommes pour aider aux réparations, faisait débarquer près de 3.000 marins. Une partie d'entre eux allait compléter les équipages du "Pélayo" et du "Conquérant", deux vaisseaux que le général Cordova avait remis à la France en vertu du traité d'alliance avec l'Espagne. Le reste attendait à la Cayenne son congédiement, le manque de fonds ne permettant pas de régler sa solde et ses frais de conduite. C'était là pour l'Etat une dépense de 4.000 francs par jour que Caffarelli aurait bien voulu économiser "fâcheuse circonstance, disait-il, qui prouve que pour être économe il ne suffit pas d'en avoir la volonté, il faut en avoir les moyens".

Ces armements successifs auxquels s'ajoute maintenant celui d'une nouvelle division commandée par Villeneuve, pour porter 1.500 hommes à la Martinique, le va-et-vient continuel de vaisseaux frégates et bâtiments de transport chargés de vivres, de denrées de toutes sortes, de médicaments, de matériel de guerre et de tout ce qui constituait le ravitaillement du corps expéditionnaire et des bâtiments en station à St Domingue, l'embarquement de la relève et des renforts, celui des passagers ne laissent aucun répit au port

de BREST et lui donnent une activité semblable à celle qu'il a connue pendant la guerre.

Les affrètements sont devenus difficiles, les armateurs demandent des prix très élevés; la question est posée au préfet maritime s'il ne faut pas, devant leurs prétentions, faire appel aux bâtiments étrangers pour commercer avec nos colonies. "Nos ressources doivent suffire, répond-il, <sup>il</sup> y a trop intérêt à faire renaître l'activité sur nos chantiers maritimes et à éviter l'écoulement au dehors de fonds devenus si rares après tant d'événements "malheureux".

Les difficultés avec les fournisseurs toujours inquiets sur le sort de leurs créances sont telles que six ou huit mois, quelquefois l'année entière, s'écoulent sans que l'on puisse régler ce que l'on a acheté au commencement de l'exercice. Le manque de fonds n'a pas permis de payer avant le départ la totalité des avances d'une partie des troupes de relève pour St Domingue embarquées sur le "Pelayo" et le "Conquérant". Il s'en est suivi à bord de ces deux vaisseaux un mouvement insurrectionnel qui s'est terminé par une exécution capitale et des peines sévères.

Les multiples et absorbantes fonctions de sa charge n'empêchaient pas Caffarelli d'apporter à la municipalité son entier concours dans les travaux d'embellissement de la Ville.

Le Conseil municipal ayant décidé la mise en état de la place de la Liberté (champ de bataille), il met à sa disposition pour les travaux de déblai et de remblai des corvées de forçats; en échange de vieux arbres il offre les rembarbes de fer qui entourent la place et qu'il avait <sup>fait</sup> forger dans l'arsenal. Le génie

militaire de son côté mettait gracieusement à la disposition de la ville les pierres de taille de la batterie Filley, devenue inutile, pour en border le pourtour.

Au même moment la municipalité reprenait les travaux d'aménagement du cours de la Réunion (cours Dajot). Entrepris en 1769 sur les indications de l'ingénieur Dajot, ils avaient consisté en opérations de nivellement et de terrassement de la partie des fortifications comprise entre la poudrière de la pépinière du Roi et le château. Faute de crédits la communauté les avait interrompus en 1775; la promenade s'arrêtait au bas de la rue St Sébastien (Rue Voltaire).

Le maire Pouliquen, ayant trouvé dans les archives de la mairie le plan de Dajot, résolut, d'accord avec les ingénieurs des fortifications, de prolonger la promenade jusqu'aux murs du Château "afin de permettre à ses concitoyens de se défatiguer de leurs travaux journaliers et de respirer un air pur et serein".

Caffarelli mit à sa disposition plusieurs couples de forçats et chargea le citoyen Laurent, directeur du jardin des plantes de l'Ecole de Santé, de s'occuper du choix des arbres et de leur plantation. Les travaux, ~~xxxxxxxx~~, commencés en novembre 1800, marchèrent avec rapidité, le 3 février 1801 la plantation était terminée.

Pour décorer la promenade le maire, par l'intermédiaire des députés du Finistère et du pharmacien en chef Geshouin, ancien membre du Conseil des Cinq-cents, obtint du Gouvernement consulaire deux statues de marbre de Coysevox, le "Neptune" et l'"Abondance" provenant respectivement de Marly et de Versailles.

Le ministre de la Marine Forfait, trouvant qu'on ne s'était pas montré assez généreux pour la ville de BREST, demanda au ministre de l'intérieur Chaptal deux autres statues : une "Néréide" assise sur

un dauphin et un "Méléagre" poursuivant un cerf.

Transportées au Havre ces statues, à la signature de la paix, furent dirigées sur BREST par voie de mer.

Caffarelli fit préparer dans l'arsenal les pierres de taille des piédestaux et fournit les ouvriers nécessaires pour leur mise en place.

Le maire l'invita à poser, le 1<sup>o</sup> Vendémiaire an X (~~22~~ 22 Septembre 1801) jour anniversaire de la proclamation de la République, la première pierre de la statue de l'"Abondance" au bas de la promenade.

Accompagné de l'amiral Villaret, des généraux, des autorités civiles, Caffarelli se rendit à la mairie au devant du maire. Le cortège quitta l'hôtel de ville à 10 heures du matin(I) et se rendit au cours Dajot. A son arrivée les musiques attaquèrent ensemble la marche de Marengo; les artistes du théâtre entonnèrent l'hymne de la Liberté. Caffarelli s'avança et en présence des troupes de terre et de mer, scella la première pierre au-dessus d'un coffret de plomb renfermant un exemplaire de la Constitution de l'an VIII, des pièces de monnaie du type républicain et une plaque de cuivre rappelant la cérémonie.

Peu après le 9 novembre (18 brumaire an X) avait lieu la pose de la première pierre de la statue de "Neptune" au haut de la promenade. L'honneur en fut réservé à l'amiral Gravina, commandant

---

(I) La marche était ouverte par des piquets de gendarmerie nationale et maritime et des chasseurs à cheval. Venaient ensuite un piquet d'infanterie avec drapeau et musique, les professeurs, instituteurs et élèves des écoles de BREST et de LANTÉUILLE, un détachement d'artillerie de marine avec drapeau et musique, les secrétaires en chef de la mairie et de la sous-préfecture, les fonctionnaires de l'octroi, les commissaires de police, un détachement de la garde nationale avec drapeau et musique, les gardes de la marine et enfin les autorités civiles et militaires encadrées de soldats. Fermait la marche un détachement de la garde nationale sédentaire avec drapeau et un détachement d'artillerie de marine.

11

l'armée navale espagnole sur rade, assisté de l'amiral Villaret-Joyeuse. Après lecture, sur la place de la Liberté, des conditions de paix avec l'Angleterre, le cortège se rendit au cours Dajot où devant les troupes rangées en bataille la cérémonie se déroula dans les mêmes conditions que la précédente. Toutefois, dans le coffret de plomb la constitution de l'an VIII fut remplacé par les traités de paix conclus avec l'Angleterre, la Russie, la Sublime Porte et le Portugal.

Des deux autres statues, le "Méléagre" était réservé pour la place St Sauveur à Recouvrance et la " Néréide" (Amphithrite) remis par la Municipalité au préfet maritime qui la fit placer sur la fontaine ornant la place du magasin général dans l'Arsenal (I). Par le concours qu'il avait prêté à la ville Caffarelli lui avait fait réaliser une économie de 8.000 francs. "Cela ne paraîtra pas beaucoup dans le port, disait le maire, on devait bien cela à la Marine".

La circulation intense provoquée par les grands mouvements d'hommes et les charrois nécessités par la guerre et les expéditions coloniales créaient au passage de la porte de ville du côté de BREST un encombrement considérable plus accentué encore les jours de fête et de marché; les accidents en résultant étaient fréquents. Aussi la municipalité demanda-t-elle à l'administration du Génie l'ouverture d'une seconde porte. Caffarelli appuya sa demande, faisant valoir tous les avantages d'une porte d'entrée et d'une porte de sortie pour les communications avec la ville. L'autorisation de percer cette seconde porte ne fut accordée que 6 ans plus tard; les travaux ne devaient être entrepris qu'en 1820.

---

(I) La place du magasin général étant devenue, depuis l'installation de la grue de 150 tonnes, terreplein de matériel pour les bâtiments en achèvement ou en transformation à flot, cette statue a été transférée dans les jardins de la préfecture maritime sur la terrasse donnant le champ de bataille.

Le 28 mai 1802 Pouliquen ayant manifesté le désir de cesser ses fonctions de maire, le 1<sup>o</sup> Consul choisit Tourret pour le remplacer à la tête de la municipalité.

"Comme fonctionnaire public, lui écrivait Caffarelli, je sens vivement et je dois vous témoigner combien est contraire aux intérêts et à la satisfaction de la Marine votre détermination de quitter les fonctions pénibles que vous exercez avec tant de succès, de zèle et de dévouement".

"Comme habitant de BREST je partage sincèrement la reconnaissance très-méritée et les regrets de vos concitoyens.

"La récompense de vos travaux administratifs, citoyens, vous est décernée par l'opinion publique; vous la trouverez à chaque instant de votre vie dans le souvenir du bien que vous avez fait à BREST, dans la satisfaction d'y avoir maintenu avec une sage fermeté l'ordre public et l'harmonie entre les autorités constituées; vous la trouverez dans l'estime et les regrets du gouvernement et surtout dans l'attachement et les regrets de vos concitoyens".

Bonaparte avait invité les autorités à seconder les vues du Gouvernement en favorisant les exercices du culte catholique. D'accord avec le maire, Caffarelli fit remettre aux paroisses du Département une grande partie des cloches que le Comité du Salut public avait fait enlever et transporter à BREST pour être converties en canons et en monnaie de billon. Il n'en conserva que le nombre nécessaire pour les besoins des vaisseaux et des ouvrages de bronze à exécuter dans l'arsenal. "La cession de ces cloches, écrivait-il le 12 Juin 1802, a valu bien des bénédictions au Consul;

c'est avec peine que j'ai été obligé de m'arrêter; rien ne me paraissait plus juste que cette restitution; elle secondait parfaitement les vues du Gouvernement et les voeux des habitants étaient exaucés"

---

---

## Chapitre VI

---

Les bâtiments revenant de St Domingue apportent à BREST la fièvre jaune. Mesures quaranténaires. Toussaint-Louverture et Pélage. Armement de la division Linois pour les Indes. Les travaux dans l'arsenal : le 4<sup>e</sup> bassin de Pontaniou, agrandissement du port en amont de la Penfeld. La faillite du munitionnaire.

---

Le 20 Messidor an X (9 juillet 1802) la division de l'amiral Magon mouille sur rade; elle revient de St Domingue d'où elle rapporte de mauvaises nouvelles : la fièvre jaune décime le corps expéditionnaire, la mortalité est considérable.

Sur le vaisseau amiral le "Héros" il y a quelques malades. Après avis du Comité de salubrité Caffarelli juge prudent de les isoler dans une salle de l'hôpital St Louis et de consigner l'équipage à bord sous la surveillance de gendarmes. En même temps il prie la municipalité d'interdire de louer des chambres au personnel appartenant à la division.

Sur 14 malades hospitalisés huit meurent dans la semaine, le "Héros" est conduit dans l'arsenal, délesté, lavé et fumigé. Les hardes, couvertures, matelas sont brûlés ou fumigés suivant qu'ils ont servi ou non à des malades. Quant à l'équipage et aux passagers ils sont transférés à l'hôpital ancien, évacué depuis deux mois.

Mais la nouvelle de ces décès et des mesures prophylactiques prises s'est répandue en ville et a jeté l'alarme parmi la population. Le maire Tourot s'est ému et a avisé le Préfet du département.

Ce que voyant, pour dissiper toute crainte, Caffarelli fait réembarquer l'équipage sur le "Héros" et envoie le bâtiment en quarantaine à l'île Trébéron. Les malades toutefois y seront moins confortablement installés qu'à Brest; ils n'auront que de l'eau de citerne et les communications n'étant pas toujours faciles ils risquent de manquer de vivres frais. Un stationnaire ~~est~~ <sup>ils</sup> <sup>se</sup> ~~arraisonnera~~ tout navire provenant des "Iles" et le Comité de salubrité, après avis d'une commission de visite, statuera sur l'admission ou la non admission à la libre pratique. Des sentinelles armées postées sur l'île et sur la côte avoisinante empêcheront toute communication. La corvette la "Levrette" armée de 6 canons et de 3 pierrriers sera chargée de faire respecter les mesures quaranténaires.

Ces mesures sévères étaient pleinement justifiées. Nombreux, en effet, furent les bâtiments contaminés venant de St Domingue. Parmi les plus éprouvés nous citerons :

la frégate la "Libre", qui avait perdu 80 hommes avant son départ de Cuba et 5 en cours de traversée;

l'avisos l'"Argonaute", sur lequel un cas de fièvre jaune se déclara au moment de son arrivée et un autre 29 jours après. Comme on était aux journées chaudes de l'été, les médecins craignirent un moment le retour de la maladie. "On ne saurait les blâmer de leur circonspection", disait Caffarelli ?

Les vaisseaux le "Redoutable" et le "Fougeux", ramenés par Bouvet; plusieurs décès s'étaient produits en cours de route; à leur arrivée certains malades présentant des vomissements bilieux avec fièvre furent particulièrement surveillés;

les vaisseaux l'"Union" et l'"Aigle". Le premier avait perdu à la mer 52 hommes, le second 102 avec tous ses officiers de santé; à l'arrivée il avait encore 11 malades;

le "Foudroyant" avec 52 décès;

le "Conquérant" avec 23 décès;

l'"Uranie" avec 18 décès dont ses 3 officiers de santé et 2 infirmiers.

Trébéron était devenu un véritable hôpital sous la direction du Médecin-chef Droguet. En prévision des difficultés, sinon de l'impossibilité du ravitaillement à l'approche de la mauvaise saison, Caffarelli y avait fait constituer un approvisionnement de vivres et de médicaments et établir un parc à bestiaux. Mais la fraîcheur de la température n'y permettant plus d'y mettre des malades sous tente, Trébéron était devenu insuffisant; le préfet maritime avait fait installer un lazaret-annexe au fort de Mingant. Ce lazaret ne fonctionna guère; avec la fin de l'été et l'approche de la saison froide la maladie s'éteignit d'elle-même; tous les médecins des bâtiments revenant de St Domingue avaient d'ailleurs remarqué qu'elle diminuait de fréquence à mesure qu'on remontait en latitude et qu'on avançait dans la saison.

42 malades sur lesquels on compta 23 décès furent traités à Trébéron.

Le "Héros" avait ramené pour être mis à la disposition du 1<sup>o</sup> Consul et comme prisonniers Toussaint-Louverture, sa femme, ses fils et leurs domestiques, le "Redoutable" et le "Fougeux" le mulâtre Pélage et les membres du gouvernement provisoire de la Guadeloupe.

Sitôt la quarantaine terminée Caffarelli avait dirigé Toussaint-Louverture sur Paris. Pour le soustraire à la curiosité publique il l'avait fait conduire par mer jusqu'à Landerneau, cependant que la

frégate la "Naïade" transportait son fils aîné à Belle-Ile et le reste de sa famille à Bayonne.

"C'est avec plaisir, écrivait alors Decrès à Caffarelli, "que je vous réitère les éloges dus à votre prévoyance et à votre "infatigable activité. J'ai remarqué les mesures que vous avez pris- "ses pour procurer des rechanges aux bâtiments envoyés à la Marti- "nique, les ordres que vous avez donnés au sujet de Toussaint-Louver- "ture, vos précautions pour la santé publique à l'arrivée de la "division du général Magon et je n'ai pu qu'approuver ces diffé- "rentes dispositions".

Quant à Pélage et ses compagnons, que Richepanse avait comblés d'éloges à leur départ de la Guadeloupe pour avoir empêché l'effusion de sang à l'arrivée des troupes et fait traiter "avec égards" pendant la traversée, ils étaient dès l'arrivée sur rade arrêtés et incarcérés. Un ordre du Chef d'Etat major et du capitaine général remis à Caffarelli prescrivait, en effet, d'emprisonner ces "usurpateurs de l'autorité légitime" lors de l'insurrection de la Guadeloupe et de leur faire payer une amende de 25.000 francs "C'est ~~un~~ impolitique, écrivait Caffarelli au Ministre, de repren- "dre des sommes qu'on dit usurpées, sans connaître le motif pour "lequel elles sont réclamées, de personnes que l'on pouvait y con- traindre, qu'il parait qu'on a ménagées et de le faire ici loin du " lieu où la conviction a été établie. Il est difficile de faire main basse sur des traites que l'on cache facilement et qui ne "seraient pas payées faute de signatures convenables; enfin on n'enlève pas l'argent des mains des gens".

Pélage et ses compagnons furent dirigés sur Paris, jugés après quinze mois de détention ils furent reconnus innocents.

Les bâtiments revenant des Illes avaient amené à BREST près de 900 hommes de couleur déportés. On les employait aux travaux de Pontanézen; ils y payaient un fort tribut aux maladies de poitrine; beaucoup <sup>en outre</sup> étaient atteints de plaies ulcérées des pieds occasionnées par le port de chaussures qu'on leur avait données pour les préserver du froid. 140 d'entre eux, provenant de ST Domingue, étaient des gens de sac et de corde; Caffarelli obtint du I<sup>o</sup> Consul leur transfert en Corse. Ceux venant de la Guadeloupe, au contraire, "semblaient porter dans la sérénité de leur figure la certitude de leur innocence et le sentiment d'avoir servi leur pays". Leur cas fut examiné avec bienveillance; ils furent rendus à la liberté et admis comme ouvriers dans l'arsenal ou versés dans l'armée ou la marine.

Entre temps le port armait une division de 4 navires sous les ordres de l'amiral Linois à destination de Pondichéry. Elle appareillait le 6 ventose an XI, emportant les troupes du général Decaën, destinées à la défense de nos possessions coloniales dans l'Inde.

C'est à cette époque, le 23 avril 1803, que fut approuvé le projet d'exécution d'une 4<sup>o</sup> forme de radoub à Pontaniou, présenté par ~~Tarbé de Vaux-clair~~ le directeur des Travaux Maritimes Tarbé de Vaux-clair, projet dont on avait toujours retardé l'exécution en raison de la dépense et des difficultés. Il fallait, en effet, abaisser au-dessous de la Cayenne, avant d'arriver au plan supérieur du bassin, une montagne de schiste granitique, haute de 15 mètres et miner dans un terrain où étaient à craindre l'apparition de sources et des glissements de roches. Ce projet comprenait en outre un dispo-

sitif consistant à recouvrir par une charpente de bois les 4 bassins. Mais ce dernier système "dont la hardiesse, disait Caffarelli, faisait le plus grand honneur à celui qui l'avait conçu", ne fut pas retenu par le Ministre comme ne paraissant pas présenter assez de solidité et comme n'apportant pas toute garantie contre le feu.

Les travaux commençaient aussitôt, entièrement exécutés par les forçats. Seuls les déblais étaient enlevés à l'entreprise et transportés sous le château à Porstrein où un projet de <sup>port de</sup> commerce avait été arrêté : une jetée en pierres sèches à l'angle du château et allant vers l'Est y découvrait déjà sur une longueur de 150 à 200 toises.

En même temps Caffarelli poursuivait l'agrandissement de l'arsenal. Il obtenait l'achat de vastes terrains les uns compris entre la Penfeld et l'ouvrage à corne de Quéliverzan et les autres nécessaires pour fermer l'arsenal du côté du Bouguen et continuer le mur d'enceinte jusqu'au bastion d'Artois. Ces travaux allaient permettre d'établir 14 postes de mouillage pour vaisseaux, sous les hauteurs du Méné et du Bouguen.

La Tour blanche et la Tour noire, qui à l'arrière garde fermaient les quais et avaient fait partie de l'ancien système des fortifications, ~~ne~~ n'avaient plus leur raison d'exister; elles furent démolies.

Les quais et cales, dont une partie était immergée à mer haute et pour la remise en état desquels au cours d'un voyage à Paris Caffarelli avait obtenu un crédit de 4.000 francs par mois, étaient relevés sur les 2 rives de la Penfeld, agrandissant d'autant l'espace disponible.

Mais c'est surtout derrière les bâtiments adossés au rocher, où faute d'air et de lumière les matériaux s'altéraient par l'humidité, que Caffarelli chercha des dégagements. Il fit reprendre par les forçats les travaux d'excavation commencés en avril 1800 et abandonnés faute de crédits, creuser la montagne partout où ce fut possible; c'est ainsi que derrière le magasin général il gagnait par une excavation en roc vif une surface de 60.000 mètres carrés. Les déblais de cette excavation étaient transportés sur chalands à 500 mètres en amont de l'arrière garde et coulés en rivière pour y former une île artificielle de 650 mètres de long sur 43 mètres en moyenne de large, allant jusqu'à l'anse de la Villeneuve; de chaque côté de cette île un canal permettait l'accès à l'usine de la Villeneuve et le transport des bois. Cette île factice ou digue était destinée à servir de dépôt et à accumuler pendant quelques heures à chaque marée, en amont d'elle, les eaux douces amenées par les petits cours d'eau du voisinage. Le mélange de ces eaux de mer rendait le séjour des tarets impossible et ~~allait~~ permettait l'établissement de vastes dépôts de bois.

Mais entre temps les difficultés du ravitaillement avaient amené à ce moment la banqueroute du munitionnaire. Tout en prenant les mesures nécessitées par les circonstances pour que le service ne fut pas suspendu, Caffarelli proposa au Ministre de relever le crédit de cet agent "L'on voit, écrivait-il, les négociants s'aider réciproquement dans leur désastre et relever ainsi leur fortune. "L'homme qui s'est dévoué à un service aussi compliqué que celui de la Marine ne doit-il pas trouver la même obligeance dans le gouvernement?" Sa proposition ne fut pas accueillie.

La Marine dut assurer le service des vivres l'argent à la main au fur et à mesure des besoins, sans possibilité de prévoyance. En cette circonstance Caffarelli employa un moyen de procurer à l'Etat du vin et de l'eau de vie dans des conditions avantageuses : ayant appris que les commerçants de la ville avaient de grosses réserves et désiraient les réaliser, il fit, dans le plus grand secret, appel à tous à la même heure avec promesse d'être payés comptant; il les empêchait ainsi de se concerter entre eux pour faire monter les prix. L'opération réussit pleinement.

Afin d'empêcher les fournisseurs peu scrupuleux de représenter des objets rebutés, le Conseil d'Administration du port proposa au Ministre de les faire estampiller d'un signe de rebut. Le Ministre approuva cette proposition et l'étendit aux autres ports.

Le 13 floréal an XI Caffarelli reçut du 1<sup>o</sup> Consul, en récompense de la façon dont il remplissait ses devoirs, une gratification de 15.000 francs.

---

## Chapitre VII

---

Rupture de la paix d'Amiens. Le lougre l'"Affronteur". La flottille de Boulogne. Les constructions navales : le travail à l'entreprise par association d'ouvriers. Le Directeur du port. Les désertions. Complices des Anglais dans la place. Le Commissaire spécial de police Chépy. Le blocus et la défense de Brest. Armement de l'escadre de Truguet. Difficultés de recruter des équipages. Le paiement des pensions. Les levées dans les arrondissements de Lorient et de Rochefort.

---

Mais déjà la guerre s'annonçait. Les tergiversations de l'Angleterre au sujet de l'évacuation de Malte, l'échec de la proposition de Bonaparte de soumettre la question à l'arbitrage de l'Empereur de Russie, montraient nettement qu'aux concessions de la République le cabinet de Londres répondait par la volonté bien arrêtée de rompre le traité d'Amiens, qui ruinait son commerce et son industrie, et d'assurer sa maîtrise en Méditerranée.

Le 19 floréal an XI (8 mai 1803), Ouessant signalait la présence depuis deux jours d'une frégate qui avait l'allure anglaise. Caffarelli dépêchait le lougre l'"Affronteur" pour surveiller ses mouvements. Le 13 mai une escadre de 18 vaisseaux était en vue. Ordre était donné de mettre l'embargo sur tous les ports de l'arrondissement et d'acquérir, en les payant comptant, le plus de matériaux possibles avant la déclaration de guerre. Le dispositif

de défense entrain en action et les troupes étaient renforcées dans les forts. Leurs effectifs étant insuffisants, le préfet maritime obtenait du général Delaborde, qui avait à Rennes remplacé Bernadotte, l'envoi de 2.000 hommes de renfort et faisait reconnaître par le général Lauriston, aide de camp de Bonaparte, arrivé en mission, la nécessité de ~~mise en~~ défense de ST Malo, Bréhat, les 7 îles, Morlaix, l'île de Batz, l'Aber-vrach, l'Aber-Ildut, le Conquet, Bénodet et Concarneau, susceptibles de devenir ainsi des abris sûrs pour les bâtiments de commerce.

Les ouvriers, marins et soldats venaient de voter à BREST le consulat à vie pour Bonaparte par 11.368 voix contre 614, quand 2 jours après, le 17 mai 1803, le canon tonnait en baie d'Audierne: ~~Chaque le droit des gens~~ les hostilités commençaient ~~avec les décrets~~ <sup>contre le droit des gens.</sup> ~~relatifs de guerre.~~ (1) Deux frégates anglaises, battant triomphalement pavillon français, attaquaient le brick la "Jeanne" et, malgré le feu des batteries sous lesquelles il s'était réfugié, réussissaient à s'en emparer. Un chasse-marée chargé de sel à destination de Fécamp subissait le même sort.

Le lendemain le lougre "l'"Affronteur" était pris en chasse et attaqué par la frégate anglaise la "Doris". Malgré l'énorme disproportion de force entre les deux bâtiments, l'"Affronteur" tenta le combat et s'efforça d'aborder la frégate. Son commandant, le lieutenant de vaisseau Dutoya, fut tué et son bâtiment capturé.

La conduite de ce brave officier, première victime des hostilités, fit présager que la guerre serait glorieuse pour la Marine. Les actes d'agression des Anglais, qui attaquaient partout nos bâtiments de commerce ignorant la déclaration de guerre,

(1) Avant la déclaration de guerre, le gouvernement anglais avait mis l'embargo sur les bâtiments français ou hollandais, alors nos alliés, se trouvant dans les ports de la Grande-Bretagne

soulevèrent l'indignation générale dans toute la République, La guerre prit d'emblée un caractère national dont Bonaparte profita pour reprendre un projet, qu'il avait conçu et commencé à mettre à exécution avant la paix d'Amiens, de descente en Angleterre au moyen d'une flottille de bâtiments légers placés sous le commandement de l'amiral Bruix. Boulogne fut choisi comme centre de tous les armements. La France entière, d'enthousiasme, seconda <sup>du conseil</sup> ses efforts. On vit se renouveler des dons patriotiques comme au temps de la "Patrie en danger". Presque tous les départements votèrent la construction d'un vaisseau de ligne; les grandes villes offraient des frégates, et chaque commune, suivant ses ressources, faisait don d'une prame, d'une canonnière ou d'un bateau plat. On construisait jusque dans les moindres hâves, sur le bord des Rivières, des fleuves, de leurs affluents; deux chantiers furent établis à PARIS, l'un au quai des Invalides, l'autre au quai de la Rapée, où plusieurs fois par semaine le spectacle d'un lancement de bateau était offert aux Parisiens.

Ces bateaux de flottille devaient transporter hommes et chevaux; ils étaient armés de canons pour se protéger au besoin contre les vaisseaux anglais de haut bord. Forfait qui en avait conçu les plans recevait la mission d'en hâter et d'en surveiller l'exécution. C'est en vain que Caffarelli lui exposait de ne pas trop se faire d'illusions sur la valeur de ces petits bâtiments. "Ceux que l'on a fait venir de St Malo à BREST, écrivait-il, ont mis cinq mois à faire le trajet; l'un d'eux a été pris. Dès qu'il y a un peu de mer ils sont en perdition. Dans la plupart des cas ce sont les vaisseaux et non eux qui ont l'avantage de la mobilité et ces embarcations n'ont enregistré aucun succès". Dans les ports

(1) " Si j'avais l'honneur d'être comme vous à la tête du Gouvernement de la France, lui avais-je conseillé Surcouf, qui n'avait pas mandé de St Malo pour lui donner son avis sur la guerre maritime, je laisserais dans les ports tous mes vaisseaux de ligne, je ne laisserais jamais de combats aux flottes et aux escadres britanniques, mais je lancerais sur toutes les mers une multitude de petits et de bâtiments légers qui auraient bientôt envahi le commerce de l'Angleterre et le mettraient ainsi à votre disposition. L'Angleterre ne peut vivre que par son commerce, c'est par là seulement qu'elle peut l'atteindre."

de St Malo, Granville et St Brieuc, Caffarelli découvrait 530 bateaux de pêche susceptibles d'être utilisés dans la flottille nationale. A Anvers, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon on construisait des vaisseaux.

Ces travaux de construction navale nécessitaient le rappel de nombreux ouvriers des environs ou partis au commerce et auxquels il était dû 6 mois d'arriéré sur l'an VIII et près de 4 sur l'an X. Pour les récupérer et les retenir Caffarelli estimait nécessaire de les payer à la fin de chaque mois.

Leur retour à l'arsenal empêchait la plupart des villes du Finistère de construire pour la flottille nationale; elles remplaçaient alors le bâtiment qu'elles avaient offert par la mise d'une somme d'argent à la disposition du Gouvernement. Le Conseil Municipal de Brest, à l'unanimité, votait ainsi une somme de 30.000 francs pour construire, armer et équiper aux frais de la ville un bâtiment léger d'après les dimensions qu'il plairait au Ministre. Pour subvenir à cette dépense elle augmentait de 15% les droits sur les boissons jusqu'à parfait paiement.

Les ingénieurs étant en trop petit nombre pour mener à bien toutes ces constructions, Caffarelli se vit contraint de faire suivre les travaux par des officiers de vaisseau qui exerçaient sur les ouvriers une police militaire, prévenaient le gaspillage et avaient le droit de requérir la garde ou la gendarmerie.

Il remplaçait le travail ~~à~~<sup>à</sup> la journée par la mise à l'entreprise par association d'ouvriers dans la plupart des services du port (pavonnerie, poulisserie, chaudronnerie, clouterie, corderie, ferblanterie, mâture, menuiserie, sciage, tonnellerie, travaux maritimes). Ce système, qu'avait autrefois prévu l'ordonnance royale de

1689, consistait à confier à une équipe d'ouvriers l'exécution d'un travail déterminé moyennant une somme ~~fixée~~ fixée d'avance et indépendante du temps employé. Le salaire ainsi obtenu par un ouvrier pour une journée de travail était dès lors indéfini; il pouvait dépasser le salaire quotidien, normalement perçu, d'une somme indéterminée, limitée seulement par sa capacité de production. L'Etat y gagnait en célérité et en économie.

Pour diminuer le temps perdu la paie se faisait le dimanche; malheureusement le lendemain il y avait beaucoup de manquants; il en était ce jour là comme des lendemains de fête ou de pardon.

"C'est une habitude inévitable des Bretons".

Malgré toutes ces mesures il restait encore dans l'arsenal une foule d'hommes difficiles à surveiller et dont l'activité échappait à l'oeil le plus clairvoyant. "Il est une réflexion que mon expérience, écrivait Caffarelli à Decrès, m'a souvent fait faire. Chaque de service, chaque commissaire en chef dans son détail a bien la police particulière de ce détail, mais dans l'ensemble il manque au préfet un rouage. Je serais tenté de proposer l'établissement d'un directeur général du port, officier général de la Marine, qui exercerait là l'autorité préfectorale. Quand je pense qu'il y a tous les jours 6 à 7.000 ouvriers <sup>4000</sup> forçats, la garde de 300 hommes les gendarmes, les pompiers, les marins des vaisseaux en armement, au total <sup>plus de</sup> 10.000 hommes, je vois l'indispensable nécessité d'un fonctionnaire préposé à la police et à la direction générale du port. Sans doute je suis bien ce directeur général et je me plais beaucoup à cette surveillance, mais si je porte l'épouvante une fois par jour dans le port, à peine suis-je dehors que je n'ai qu'une faible garantie que l'autorité que j'ai imprimée se soutient. Je suis sûr

"que je pénètre pas dans le port, à quelque heure que ce soit, déguisé ou en uniforme, qu'on ne le sache à l'autre extrémité et les ouvriers postent pour cela des enfants qui les avertissent. Il m'est arrivé de faire voyager mon canot dans le port pour faire croire que j'y étais".

Decrès admit en principe ce directeur qui eût coordonné tous les services et eût maintenu entre eux la collaboration nécessaire mais il ne l'accorda pas à Caffarelli. "Où trouver, répondit-il un homme ayant l'oeil à tout et connaissant tout? Il y a des frictions sur les chantiers entre les officiers de vaisseau désignés pour suivre les travaux et les ingénieurs; en suivant les travaux les officiers militaires s'instruisent et voient ce que l'on croit les mystères de la construction. Ils sont vos yeux sur les chantiers; leur oeil est intéressé à bien voir ce vaisseau sur lequel ils monteront un jour; ils vous signalent les lenteurs, les vices. Tous les officiers militaires du port sont à proprement parler les adjudants du préfet pour tout ce qui est en exécution".

Depuis trois ans Brest avait équipé et ~~mis~~ armé la majeure partie des bâtiments de guerre, la plupart des marins provenaient de l'arrondissement, mais les bâtiments en avaient perdu; beaucoup n'avaient pas fait retour au port. Aussi les difficultés rencontrées pour recruter des équipages étaient-elles grandes. Pour l'aider à faire rallier Brest aux marins des petits ports, Caffarelli demande son concours au Préfet du département : il invite les maires à seconder les agents de l'Inscription maritime.

Les désertions dans l'arsenal sont fréquentes parmi les hommes qui y viennent en corvée, elles sont d'autant plus faciles qu'il n'est pas encore complètement clôturé. Pour surveiller les

les corvées, le préfet maritime fait mettre des aspirants dans des chaloupes et canots venant à terre et afin de prévenir les tentatives de désertion il fait ravitailler les bâtiments par des bugalets.

La police et la place prêtent leur concours à la surveillance. Certain dimanche de prairial Caffarelli, d'accord avec le Commandant de terre, maintient les portes de la ville fermées jusqu'à huit heures du matin, et cela malgré le maire qui voit là un abus de pouvoir. Il met des patrouilles à la recherche des déserteurs; elles en ramènent 37. Il place des gardes aux portes; 42 gendarmes et les brigades de Landerneau et de Lesneven patrouillent constamment à une demi-lieue autour de Brest et de Recouvrance. On ne donne pour ainsi dire plus de congés. Les moyens de désertion consistent surtout dans la corruption des sentinelles postées sur les remparts qu'on achète pour 6 francs, dans les faux passe-ports qu'on se procure pour 60 francs, dans la contrefaçon des congés, dans la négligence et la "séduction" dans les quartiers. Les désertions se font non pas tant à Brest que dans les environs où les marins accostent par bateau en des points éloignés de toute habitation. Une prime de 6 francs prise sur la solde du déserteur est donnée à celui qui l'arrête.

Les convois par terre et par mer sont rétablis. Le commandant Le Bozec a repris, tout comme autrefois, la direction de ceux de la côte sud; le commandant Guéguen est chargé de celle des convois de la côte Nord. Le code des signaux est changé, les postes de guetteurs sont rétablis et des officiers mis à la tête des plus importants. Ordre est donné aux armateurs d'équiper des corsaires et de courir sus à l'ennemi.

Mais plusieurs évasions de forçats coup sur coup semblent prouver la présence de complices dans la place. Des tentatives ennemies contre l'arsenal sont à craindre. Caffarelli d'accord avec le Gouvernement, demande le rétablissement d'un commissaire de police. Le citoyen Chépy, ancien jacobin converti, est nommé à ce poste par arrêté consulaire du 9 Juin 1803. Plein de zèle, intelligent, dévoué, il devient un aide précieux, tenant le préfet maritime au courant des moindres renseignements qu'il recueille sur les tentatives contre l'arsenal. Pour le récompenser de son zèle, Caffarelli obtient du Ministre de la police de faire porter le fonds de police de 600 à 1.200 francs, il lui fait adjoindre des agents habiles pour le seconder dans son service.

Bientôt il apprend qu'un chef de chouans sur les confins du Finistère et du Morbihan avait enrôlé 52 paysans; ce complot dénonçait l'intelligence des Anglais avec le parti royaliste. Cela pouvait avoir pour Brest des conséquences funestes si les paysans, seuls voituriers du pays, arrêtaient le roulage; au moment où les rationnaires allaient doubler, le ravitaillement serait compromis. Pour couper court à cette coalition de conjurés, Caffarelli estime nécessaire le transport du quartier général de la 13<sup>e</sup> division militaire de Rennes à Pontivy et l'envoi à Vannes, Pontivy, Le Faouet de brigades de gendarmerie en liaison entre elles et soutenues par des détachements de soldats cantonnés dans les communes suspectes.

Cornwallis avait redoublé de sévérité dans le blocus du port et des côtes environnantes; ses vaisseaux viennent jusque sous Bertheaume. A l'île de Batz ses chaloupes ont enlevé à l'abordage

la chaloupe-canonnière le "Venteux". A St Mathieu ses marins ont surpris de nuit les gardiens du poste de signaux, les ont mis dans l'impossibilité de se défendre, ont détruit tous les objets servant au télégraphe) et se sont embarqués sans avoir été le moindre<sup>ment</sup> inquiétés. S'ils l'avaient voulu ils auraient pu enclouer les canons; il n'y avait aucune troupe pour les en empêcher. Ils descendent dans les îles voisines d'Ouessant et y prennent des informations. A Béniguet ils viennent faire des provisions d'eau. Cent hommes ont bien été envoyés au Conquet et les gardes nationales font bien quelques patrouilles; mais on ne saurait compter sur elles pour repousser une attaque. Partout il manque des troupes. "C'est l'abandon du Finistère". Brest pourrait être attaqué par la rade : 12 à 14 vaisseaux, par flot et bonne brise d'Ouest, franchiraient avec un peu d'audace le goulet malgré les 200 bouches~~de~~ feu de la côte; mouillé à Roscanvel l'ennemi débarquerait à Quélern et prendrait à revers tous les forts de la presqu'île. Ce coup audacieux paralyserait les forces navales et terrestres de Brest. Les vaisseaux sur rade seraient dans l'impossibilité d'empêcher pareille attaque : la division est trop faible. L'ennemi pourrait encore débarquer en baie d'Audierne ou de Douarnenez et de là marcher sur Quélern. Il n'y a que 700 à 800 hommes dans la presqu'île : il en faudrait 2.000".

Caffarelli demande l'installation d'un camp à Quélern et le rétablissement de celui de St Renan : un corps mobile de 4.000 hommes vaudrait mieux que tous les canons des forts pour repousser une attaque. En attendant il fait entourer les ouvrages de palissades pour empêcher leur prise à revers, établir une batterie sur Trébéron et une autre à Roscanvel croisant ses feux avec celle de l'île longue.

Dans le même temps qu'il préparait la flottille de Boulogne le 1<sup>o</sup> Consul faisait armer tous les vaisseaux disponibles dans les ports. "Il fallait que nos escadres, par une concentration, bataille ou tout autre moyen, annihilassent momentanément la supériorité anglaise devant Boulogne et permissent aux bateaux plats de franchir le Pas-de-Calais". Brest armait 20 vaisseaux, 4 frégates et 3 corvettes sous les ordres de l'amiral Trugnet (7 frimaire an XII).

Ancien ministre de la Marine, indépendant sur son escadre, Trugnet ne relevait que du Ministre. Le préfet maritime et lui devaient se concerter. "Le Consul présume trop, écrivait Decrès à Caffarelli," du zèle qui anime le préfet et le commandant de l'escadre "pour n'être pas bien persuadé que les opérations qui leur sont confiées n'auront jamais à souffrir d'un défaut de concert entre ces deux fonctionnaires, investis tous deux de sa confiance particulière "et dont toutes les pensées doivent se rapporter à l'accomplissement "des vœux du Gouvernement qui peut seul compléter le degré de gloire "auquel l'un et l'autre ont droit de prétendre".

Ces vaisseaux devaient être prêts pour le 24 nivôse. Construits, depuis 8 ou 10 ans, réparés le plus solidement possible, ils étaient médiocres et ne semblaient pas en état de tenir la mer plus de deux ans encore. Destinés à ~~leur~~ transporter en Irlande un corps expéditionnaire dont le maréchal Augereau allait prendre le commandement, ils devaient recevoir 20.000 soldats, 500 chevaux, des officiers généraux, supérieurs, aides de camp, artilleurs, administrateurs, officiers de santé, secrétaires, domestiques, etc... etc... en tout 22.000 hommes. Ils pouvaient tout au plus en recevoir 12.000. Le restant devait prendre place sur des navires affrétés à St Malo, St, Brieuç, Nantes, etc.. dont le gréement serait sans doute défectueux.

et dont le blocus rendait la venue à Brest de plus risquées.

"Le Consul veut l'impossible, disait Caffarelli; eh bien! on l'entreprendra". Et il proposait à Decrès l'envoi des bâtiments de flottille à St Malo pour concentrer tous les efforts de l'arsenal sur l'armement des vaisseaux; cela était d'autant plus nécessaire que le port venait de diriger 227 ouvriers sur Boulogne et des équipes sur Lannion et St Malo. A ces ouvriers détachés hors de Brest il était dû 2 mois de solde de l'an XI et rien n'avait été payé de l'an XII. Or, alors que toutes les dépenses augmentaient, qu'il fallait des quantités de matières, que les transports étaient hors de prix, que les travaux de tous genres étaient multipliés, qu'il faudrait augmenter les crédits pour équiper une grande escadre on diminuait les fonds. Caffarelli suppliait le Ministre d'attirer sur ce point l'attention de son collègue du Trésor public; "Jamais disait-il le port de Brest n'a été aussi maltraité depuis trois ans".

Le problème le plus difficile reste celui des effectifs. Pour compléter les équipages de Truguet il manque 10.000 marins. Les officiers-mariniers, les mousses, les novices se font rares : la flottille a tout absorbé.

Les levées d'inscrits dans l'arrondissement ne rendent pas. Dans le sud-Finistère sur les côtes sauvages de Douarnenez, Audierne, Concarneau, les pêcheurs se dissimulent dans les criques et échappent aux réquisitions; agents maritimes, syndics, maires font preuve de mollesse sinon de complaisance à leur égard. Ayant appris que la sardine donnait en baie de Douarnenez et y avait

attiré beaucoup de marins, Caffarelli résolut de les <sup>sur</sup>prendre : il envoya les commandants Kergariou et Cocanet, "déguisés", à la tête de 50 hommes de confiance avec ordre aux troupes de leur prêter main forte et aux batteries de faire feu au besoin sur les bateaux. La ruse fut éventée. Quand les commandants se présentèrent beaucoup de pêcheurs avaient fui à Audierne et à Concarneau; on trouva à bord des cultivateurs, des femmes et des enfants. La râfle permit cependant de saisir 216 marins.

Le 17 brumaire au XII (9 novembre 1803) Caffarelli apprenait par le directeur des Douanes que les Anglais avaient formé le projet atroce de jeter sur nos côtes des balles de coton pestiféré pour infecter nos populations. La chose lui parut absurde. Toutefois rien ne pouvant surprendre de la part de <sup>leur</sup> "gouvernement sanguinaire", il prévint les administrateurs, les agents de l'Inscription Maritime, les douaniers, les maires, les invitant à alerter les prêtres "qui ont en ce pays grande influence", afin de "mettre en garde les habitants des côtes;" Ceux-ci sont, en effet, si pillards qu'ils prient Dieu de ne pas permettre de naufrage, "mais que s'il en arrive, ce soit sur leurs côtes"; Ils n'auraient "pas manqué de saisir ces balles comme tout ce que rejette la mer et de les porter chez eux."

Si, toujours plein d'équité, Caffarelli se montrait sévère envers ceux qui oubliaient leurs devoirs il ne manquait jamais l'occasion de témoigner sa sollicitude à ceux qui servaient bien leur pays. Rien ne le prouve mieux que cette lettre au Ministre de la Marine en date du 28 brumaire an XII (20 Novembre 1803)

relative à des demandes de propositions de pension que celui-ci lui avait retournées sous prétexte qu'elles avaient été adressées au cours de l'année sur des états partiels au lieu de l'avoir été sur un état général établi une fois l'an.

"J'ai été péniblement affecté de votre lettre par laquelle vous me renvoyez divers états de propositions de pension, 1/2 soldes, etc. sous le prétexte que les demandes doivent être faites généralement et une fois l'an ainsi que le prescrivent les règlements dont les auteurs ne connaissent pas la misère. Votre sollicitude pour les marins m'est connue. Vous m'envoyez les pétitions qu'ils vous présentent; bien qu'elles ne vous paraissent pas fondées vous ne voulez pas les voir souffrir; vous accordez à la vieillesse, aux infirmités les secours que réclament les services avec une bonté, une indulgence qui vous méritent leur reconnaissance. Je n'ai pu voir sans peine succéder à ces sentiments un ordre aussi poignant que celui d'ajourner à une époque seule de l'année la proposition de leur donner des secours. La faim peut-elle s'ajourner? Et lorsque par suite de malheurs un individu ne *tient* plus au service, lui, sa famille peuvent-ils attendre que l'année soit révolue? Tous les jours j'ai de la part des officiers des demandes de secours pécuniaires; tous les jours une femme, un enfant me demandent ce que la loi leur accorde, un moyen de subsistance; tous les jours des marins caducs, des estropiés viennent me dire qu'ils sont sans pain. Que leur répondrai-je? Le Ministre ne veut pas que l'on fasse de proposition de pension ayant le terme fixé; attendez à cette époque la réponse qu'il fera à cette proposition. Cette réponse sera aussi cruelle pour eux que pénible à faire pour moi. L'ordre établi est un vice lorsqu'il a de pareils résultats

"et la méthode est à changer lorsqu'elle est si peu appropriée à l'état des choses... En tout ceci le fond est sacrifié à la forme. Je vous invite à révoquer votre décision car vous êtes humain et vous aimez mieux faire le bien à propos que de désoler des misérables par une lenteur des règles dans la dispensation de la justice qui leur est due".

Sur ces entrefaites le Ministre avait adressé aux préfets maritimes de Lorient et de Rochefort l'ordre de faire des levées dans leurs arrondissements. Pour les seconder, d'accord avec l'amiral Truguet, Caffarelli avait envoyé dans ces ports deux officiers supérieurs et 52 officiers subalternes choisis parmi les plus énergiques pour activer les opérations dans les quartiers et conduire ensuite à Brest les marins recrutés.

Leur mission récupéra 3.547 marins; elle ne fut pas toujours facilitée. Les autorités civiles, au lieu d'y prêter leur concours, avaient souvent manqué de zèle, quand elles n'étaient pas allées jusqu'à l'entraver. A Bordeaux, dans le 5<sup>e</sup> Arrondissement, le préfet de la Gironde et le Commissaire de police, au lieu de réprimer les menées déditieuses des marins, avaient arrêté les réquisitions. Les riverains de la Garonne et de la Dordogne, propriétaires de bateaux avaient fait valoir qu'ils n'avaient jamais navigué, qu'ils étaient seulement des marchands. Dans le 4<sup>e</sup> Arrondissement, à Orléans où l'esprit était des plus mauvais, certains s'étaient coupé un doigt, d'autres s'étaient entretenu des ulcères pour se soustraire au service; dans un quartier, sur un convoi de 150 inscrits, 97 s'étaient échappés en cours de route malgré la

surveillance de l'officier conducteur, les escortes de troupes et les gardes nationales; les désertions, la nuit, à la moindre inattention de celles-ci avaient été courantes dans les villes sans casernes. Les étapes l'hiver, sous la pluie, sur des routes défoncées décourageaient beaucoup d'hommes. Dans le Lot les inscrits.

s'étaient enfuis dans les montagnes, parfois se battant entre eux, quelquefois à coups de fusil. A Nevers un avocat était venu déclarer à la commission qu'il n'y avait plus d'inscrits, "la navigation sur la Loire était anéantie".

A leur arrivée à Brest ce furent des réclamations continues; des cultivateurs avaient <sup>été</sup> pris pour des marins; ce n'était pas la faute de la commission à laquelle on n'avait pas présenté de matricule ou bien on en avait présenté de fausse. A Piriac, où n'avaient été levés que des marins des classes, le maire et ses adjoints réclamèrent à Caffarelli neuf hommes qu'ils estimaient injustement appelés. Il dut les débouter de leur demande; leur conduite sans cela eût été imitée dans toutes les communes du département.

---

---

Chapitre VIII.

---

Instructions données par le I<sup>o</sup> Consul pour entraîner les équipages Incendie à bord du "Patriote". Affaire Marchand. Projet d'assassiner le préfet maritime. On apprend à Brest la nouvelle de l'arrestation du général Moreau. La frégate anglaise le "Hussard" se perd sur les rochers de l'île des "Saints".

---

Sur rade l'escadre de Truguet, malgré les instructions du I<sup>o</sup> Consul qui lui prescrivait de lever l'ancre chaque jour "pour exercer les équipages, harceler l'ennemi et favoriser le passage de la flottille d'Audierne", restait inactive au mouillage. "L'amiral Truguet écrivait Bonaparte à Decrès, n'a aucune raison d'"d'inexécution de mes ordres. Mon intention est de le remplacer "par un officier actif qui soit allé depuis peu à la mer et qui "sache que la perte de plusieurs mois passés dans l'oisiveté est "irréparable. Vous ferez connaître à ce nouvel amiral que les es- "cadres légères doivent journellement harceler l'ennemi et qu'il "convient que tous les vaisseaux, chaque fois que le temps le per- "met, appareillent et le surveillent, ne courussent-ils que quel- "ques bordées. L'amiral me rendra personnellement compte du temps "que chaque bâtiment aura mis à appareiller. Je n'ai pas besoin de "rappeler que l'amiral ne doit pas avoir de logement à Brest et "qu'il doit passer des mois entiers sans quitter la rade, que les "capitaines de vaisseau ne doivent jamais aller à terre et que les "officiers de corvée doivent toujours être des officiers inférieurs

Pour faciliter les manoeuvres alors silongues d'appareillage. Caffarelli faisait mouiller 10 corps morts avec flotteur.

A l'arsenal faute de surveillance sur les chantiers par suite de l'envoi à Anvers, à Boulogne et à St Malo de nombreux / contre-maitres, le travail se ralentissait et les matières étaient gaspillées. Il y avait du laisser aller dans les ateliers; "Ordonnez à vos ingénieurs, disait Caffarelli au chef du Génie, de surveiller les ateliers vers la fin des séances. Il se perd jusqu'à "3/4 d'heure et comme cela se répète deux fois par jour, c'est considérable. Les entrées offrent les mêmes pertes de temps. Ne permettez pas qu'on fasse dans les ateliers des ouvrages qui ne sont pas utiles à l'armement. Il n'est pas de petite économie. Donnez des ordres aux ingénieurs et aux contre-maitres. L'économie des matières est tellement impérieuse que vous voudrez bien ne les employer que pour les armements ordonnés. Que tous les bras, toutes les matières, tout le temps soient dirigés vers cet important objet".

Le port avait bien reçu quelques ouvriers conscrits et les levés avaient amené quelques inscrits spécialisés; malheureusement ceux-ci étaient en général âgés et de peu de rendement. Il avait fallu les renvoyer. Caffarelli en avait profité pour congédier en même temps les fatigués, les non valeurs et les fainéants. Comme toujours en pareille circonstance il appliquait cette mesure avec fermeté mais sans brusquerie "pour ne pas peupler la ville de mendiants".

Le 12 nivose an XII (1<sup>o</sup> Janvier 1804), vers trois heures de l'après-midi, le feu éclatait à bord du vaisseau le "Patriote", amarré dans l'arsenal à la hauteur du milieu de la corderie. Grâce aux secours promptement organisés, deux heures après, tout danger était écarté.

L'incendie s'étant déclaré dans la Ste. Barbe après le départ de forçats employés dans la cale voisine au délestage du bâtiment, on pensa tout naturellement que c'étaient eux qui l'avaient allumé en perçant la cloison de séparation avec la soute aux poudres. Les forçats, de leur côté, prétendaient que l'incendie était dû à une imprudence de leur surveillant qu'ils accusaient d'avoir fumé dans la cale. Ce témoignage, venant de forçats, ne pouvait être retenu en justice.

Le feu ayant éclaté des 2 côtés de la cloison à la fois, Caffarelli fut amené à penser que le crime avait été suggéré pour des motifs autres que le vol ou l'évasion, seuls mobiles des forçats. Il l'attribuait plutôt à nos ennemis constamment préoccupés d'incendier l'arsenal.

Deux mois auparavant, en effet, un commis de la Marine l'avait averti d'un propos surpris au cours d'une promenade entre quatre individus dont il se trouvait séparé par une cloison. Ceux-ci s'étaient entretenus du double projet d'incendie de l'arsenal et d'assassinat du préfet maritime. Caffarelli avait immédiatement alerté le commissaire de police, fait faire des patrouilles par le commandant de place et doubler les services de surveillance du port. Les recherches étaient restées vaines. Ces individus étaient pour lui des agents des chouans et des Anglais et, ce qui le confirmait, dans cette idée, c'était l'arrestation, la veille même de

l'incendie, d'un personnage nommé Marchand que Bruix, alors qu'il était Ministre de la Marine, avait signalé à l'ordonnateur Sané, comme ayant été surpris visitant, avec un passeport, l'arsenal de Lorient et divers points de la côte et qui devait être surveillé comme suspect. Un an auparavant, Marchand, qui se disait armurier avait obtenu, sur recommandation, un emploi d'ouvrier à la direction de l'artillerie; déclarant être canadien, parlant plusieurs langues il était assez hautain et peu lié à ses camarades. Deux jours après l'incendie du "Patriote" l'aspirant Jouanin du "Batave", sur lequel Marchand avait embarqué à un certain moment, apportait au préfet maritime une lettre signée Duffex, timbrée de Blois, à l'adresse de Marchand et que celui-ci lui avait remise. Il y était dit notamment que le "parti chouan se réunissait, que les Anglais le favorisaient par des débarquements d'hommes et de munitions". L'auteur de la lettre devait prendre les armes et engageait Marchand à faire comme lui.

Caffarelli manda le commissaire de police et fit arrêter Marchand avec ordre de le mettre au secret. L'instruction ne révéla rien qui put faire présumer la participation de Marchand à l'incendie du "Patriote". Elle révéla toutefois que l'aspirant Jouanin avait reçu de lui des promesses d'avancement et de fortune s'il voulait prendre le parti des chouans. Une enquête à Blois et à Nantes, où avait autrefois résidé l'accusé, donna sur lui les renseignements les plus défavorables. Transféré du château, où il était détenu, à la salle des consignés de l'hôpital, Marchand, après une tentative d'évasion, fut enfermé à la prison du port.

Se souvenant de la faiblesse du jury dans l'affaire Rivoire et dans celle de la "Chevrette", Caffarelli demanda au Grand Juge, Ministre de la Justice, l'envoi de Marchand dans une ville de l'intérieur où il serait soumis à une surveillance sévère. Mis au courant, le I<sup>o</sup> Consul ordonna au Ministre de la Marine de faire traduire devant une commission spéciale l'agent des Anglais saisi à Brest, de lui mettre les fers aux pieds et aux mains et de le laisser plusieurs jours sans nourriture jusqu'à ce qu'il eût fait connaître ses complices; Tout individu étant rendu en Angleterre depuis les hostilités et rentré à Brest devait être traité en espion et arrêté ainsi que les vagabonds et gens sans aveu. La ville serait interdite à tout étranger, spécialement aux Américains, en raison de l'impossibilité de les distinguer des Anglais et à tout individu venant de Morlaix en provenance d'Angleterre. Tout citoyen circulant la nuit devait avoir une carte de sûreté.

En même temps le I<sup>o</sup> Consul ordonnait à Decrès de témoigner à la Municipalité son mécontentement du peu de zèle que les citoyens mettaient à faire connaître les espions et les traîtres.

Toutes ces mesures furent exécutées. Caffarelli fit toutefois remarquer les difficultés auxquelles on se heurtait pour établir sur des cartes de sûreté le signalement d'une vingtaine de mille individus et le trafic qu'on pourrait en faire. Le maire Fourot, tout en protestant du zèle avec lequel il continuerait de remplir ses fonctions, supplia de lui accorder la grâce spéciale de défendre les habitants de Brest contre toute atteinte que l'on voudrait porter à leur dévouement à sa personne et à l'Etat.

Conformément à la note consulaire Marchand fut traduit devant une commission militaire réunie sur le "Républicain", battant pavillon de l'amiral Missiessy dans l'escadre de l'amiral Truguet. Cette commission présidée par un capitaine de vaisseau et composée de 2 capitaines de frégate et de deux enseignes fut chargée de juger Marchand comme "ayant en d'autres temps porté les armes contre la République et s'être rendu auprès de l'escadre avec des instructions criminelles, étant prévenu de séduction et embauchage".

La commission condamna à mort le "chouan Marchand, embarqué sous un faux nom et accusé d'avoir mis le feu à un vaisseau dans le port; on s'était aperçu à temps de son attentat".

L'exécution eut lieu aussitôt.

15 jours après l'arrestation de Marchand, le commissaire de police informait le préfet maritime qu'un jeune homme nommé Gallières, levé comme marin, à Brest, depuis peu, s'était suicidé d'un coup de pistolet après avoir tué dans la grand'rue un charcutier avec qui il s'était pris de querelle. On avait trouvé sur lui un papier écrit de sa main sur lequel il était dit : "Mon seul regret c'est de n'avoir pas tué le préfet; on n'a pas voulu considérer mes talents". Caffarelli pensa que ce jeune homme était un de ces mécontents que la sévérité des lois amène parfois au service. Il n'en restait pas moins acquis que, malgré l'activité de la surveillance il y avait dans la ville des mauvais sujets capables de renseigner l'ennemi et de commettre des crimes sur certaines personnes.

Aussi Caffarelli avait-il pris la précaution de ne sortir qu'accompagné. Il ne prêtait, en général, pas attention aux menaces, mais les événements récents l'obligeaient à surveiller sa sécurité personnelle.

Il prenait en même temps de sévères mesures contre les bâtiments qui ne se conformaient pas aux conventions établies. Un cutter britannique, le "Duc de Clarence", venu à Morlaix en parlementaire, s'étant présenté contre tous usages avec des armes à bord, Caffarelli le fit immédiatement occuper par une garnison en même temps qu'étaient démontés ses canons, enlevés ses poudres et son gouvernail.

Le 1<sup>o</sup> ventôse an XII (21 février 1804) parvenait à Brest la nouvelle de l'arrestation de Cadoudal et de ses complices; parmi ceux-ci se trouvait le général Moreau. Caffarelli exprimait aussitôt à Bonaparte l'effroi et l'indignation des marins et se faisant "l'agent de leurs coeurs", s'empressait de lui faire adresser l'hommage de leur attachement.

Il faisait afficher le rapport du ministre de la Justice annonçant cette nouvelle et y joignait une proclamation rappelant l'exécution de Marchand et ses motifs. L'émotion fut grande dans les milieux militaires, principalement dans les troupes de ligne - Moreau, né à Morlaix avait à Brest deux frères; l'un capitaine de frégate, l'autre receveur des Contributions. Sur les conseils du préfet maritime, ils se prêtèrent volontiers à la surveillance de la police. Un Te Deum et une messe d'actions de grâce de la découverte du complot furent chantés à l'église Saint-Louis. Le calme revint vite. " Si l'esprit populaire, écrivait Caffarelli au Ministre, ne se développe pas beaucoup ici par son enthousiasme, il "n'est pas non plus capable de se porter à des sentiments ou à des "actes criminels ..... Observez à cela que chacun y a ses occupations "plus ou moins actives et que le temps que l'on donne au travail "on ne l'emploie pas à rêver".

Quelques jours auparavant, le 21 pluviôse an XII (11 février 1804) la frégate anglaise "le Hussard" s'échouait sur des roches voisines de l'île des "Saints". Elle tira le canon <sup>pour</sup> appeler à l'aide les bâtiments de son escadre, mais la mer s'étant levée tout secours de ce côté devint impossible. Le capitaine anglais se décida à prendre terre avec ses 254 hommes d'équipages en armes; il s'empara d'une chapelle pour les abriter. Le lendemain il prit toutes les embarcations de l'île et fit voile vers son escadre. Surprise par un violent coup de vent elles ne purent doubler Saint-Mathieu. Seule, celle montée par le capitaine réussit à gagner Béniguet et à rallier l'escadre anglaise. Les autres, après avoir tenu la mer pendant deux jours et avoir beaucoup souffert, se décidèrent à gagner Brest. Caffarelli fit loger les rescapés à l'hôpital en attendant leur envoi au dépôt des prisonniers. Le vaisseau anglais "Le Magnifique" tenant l'île sous le feu de ses canons réussit à ~~en~~ enlever le matériel qui pouvait être utilisé. Seuls purent être sauvés par les habitants de l'île des effets dont la vente leur rapporta trois milles et quelques cents francs.

25 vaisseaux de Cornwallis se tenaient alors avec le gros de son armée sous Quessant, les croiseurs ennemis serraient de près la côte gênant de plus en plus le ravitaillement. Le vin se faisait rare; sur les bâtiments et au bagne on l'avait remplacé par de l'eau-de-vie; afin de l'économiser davantage Caffarelli décida de donner du cidre comme boisson aux soldats et marins détachés sur la côte nord entre Roscoff et Saint-Malo et de la bière à ceux de Brest; ces boissons lui paraissaient, l'été du moins aussi saines que le vin. Il autorisa, en conséquence, le munitionnaire à monter une brasserie dans l'anse du Moulin, à Poudre.

-----

Proclamation de l'Empire - Disgrâce de Truguet - Son remplacement par Ganteaume - Caffarelli élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur - En reconnaissance de ses bienfaits, les Officiers de Santé placent son buste dans la salle de la Bibliothèque de <sup>leur</sup> Ecole ~~de Ganteaume~~ - Congé accordé à Caffarelli - Les délégations aux fêtes du couronnement de l'Empereur - Retour des Aigles à Brest - Décrets rappelle aux économies - L'armée navale manque de marins; les Liguriens; pour compléter les effectifs l'Empereur a recours à l'armée de terre - Départ des troupes d'Augereau - Nouvelle organisation des escadres : l'escadre expéditionnaire, l'escadre stationnaire, la division expéditionnaire - Sorties de Ganteaume; Willaumez sur l'Alexandre attaque l'"Hibernia" - Caffarelli et les travaux d'utilité publique - Le prince Jérôme vient prendre le commandement du "Vétéran" - Départ de l'escadre expéditionnaire - Ganteaume est remplacé par Dordelin.

-----

Le 3 prairial an XII, à midi, Caffarelli convoquait à la grande salle de l'Hôtel Saint-Pierre les officiers militaires, civils et agents de la Marine. Il leur donnait connaissance du sénatus-consulte déclarant Napoléon Bonaparte, Empereur des Français et sa famille appelée à l'hérédité dans cette dignité.

Il prêtait serment de fidélité à l'Empereur; les chefs de services, les officiers supérieurs, les fonctionnaires l'imitaient individuellement et les autres personnes collectivement. Des acclamations de "Vive l'Empereur" témoignaient de l'enthousiasme général cependant que les batteries du port tiraient des salves d'artillerie et que les bâtiments hissaient le grand pavois.

Au ~~même~~ moment l'amiral Truguet recueillait les suffrages <sup>110</sup> de l'armée navale et les salves des navires sur rade se mêlaient à celles du port.

A 3 heures de l'après-midi les troupes en armes et en grande tenue prêtaient serment devant le chef militaire.

Le soir, les édifices étaient illuminés, les musiques sur le champ de bataille jouaient des "airs entraînants", mais le temps étant devenu mauvais le feu d'artifice ne put être tiré.

Le lendemain dans l'arsenal les ouvriers prêtaient, à leur tour, serment de fidélité à l'Empereur devant le chef du Génie maritime.

Truguet avait refusé de joindre sa signature au voeu unanime de l'armée navale. Dans une lettre au 1<sup>o</sup> Consul, il en exprimait les motifs : il ne serait pas rebelle à la volonté nationale quand la majorité du peuple français aurait prononcé et il était toujours prêt à exécuter les plans convenus; "un mot, disait-il, et l'armée est à la voile".

En réponse il reçut sa destitution de Commandant de l'armée de membre du Conseil d'Etat et sa radiation de la Légion d'Honneur.

Ganteaume le remplaçait à la tête de la "grande escadre".

Quelques ~~mois~~ <sup>jours</sup> après, le 14 Juin 1804 (20 prairial an XII) Caffarelli, qui avait été nommé membre de la Légion d'honneur à la création de l'ordre, était élevé à la dignité de Grand Officier. "L'Empereur en grand Conseil, lui écrivait le Grand chancelier Lacépède, vient de vous nommer Grand officier de la Légion d'honneur. Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous annoncer que la plus noble des palmes est le prix des grands services que vous avez rendus à la "Patrie".

Le Comité de salubrité navale faisait aussitôt exécuter, par le maître sculpteur de la Marine Yves Collet, le buste du préfet maritime et le 18 thermidor en XII il l'installait solennellement en population maritime n'était-il pas le port militaire le plus important

en place d'honneur dans la salle de la bibliothèque de l'école avec  
cette inscription :

110<sup>63</sup>

Joseph CAFFARELLI,

Conseiller d'Etat, Préfet Maritime,

Grand Officier de la Légion d'Honneur,

Il fut le protecteur de l'école de santé du port et y  
fonda en l'an XI cette bibliothèque.

La reconnaissance a voulu perpétuer le souvenir de ses  
bienfaits.

Brest, le 18 thermidor an XII.

Le comité adressait en même temps une reproduction de ce  
buste à ses frères le Préfet du Calvados, l'Évêque de St Briec et  
Tréguier et le Général. "Nous voudrions pouvoir, écrivait-il à ce  
"dernier, étendre l'expression des sentiments dont nous sommes animés  
"pour notre généreux Mécène à son illustre famille qui, par la réunion  
"des dignités les plus éminentes dans l'Etat, des grands talents, des  
"qualités les plus élevées de l'âme, du pouvoir de faire le bien et  
"de l'habitude de la faire, offre tout ce qu'il y a de plus digne des  
"hommages universels. Liés entre vous par la plus étroite affection,  
"heureux membres d'une famille aussi distinguée! vous recevrez avec  
"un vif intérêt, l'image de l'objet de tous nos vœux, de toute notre  
"reconnaissance, de notre attachement, de notre respect sans bornes".  
Signé: Billard, Duret, Dupré, Pichon, Thaumur, ~~Dubreuil~~.

Aux termes de l'article 6 du sénatus Consulte l'Empereur  
visiterait les départements, et des palais impériaux pour le recevoir  
devaient être installés aux quatre points principaux de l'Empire.  
Caffarelli émettait le vœu que Brest fut reconnu point principal de  
l'Empire et par suite devint le siège d'un palais impérial : la Marine  
n'était elle pas une des quatre principales branches du Gouvernement,  
la plus difficile à diriger et Brest où s'assemblait la plus forte  
population maritime n'était-il pas le port militaire le plus important

le plus vaste dépôt des forces navales de l'Empire ?.

Le nouveau gouvernement avait prescrit aux officiers un changement d'uniforme; c'était pour eux une dépense nouvelle et imprévue; le préfet maritime avait là l'occasion de demander au Ministre de revenir sur les réductions d'appointements subies par les fonctionnaires de la Marine si défavorisés auprès de leurs camarades de l'armée de terre auxquels était alloué le traitement de campagne. Depuis la réunion de l'armée navale à Brest tout était hors de prix et les "fonctionnaires de la Marine avec une réduction de 30%, disait-il, avaient, comme dit le proverbe, de la difficulté à joindre les deux bouts de l'année".

Quatre ans de travail ininterrompu avaient altéré la santé si fragile de Caffarelli. L'Empereur insistait affectueusement près de lui pour qu'il prit un peu de repos. Les eaux thermales lui avaient été prescrites et la saison s'avance. Sur les conseils pressants des médecins il se décida enfin à prendre un congé. Le 4 juillet 1804, il remettait le service au chef militaire Bouvet.

A peine avait-il quitté Brest que les Anglais réussissaient un coup de main sur le poste des signaux de Bertheaume. Dans la nuit du 19 au 20 fructidor an XII (6 au 7 septembre 1804) vers 3 heures du matin, le gardien du poste était réveillé par des coups frappés à la porte. Il ouvrait, un coup de pistolet le manquait; cinq hommes s'emparaient de lui, fouillaient partout, enlevaient les cartes de signaux et celles des pavillons. Ils regagnaient ensuite leurs embarcations sous la falaise du poste après avoir relâché le guetteur, lui disant ironiquement "combien ils étaient fâchés de ce qui lui était arrivé".

Quelque temps après partaient de Brest pour Paris, en 22 étapes, pour assister aux fêtes du couronnement de l'Empereur, les délégations désignées par le Ministre. Celles des régiments d'artillerie emportaient leurs drapeaux, celles de l'escadre et de l'arrondissement des pavillons avec le nom des vaisseaux et celui de l'arrondissement; des députations d'officiers de tous les corps civils et militaires devaient les rejoindre à Paris.

Les officiers de santé en ayant été exceptés, les membres du Conseil en exprimèrent leur surprise à Bouvet; c'était sans doute un oubli que le Ministre allait réparer. "S'ils n'ont pas été compris sur la liste, répondit Decrès; c'est pour ne pas les distraire de leurs occupations habituelles; loin de regarder cette mesure comme une défaveur, les officiers de santé devront y voir une preuve de l'opinion que j'ai de l'utilité de leurs services et ce doit être pour eux un motif de plus de redoubler de zèle et d'activité dans leurs fonctions".

Cette reconnaissance par le Ministre de "leurs intéressantes et utiles fonctions" était pour les membres du Conseil de Santé une occasion inespérée de demander le rétablissement de leurs appointements qui de 6.000 Fr. avaient été ramenés à 5.000 Fr. l'an. N'embarquant jamais du fait même de leur service ils se trouvaient dans une situation inférieure à celle des commissaires et se sentaient rabaissés dans leur assimilation. Caffarelli, que Bouvet avait saisi de leur requête la présenta lui-même au Ministre. Son intervention resta sans succès et il ne put que leur exprimer ses regrets.

Le chef d'administration, d'ailleurs, et le directeur des Travaux maritimes n'avaient pas été plus favorisés que les Membres du Conseil de Santé; comme eux ils firent part de leur étonnement au Ministre. Au premier Decrès répondit que sa présence à défaut de celle du Préfet Maritime était indispensable au port, et au second que, faisant partie du corps des Ponts et Chaussées, c'était au Ministre de l'Intérieur dont il dépendait qu'il appartenait de le désigner.

Caffarelli pendant son congé avait assisté aux fêtes du couronnement. L'Empereur lui avait décerné ainsi qu'aux six autres grands officiers qui s'y trouvaient une médaille d'or commémorative.

En rentrant à Brest, il s'arrêta dans divers quartiers de l'arrondissement qu'il n'avait pu encore visiter.

Le retour des Aigles à Brest eut lieu le 21 Nivôse à 11 h 1/2 du matin. Elles furent reçues avec la plus grande solennité par toutes les troupes de la Marine rangées en carré sur la place du magasin général. Escortées d'un détachement du 1<sup>o</sup> régiment d'artillerie de marine, qui était allé les attendre avec la musique en dehors des portes, elles traversèrent la ville et pénétrèrent dans l'arsenal saluées d'une salve de 21 coups de canon. Les officiers de l'armée navale conduite par le général Leyssègues, les officiers de la marine à terre, ceux de la garnison et des directions, les fonctionnaires publics, après s'être réunis à la Préfecture maritime se rendirent en cortège, Préfet en tête, au lieu du rassemblement. Caffarelli se plaça au centre du carré, présenta les aigles et dans une harangue émouvante, fit comprendre aux troupes l'importance du présent que leur faisait Sa Majesté, présent " qu'ils devaient défendre jusqu'à la dernière extrémité". Des cris de "Vive l'Empereur!"

s'échappèrent de toutes les poitrines et la parade se termina dans l'enthousiasme général.

Caffarelli, que le cortège électoral de son département portait à ce moment à la candidature du Sénat conservateur, avait à son passage à Paris reçu de Decrès des instructions sur la nécessité de comprimer les dépenses et de limiter les approvisionnements au strict nécessaire. Ces vues du Ministre il les avait toujours partagées. "Depuis que je suis ici, lui écrivait-il, je ne m'occupe que de connaître la situation financière et de la ramener à ce qu'elle doit être". Encore parmi ces dépenses en était-il de fixes qu'on ne pouvait songer à diminuer, c'étaient celles de l'année navale, des convois, de la flottille. Les réductions n'étaient possible, que sur l'entretien des immeubles, les achats de fournitures et la solde des ouvriers, c'est-à-dire à peine le quart des dépenses générales. Or, on se bornait au strict minimum pour l'entretien des bâtiments, on n'achetait en denrées que l'indispensable et on renvoyait les hommes ayant une pension sur la Caisse des Invalides. Pour éviter de licencier le moins possible d'ouvriers Caffarelli en embarquait en remplacement des déserteurs (120 en Ventôse); sans être marins, ils valaient encore mieux que les gens venant de l'intérieur. Il fallait néanmoins en réformer chaque jour, renvoyer des apprentis, des enfants trop jeunes pour être utiles. Ces réformes lui étaient très-pénibles; aussi y apportait-il toute la modération possible. Il voyait de près la misère qu'elles causaient dans les familles par suite de l'impossibilité de trouver du travail en ville. "Depuis ces derniers mois" écrivait-il le 25 Nivôse an XIII, la plupart des réformés vont dans "les campagnes, chercher des moyens de subsistance et je crains qu'au

"lieu de les demander ils ne finissent par les prendre. De pareils  
"excès troubleraient la sécurité publique si facile à compromettre  
"en ce pays si agité par des dissensions civiles. J'y veillerai,  
"mais le mal n'est pas remédiable/efficacement tant que la guerre  
"fermera les portes de l'industrie commerciale. La fixation des  
"retraites extrêmement faibles, ~~de~~ 10 à 12 Fr. par mois, ne suf-  
"fisent pas à la subsistance d'un homme qui a femme et enfants".

Les licenciements étaient cependant nécessaires; ils  
avaient l'avantage de débarrasser d'une foule d'inutiles, de  
gardiens de journaliers, de paresseux, d'ouvriers qui ne l'étaient  
que de nom, de pillards; l'arsenal qui les entretenait "comme  
un fromage ses vers". "N'ayez pas de regret de la réforme, écri-  
vait Caffarelli au Ministre; quant à moi sur qui retombent les  
"malédiction, je la maintiendrai. Je puis braver le mécontentement  
puisque j'en reconnais le bien. Servir sa Majesté en faisant obser-  
server l'ordre, en excitant au travail, en réprimant la paresse  
et les abus tel est le plan que je me propose constamment".

Prenant par contre les intérêts des marins de l'Etat  
qui dans leurs embarcations relevaient fréquemment des ancres et  
objets provenant de naufrages il faisait établir par le Conseil  
d'administration du port et approuver par le Ministre un tarif de  
gratifications à attribuer aux sauveteurs, en rapport avec la  
valeur des objets récupérés et susceptibles d'augmentation au  
cas où les difficultés extraordinaires seraient rencontrées.

L'armement de l'armée navale en ce qui concernait les  
effectifs restait toujours très difficile. On avait beaucoup  
compté sur l'appoint de 2.000 matelots liguriens, mais à peine

les premiers d'entre eux étaient-ils arrivés que Ganteaume s'apercevait qu'ils n'étaient bons à rien. Il fallut les diriger sur Toulon pour les renvoyer dans leur pays.

Il en était de même du contingent de marins venus de Paris, souvent mauvais sujets que les administrations municipales ou la police envoyaient dans les ports pour servir dans la Marine, des mousses et des novices qu'il fallait réformer pour cause de faiblesse ou d'incapacité. C'étaient là pour l'Etat de grosses dépenses à un moment où l'économie était si recommandée. "Je n'ai jamais vu un homme, écrivait Ganteaume, qui commençant le métier de la mer à l'âge de 20 ans soit qu'il fut, destiné à être officier ou matelot, ait acquis le jugement nécessaire pour devenir un bon marin. C'est dès l'âge le plus tendre qu'il faut se vouer à cet état décourageant et difficile. C'est lorsque le corps a toute souplesse que l'on peut acquérir l'agilité qui caractérise le vrai matelot et par conséquent l'habitude de voltiger au haut des mâts, de travailler avec assurance dans la tempête, dans l'obscurité de la nuit, souvent à la lueur des éclairs, au bruit du tonnerre, dans le combat et sous le feu de l'ennemi".

Les levées dans les quartiers ne rendaient pas. Pour récupérer les marins Caffarelli supprima la Cayenne, un dépôt à terre devenant inutile en temps de guerre, les marins embarquant dès leur arrivée au port. Le désarmement des péniches de la flottille à Brest et dans divers ports secondaires avait bien fourni un certain nombre d'hommes, mais tout cela n'était que d'un appoint insuffisant; il en manquait encore à l'armée 2.923.

C'est alors que l'Empereur décida de recourir aux militaires de l'armée de terre. 3.000 hommes furent immédiatement mis par le maréchal Augereau à la disposition de Ganteaume. Pour les encourager dans leur nouvelle profession l'Empereur institua des prix : 8 Fr.

étaient accordés aux soldats manoeuvrant bien le canon et l'aviron, connaissant les manoeuvres basses et capables de prendre des ris ou de serrer les voiles, 4 Fr. à ceux connaissant le mieux le canon et manoeuvrant le mieux l'aviron; 3 Fr. à ceux manoeuvrant l'aviron et sachant bien nager. Ces prix, à raison de 10 par 100 hommes, étaient distribués devant l'équipage assemblé à la première parade du mois.

Pour maintenir la discipline dans les équipages aussi disparates il fut décidé que matelots, soldats, officiers resteraient constamment à bord. Les capitaines devaient tenir leur table, personne ne pouvait coucher à terre, les embarcations étaient hissées chaque soir, l'escadre devait être prête à appareiller à toute heure.

Afin "d'électriser les équipages", les Commandants faisaient afficher au pied du grand mât des ordres du jour, dont les motifs étaient pris dans le "Moniteur".

Le 5 Germinal an XIII (26 mars 1805) l'armée était prête: elle avait à bord 6 mois de vivres pour les équipages, 3 mois pour les troupes passagères. Les "rafraichissements" comprenaient entre autres 2182 moutons, 3.850 poulets, 11.550 douzaines d'oeufs. Caffarelli aurait voulu remplacer en partie les moutons par des boeufs, mais l'amiral devant la difficulté de les conserver à bord n'avait pas accepté sa proposition.

Deux mois après Ganteaume appareille en formation de combat. A peine est-il <sup>sorti</sup> de rade que les sémaphores lui signalent une armée anglaise forte de 18 vaisseaux, 6 frégates, 6 corvettes. Il mouille à Bertheaume. 48 heures après il revient sur rade.

Le 5 mai 1805, l'ennemi renforcé dispose de 27 vaisseaux, 4 frégates et 4 corvettes cependant que 3 frégates et 3 corvettes croisent dans l'Iroise avec en réserve 2 frégates et 3 corvettes.

Cinq jours après, les forces ennemies se sont de nouveau accrues : 30 vaisseaux sont devant Brest, 7 frégates et 10 corvettes croisent entre Ouessant et Audierne. Impossible à Ganteaume de sortir dans ces conditions.

Bien que Caffarelli ne pense pas que les Anglais tentent de débarquer sur nos côtes mais plutôt d'empêcher la jonction de notre armée de Brest avec nos ~~amis~~ camarades du Ferrol et de Cadix, il estime, avec Ganteaume, prudent de mettre à l'abri le mouillage de Bertheaume. Tous deux vont reconnaître par terre et par mer les points de la côte où il faut installer des batteries 'le Minou, Toulbroch, Créachmeur, pour permettre à nos navires de mouiller sous la protection de nos feux. Des mortiers à longue portée sont demandés à la Guerre; en attendant leur arrivée ils sont remplacés par des pièces d'artillerie provenant des batteries intérieures de la rade. Ces nouvelles batteries devront être défendues du côté de terre. Ces défenses, estime Caffarelli, ne remplaceront jamais un corps de troupes mobiles, seul capable d'empêcher un débarquement.

La longue inaction dans laquelle depuis deux ans demeurait l'armée navale éteignait l'ardeur des équipages. Les allées et venues de Brest à Bertheaume finissaient par paraître ridicules; elles donnaient naissance à des plaisanteries; on répétait partout cet épigramme :

C'est l'amiral Ganteaume  
Qui alla de Brest à Bertheaume,  
Puis profitant du bon vent d'Ouest  
S'en revint de Bertheaume à Brest.

L'immobilité de la flotte de Brest parut encore plus inexplicable lorsque les escadres de Rochefort, de Toulon et de Cadix eurent pris la mer; la patience des équipages était poussée à bout. Le gouvernement, dès qu'il put supposer que Villeneuve se rapprochait de l'Europe, donna aux frégates de Ganteaume l'ordre d'aller à la découverte au large et lorsqu'on le sut arrivé sur les côtes d'Espagne une escadre légère sous le commandement du Contre-Amiral Willaumez alla presque journellement évoluer dans les passes.

Le 22 Août 1805, la flotte étant réunie dans la baie de Bertheaume, l'amiral la fit appareiller. Les évolutions ayant attiré l'attention de Cornwallis, Ganteaume revint au mouillage. Les Anglais le suivirent; leur tête de ligne se trouva bientôt à la portée de l'escadre légère de Willaumez qui rentrait la dernière. Celui-ci ne voulant pas que sa rentrée eut l'air d'une fuite se porta en queue de ligne ~~de~~ avec son bâtiment l'"Alexandre" et engagea le combat avec le vaisseau de tête de l'escadre anglaise qu'il supposait être l'"Hibernia" portant l'amiral Cornwallis. Pendant une demie-heure des coups de canon furent échangés de part et d'autre; nous eumes 20 hommes hors de combat; les Anglais virèrent de bord et regagnèrent le large poursuivis par le tir des batteries de St-Mathieu.

Quinze jours après, le corps expéditionnaire du Maréchal Augereau était dissous. Les troupes qui le composaient étaient débarquées et mises en route sur l'Allemagne. Le plan de descente dans les Iles britanniques avait échoué. Napoléon décidait de vaincre l'Angleterre sur le continent.

Entre temps Caffarelli avait prêté son concours à la mu-

unicipalité, dont la situation financière était peu brillante, en lui venant en aide dans des travaux d'utilité publique. Il avait fait forger dans l'arsenal les rembarbes de fer situées en haut de la partie de la rue de la Rampe comprise entre la grand-rue et la rue de Siam et avait autorisé le maire Tourot à faire prendre gratuitement pour les travaux de voirie des moellons de l'excavation du magasin général; pour diminuer d'autant les frais de charroi à la charge de la ville, chaque foudat revenant du travail devait porter à bras un moellon et le déposer en passant derrière la grille du Bagne où venaient charger les tombereaux municipaux.

Il prêtait également le concours de la Marine au préfet du département pour restaurer à l'église Saint-Louis le tombeau de Du Couédic que des forcenés avaient mutilé en 1793 et dont les habitants du Finistère et les divers corps de la Marine réclamaient la mise en état. Il fit apposer en grande solennité une plaque de marbre noir surmontée d'une pyramide avec cette inscription : "Ici repose le corps de Charles Du Couédic de Kergoualer, militaire décoré, capitaine de vaisseau, mort le 7 janvier 1780 des suites de blessures qu'il avait reçues dans le combat mémorable qu'il a rendu le 6 Octobre 1779, commandant la frégate de l'Etat la "Surveillante" contre la frégate anglaise le "Québec". Ce monument fait <sup>pour</sup> honorer un brave guerrier fut mutilé dans des temps malheureux les habitants du Finistère pleins de respect pour l'armée navale et pour la mémoire de Du Couédic <sup>font</sup> fait restaurer en l'an XIII".

Le 25 Septembre 1805 sa Majesté fait savoir "qu'elle a des intentions sur II vaisseaux et 3 frégates de l'armée navale".

Ces bâtiments formeront une escadre expéditionnaire qui

sera l'élite de notre flotte. Ils seront équipés de marins jeunes et vigoureux. Les commandants recevront des instructions sous pli cacheté à ouvrir à l'appareillage et en cas de séparation. Ils seront prêts à prendre la mer dès que possible et embarqueront 7 mois de vivres.

Cette escadre expéditionnaire formera deux divisions : l'une sous les ordres de Lessegues (pavillon sur l'"Impérial"); l'autre sous ceux de Willaumez (pavillon sur le "Foudroyant"). Dans la division Willaumez vient embarquer sur le "Vétéran", le prince Jérôme Bonaparte en qualité de capitaine de vaisseau. Les ordres de l'Empereur sont que son frère soit "maintenu rigoureusement dans son grade" et qu'aucun honneur spécial ne lui soit rendu. Decrès prie Caffarelli de la tenir au courant de sa conduite, de sa "régularité" et l'invite à user de toute son influence pour qu'il "ne découche que rarement; s'il découchait il lui rendrait compte de ses habitudes, de ses ~~liaisons~~ liaisons, et ce afin de pouvoir "renseigner son auguste frère". Caffarelli estime que ce n'est pas à lui à répondre aux désirs du Ministre. "Je ne suis pas un surveillant, dit-il, et je ne me mêle pas de la conduite d'un homme tel que le prince Jérôme. Les devoirs du service sont de ma compétence; tout autre rôle m'est étranger".

Leyssègues et Willaumez qui, depuis deux ans attendaient le moment de prendre la mer, appareillèrent ensemble le 13 décembre 1805, le premier pour les Antilles, le second pour le cap de Bonne-Espérance. Les instructions leur ordonnaient de faire la guerre de course. "Nous ferons ainsi un mal incroyable à l'ennemi, écrivait Decrès, nous formerons des chefs d'escadre parmi lesquels s'élèveront peut-être des amiraux!".

de  
Les autres bâtiments de l'armée Ganteaume constitueront une escadre stationnaire sur rade, ils auront 3 mois de vivres. Mais l'escadre expéditionnaire, ayant enlevé les meilleurs marins, leur a passé ses non-valeurs; ils ont à bord 1.607 novices "bons à rien", ne connaissant pas du tout la mer et il leur manque environ 2.000 hommes. Caffarelli y fait embarquer des marins des navires stationnaires et des bâtiments au cabotage.

Pour sortir cette escadre de sa torpeur et dégrossir ses équipages, Decrès l'invite à mettre à la disposition du contre-amiral Dordelin 6 chaloupes canonnières, chacune d'elles sera attachée à un vaisseau; elles manoeuvreront tous les jours sur rade.

Deux vaisseaux et une frégate seront distraits de cette escadre pour former une division expéditionnaire prête à prendre la mer en tout temps pour repousser les forces inférieures qui viendraient insulter la rade. Il y a, estime Caffarelli, peu de chance que l'ennemi tente de pénétrer dans le goulet depuis qu'il sait qu'on a transformé les batteries qui le défendent.

L'institution des chaloupes canonnières donne de bons résultats; toutefois, en cette saison d'hiver, les exercices sont souvent interrompus par le mauvais temps et elles doivent chercher abri à Camfrout ou dans la rivière de Landerneau. Sur les bâtiments on s'entraîne à l'exercice de canon. Caffarelli fait mouiller sur rade pour servir de but la vieille carcasse la "Levrette" dont les cales sont remplies de fûts vides pour l'empêcher de couler. Aux premières écoles à feu, elle est tellement malmenée que sa remise en état est jugée trop coûteuse. On la remplace par un ras avec mâtereau et cadre de toile. Chaque jour le mâtereau est abattu, tant sont grands les progrès des canonniers. Ce tir hélas! ressemble trop

à un tir à terre; c'est sous voiles qu'il faudrait le faire pour se rapprocher autant que possible des conditions de combat; et c'est là une chose difficile sur rade.

Depuis quelque temps la santé de l'amiral Ganteaume laisse à désirer; elle ne lui permet plus de continuer à diriger les opérations de l'escadre. L'Empereur le rappelle et le remplace dans son commandement par le contre-amiral Dordelin.

=====

re  
e.

s  
s

Chapitre X

---

Incendie d'un dépôt de denrées à Quimper - Difficultés avec l'Inspecteur Keraudren, Médecin consultant près du Ministre et le Comité conservatoire de Santé - Sa mission à Brest - Les conserves Appert - Recherches de succédanés de sucre et de drogues exotiques - Le désastre de Trafalgar cause de grandes pertes dans les familles de marins à Brest - Le vaisseau "Le Vétéran" à Concarneau - Achèvement de la 4<sup>e</sup> forme de radoub - Mémoire de Caffarelli sur les bagnes -

---

Le blocus continue à rendre le ravitaillement par mer pour ainsi dire impossible. Ce n'est qu'au prix d'une audace et d'une chance inouïes que le commandant Guéguen a pu faire passer sur la côte Nord un convoi en naviguant au milieu des rochers.

Dans le sud l'ennemi s'est emparé d'un chasse-marée faisant partie d'un convoi de 17 voiles qui a dû se réfugier sous les batteries de Kéridy et rallier Bénodet pour y débarquer ses marchandises. Caffarelli a tenté le ravitaillement par Douarnenez; mais les Anglais l'ont vite repéré et se sont emparé de deux chasse-marée chargés de munitions pour Brest au moment où ils allaient arriver à Morgat. Pour l'instant il faut y renoncer.

Decrès permettrait bien à des bâtiments isolés de naviguer sans escorte, à condition qu'ils soient bons marcheurs et suffisamment armés pour assurer leur sécurité. Caffarelli l'en dissuade, il y a partout des croiseurs en surveillance et des bâtiments isolés seraient infailliblement capturés; leur prise serait pour l'ennemi un moyen de plus de savoir ce qui se passe chez nous.

Dans le but de déjouer la surveillance anglaise aux approches de Brest des projets de canaux qui sont proposés ; canal de l'Aber-Ildut à la Penfeld, de l'Abervrach et de Morlaix à Landerneau pour le Nord; aucun d'eux ne mérite considération : il faudrait beaucoup d'écluses et l'eau manquerait dans les rivières avoisinantes pour les alimenter.

Afin d'abriter les denrées à Quimper en attendant leur transfert à Port-Launay, Caffarelli y fait construire des hangars. Le 4 avril 1805 un incendie en détruisait un renfermant du chanvre. Afin d'enquêter sur les causes du sinistre le Préfet maritime désigne l'Ingénieur des Travaux Maritimes Trouille et le sous-inspecteur Jurien, fils de l'Inspecteur. Ce dernier retire l'ordre du Préfet et y substitue le sien. Caffarelli, fâché de voir, cinq ans après son arrivé au port, s'élever de si "misérables conflits" porte la question devant le Ministre : Tout en laissant entière indépendance à l'Inspecteur, n'était-il pas son surveillant comme surveillant général placé au gouvernement du port ? Ne pouvait-il pas le rappeler à ses fonctions s'il s'en écartait? Rien ne permettait de supposer que l'Inspecteur pût être indépendant des règles de police et de discipline, permettre des absences, détacher des individus et substituer à un ordre du préfet maritime le sien propre.

Deux mois après, Decrès rappelait à Caffarelli l'indépendance des inspecteurs "De ce que ceux-ci sont, quant à leur personne "soumis dans le port aux principes communs d'ordre, de conduite, "de police publique, on ne doit pas en inférer que la subordination "doit exister quant à leur service. Or, si les préfets pouvaient "disposer à leur gré, soit de l'inspecteur, soit de sous-inspecteurs "de marine pour remplir telle ou telle mission particulière, alors

"même l'inspection, du moins les agents de ce service se trouveraient immédiatement placés sous leur dépendance et par cela même ils pourraient suspendre et arrêter les opérations de l'inspecteur".

D'ailleurs les bonnes relations entre Jurien et Caffarelli ne souffrirent pas de ce dissentiment qui avait son origine dans une interprétation différente du règlement et pouvait être résolu sans peine par l'intervention du Ministre.

En ce même temps le préfet n'avait pas hésité à demander à l'Inspecteur d'entrer en correspondance avec ses collègues des autres ports afin d'étudier par comparaison les améliorations désirables dans l'arsenal de Brest. Cet échange de lettres démontra que la direction supérieure était meilleure à Brest et les formes administratives plus raisonnées et mieux suivies.

Le 19 mai 1805, le professeur Kéraudren, médecin consultant près du Ministre de la Marine, avait fait paraître un mémoire portant règlement de police sanitaire, mémoire que le Comité de salubrité navale avait approuvé sans restriction. Le commentant avec la réserve qu'exigeait son peu de compétence en la matière, Caffarelli estimait insuffisantes les mesures proposées. Pour donner davantage d'autorité à cette institution qui régit sévèrement les biens et la vie des navigateurs il trouvait que la commission temporaire prévue devait être remplacée dans les grands ports par un tribunal permanent, aux décisions sans appel en raison même des lenteurs qu'entraîne une révision, tribunal auquel les commissions des petits ports pourraient avoir recours. Une création pareille exigerait une loi émanant du corps législatif.

En outre Caffarelli trouvait ce mémoire incomplet : il était, en effet, muet sur les moyens de faire exécuter ses arrêts : Il fallait, un lazaret, un canot, une garde de police militaire, une patache armée pour assurer l'observance des consignes, en un mot la force, dont disposent seules les autorités civiles ou militaires et dont les moyens d'emploi devaient être tracés.

A la suite de ce mémoire et des observations de Caffarelli le Ministre décida que le Comité de salubrité navale, auquel seraient adjoints deux officiers de santé désignés par le Préfet du département, se réunirait sous la présidence du Préfet maritime pour se constituer en "Comité conservatoire de la santé publique". Ce comité déciderait de la pratique à accorder aux navires venant de lieux suspects; ses décisions seraient considérées comme supérieures à l'autorité du Préfet qui, avec le commandant des forces navales sur rade, serait responsable de l'exécution des décisions prises.

Le 21 octobre suivant, Kéraudren était envoyé en inspection dans les hôpitaux des ports. A Brest, de concert avec une Commission nommée par le préfet maritime, il expérimenta sur des forçats une amélioration du régime des marins et s'occupa des moyens de hâter la guérison des vénériens toujours si nombreux.

Des essais avaient été entrepris pour diminuer autant que possible à bord des bâtiments le nombre d'animaux vivants embarqués qui dépérissaient rapidement à la mer et constituaient une source d'encombrement et de malpropreté et pour les remplacer par des conserves de viandes et de végétaux préparées par le procédé Appert.

Afin d'en examiner la valeur, Caffarelli avait fait déposer à fond de cale à bord du stationnaire des bocaux et bouteilles contenant de la viande, du bouillon et des légumes ainsi préparés. Examinés au bout de trois mois par le Comité de salubrité, ces échantillons furent reconnus en parfait état de conservation. Tout en constatant les avantages que ces conserves pouvaient présenter dans des cas particuliers, Caffarelli n'était pas d'avis d'en généraliser l'emploi dans la Marine, ces aliments n'ayant pas les qualités nutritives des vivres frais, leur conservation dans des récipients de verre les exposant trop facilement au bris et ceux-ci étant d'une source d'encombrement. Il leur préférait les tablettes de bouillon en boîtes métalliques soudées.

Le blocus et la guerre entravaient l'importation du sucre de canne et des drogues exotiques dont le prix de revient, du fait de leur rareté, devenait prohibitif. De tous côtés les savants recherchaient des produits de substitution.

Le Comité de salubrité ne restait pas étranger à ces recherches et essayait, lui aussi, de trouver dans les plantes indigènes un succédané du sucre. Le 1<sup>o</sup> pharmacien en Chef Gesnouin, après avoir extrait de la carotte du pays un sirop peu agréable au goût, entreprenait des essais sur le raisin de taille. De ce raisin aigre-doux il retira un sirop qui mélangé à de la craie était supérieur à celui de la carotte, mais inférieur à un produit similaire que Caffarelli avait fait venir de Bergerac. La preuve était faite que dans les pays à raisin, on pouvait produire un succédané du sucre. En Bretagne mieux valait employer dans nos hôpitaux le miel du pays, facile à se procurer et d'un prix moins élevé. Le sucre extrait de la betterave allait bientôt, d'ailleurs, remplacer le sucre de canne.

L'augmentation de prix des drogues exotiques poussait Decrès à les faire remplacer par des extraits de plantes du pays. Le conseil des hôpitaux de Paris ayant préconisé l'emploi d'un quinquina factice, préparé par Alphonse Leroy, pour remplacer le quinquina exotique, il en fit adresser des échantillons à Brest. Le Comité de salubrité ne donna pas un avis favorable à son emploi, ne se "souciant pas, disait-il, de transformer les malades, en sujet, d'expérience"; mieux valait n'employer que du quinquina exotique, mais en l'économisant. Une seule plante, la rhubarbe du pays, fut reconnue valoir celle de Tartarie.

Le "Moniteur" avait soigneusement caché le désastre de Trafalgar auquel avait répondu presque aussitôt l'éblouissante victoire d'Austerlitz. Caffarelli décida de porter la nouvelle de cette victoire à la connaissance des troupes dans une parade présidée par Bouvet. "Le soldat français, disait-il, ne peut trop connaître les "particularités d'une affaire aussi sublime dont les annales du monde "n'offrent pas exemple. Il se dira : Je ne fus point présent, il est "vrai, à l'immortelle bataille d'Austerlitz, mais sous l'aigle française conduit par le grand Napoléon, je saurai obtenir le surnom "de brave et je serai invincible comme eux".

La nouvelle de notre défaite navale et des terribles pertes que nous y avions subies transpirait cependant peu à peu : elle affectait cruellement les familles bretonnes. Chaque jour, c'était le douloureux spectacle de veuves sollicitant des secours qu'on ne pouvait payer faute de moyens et auxquelles il n'était pas possible de distribuer du pain à compte de solde. Devant d'aussi pénibles situations Caffarelli prenait tous les fonds à sa disposition pour venir en aide à ces malheureuses, "dépense que, disait-il, l'humanité

commande de faire et qui n'est pas prévu dans les aperçus de dépenses"; mais c'était là "un verre d'eau pour mille bouches".

En ville, c'était la plus effroyable misère. Le départ des escadres, l'envoi des troupes dans les forts avaient diminué considérablement la population flottante; le budget municipal était dans une situation précaire par suite de la diminution des recettes de l'octroi. Les denrées en raison des difficultés croissantes du ravitaillement étaient hors de prix et le commerce était tombé dans le marasme le plus complet, les maisons ne se louaient plus, les propriétaires étaient écrasés d'impôts. Le nombre des indigents augmentait sans cesse; l'hospice civil regorgeait de malheureux.

Les fournisseurs de la Marine n'étaient payés qu'au prix de mille difficultés, au prorata de leurs créances. Les ouvriers, marins et entretenus attendaient avec résignation 3 mois d'arriérés de l'an III et la solde de l'exercice en cours "Je dois rendre justice, "écrivait Caffarelli au Ministre, à leur résignation. Ils supportent "sans murmurer les délais qu'on leur fait éprouver. Je prie votre "Excellence de croire que je ne suis pas moins sensible et je voudrais reconnaître leur docilité et leur silence autant qu'alléger "leurs peines par des paiements plus exacts et plus réguliers".

Le 26 août 1806, par temps sombre mêlé de pluie et de rafales de vent, le vaisseau "Le Vétéran", commandé par le prince Jérôme poursuivi et serré de près par l'amiral anglais Keith, se présentait devant Concarneau, manoeuvrant pour éviter les brisants et cherchant un mouillage à l'abri de l'ennemi. Le prince voyant qu'il ne pouvait lui échapper sans se perdre sur les brisants, réunit en conseil son Etat-major; il décida qu'on foncerait tête baissée sur l'ennemi pour

tenter de rallier Brest ou qu'on aborderait le vaisseau-amiral pour se faire sauter avec lui. Jeune et intrépide le prince Jérôme préférerait mourir en brave plutôt que de servir au triomphe d'un amiral anglais.

Une de ces deux résolutions allait être prise quand le commandant en second, le capitaine de frégate Halgan, entendit sur le pont un aide-timonier, nommé Furic, du quartier de Quimper, dire en breton que, si on voulait, il ferait bien entrer le vaisseau dans le port de Concarneau. "Bougre d'imbécile, lui dit l'officier en second, tu crois donc qu'un vaisseau à trois ponts ne cale pas plus d'eau que ta barque de pêche" - C'est vrai, répondit Furic, n'empêche que si on voulait je rentrerais le vaisseau à Concarneau; croyez-vous que je ne connais pas les rochers, les passes et tout le bataclan d'un port où je suis né?". Et ce disant, il indiquait les points de la côte avec une telle exactitude que le commandant Halgan le prenant par le bras, le conduisit au prince Jérôme. Celui-ci l'interrogea et se tournant vers ses officiers : "Allons; Messieurs, leur dit-il, autant celà que de faire sauter. Essayons"; et s'adressant à Furic "Je te donne carte blanche, te voilà commandant du bord. On t'obéira".

Furic prend la barre ~~en main~~ et par forte brise, les huniers au bas ris, met le cap sur un point où la mer brise. Des officiers effrayés le font remarquer au Prince, cependant qu'en ennemi généreux l'amiral Keith signale au "Vétéran" qu'il court à sa perte. Jérôme ne bronche pas, il a pleine confiance en ce pilote improvisé. Le "Vétéran" longe à belle allure la pointe de Belg-Meil; passe au milieu des brisants et mouille dans la baie de la Forêt (I)

(I) Le prince n'oublia jamais Furic. Sur sa recommandation le président de la République lui accorda, le 15 décembre 1849, la décoration de la Légion d'Honneur. Mais lorsque l'ancien commandant du "Vétéran" vint visiter Concarneau, le 18 Août 1862, il ne trouva plus le pilote de son vaisseau: il était mort le 22 Juin 1851 - sa veuve vivait encore; le prince lui fit une pension

Sitôt prévenu Caffarelli accourt à Concarneau; il trouve le vaisseau dans le port. Jérôme le met au courant des circonstances dans lesquelles il s'était séparé de l'amiral Willaumez, de ses vaines tentatives pour le retrouver, des conditions dans lesquelles Furic l'avait mené sous la pointe de Beig-Meil. Ne s'y trouvant pas soutenu par les batteries il a demandé le concours d'un pilote de Concarneau pour le mener à l'entrée du port où délesté de son eau et de son artillerie, il a mouillé à l'abri de l'ennemi. Des canons ont été établis sur les pointes avoisinantes et de la poudre amenée de Lorient. Le général Thévenard, préfet maritime de ce port, a mandé Le Bozec et lui a confié les soins du vaisseau.

Très-inquiet de la situation du "Vétéran", Caffarelli décide de l'alléger encore, de le mettre à 19 pieds d'eau et de le faire entrer dans l'arrière port, dans une fosse bordée de roches, à fond de sable vaseux, où à mer basse il aurait encore deux pieds d'eau sous la quille. Le mouvement est singulièrement délicat; entre le port et l'arrière port se trouve, en effet, une basse de roches, et les vents variables rendent la manoeuvre difficile. Une première tentative échoua en raison d'un changement de temps. Le 30, après 3 heures de manoeuvres délicates, le bâtiment était mené dans l'arrière port et solidement amarré au sud de la citadelle. Pour empêcher le vaisseau de prendre de l'arc, Caffarelli faisait débarquer les gros poids, la batterie de 36 et pomper l'eau. Il recommandait de prêter l'attention la plus grande aux amarres (la rupture de l'une d'elles ne manquerait pas de faire toucher le bâtiment), prescrivait de soutenir l'arrière avec des futailles et d'enlever le gouvernail. Le bâtiment ne pourrait à l'avenir sortir qu'à lège et pour rallier Lorient le port le plus proche, il devrait armer au dehors.

"Il n'y a qu'un parti à prendre, écrivait-il au Ministre, c'est de laisser le vaisseau là jusqu'à la paix, de le mettre en ~~sa~~ sûreté contre les tentatives de l'ennemi au cas où il serait tenté de l'incendier". L'équipage pourrait être en partie débarqué, le Commandant du département ayant fait venir des troupes et pris des mesures en conséquence.

Decrès télégraphiait, par ordre de l'Empereur, de mettre le "Vétéran" en état de rallier Lorient et de le réarmer. En l'absence du prince Jérôme le capitaine de vaisseau Infernet en prendrait le commandement.

Avant d'exécuter ces ordres, Caffarelli fit remarquer au Ministre qu'en ralliant Lorient le "Vétéran" serait certainement attaqué, par suite, il lui fallait à bord son artillerie; l'embarquement de celle-ci en dehors du port attirerait l'attention de l'ennemi qui ne manquerait de créer toutes sortes d'obstacles. En outre, M. Infernet, prisonnier de guerre, du port de Toulon, ne devait pas connaître la côte bretonne comme Le Bozec. Le prince Jérôme, d'ailleurs venait de donner l'ordre de confier en son absence le commandement de son vaisseau au commandant Halgan.

Pour obtenir un grand concours de moyens, pour correspondre avec le préfet maritime de Lorient, l'autorité militaire et lui-même Caffarelli désignait un officier général, son chef militaire Bouvet, comme directeur des opérations. En même temps il faisait établir des batteries sur les pointes avancées de la côte.

Le 29 septembre, il avertissait Decrès que le "Vétéran" était prêt à sortir; son artillerie était dans des embarcations parée à être embarquée, mais les difficultés pour le conduire à Lorient demeuraient entières. Il faudrait pour cela des circonstances favorables: un coup de vent de N.O. succédant à un coup de vent de S.O. obligeant les Anglais à se retirer, une brume avec brise permettant de filer 3 ou 4 noeuds, une nuit noire avec un vent propice; enfin le calme absolu. "Dans ce dernier cas le vaisseau devrait être remorqué par nombre de canots et de chaloupes dont l'armement se relaierait toutes les demi-heures et dont on prévient la lassitude par une bonne nourriture et du vin". Cette navigation, disait-il, me parait fort épineuse: il suffit d'un vaisseau et d'une frégate pour empêcher le "Vétéran" d'entrer à Lorient dont les passes sont mauvaises. Votre Excellence peut apprécier ces difficultés, mais rien ne sera négligé pour les vaincre".

20 mois s'écoulèrent sans que ce concours de circonstances favorables, si difficiles à réunir, se produisit. Le "Vétéran", ainsi que Caffarelli l'avait prévu dès le premier jour, dut désarmer le 14 avril 1808.

Entre temps, les travaux de remise en état de l'arsenal étaient activement poussés; quais, cales, pavage, clôture, excavations, entretien des immeubles, tout était mené de front. Tarbé de Vaux-clair jetait les fondations de poudrières sur l'île des Morts pour remplacer les poudrières flottantes la "Précieuse" et la "Fidèle". Une grille était montée sur le quai Le Pelletier (plus tard quai Jean Bart) pour séparer le service des vivres du port marchand.

La 4<sup>e</sup> forme de raboub de Pontaniou, dont les murs et les gradins en granit faisaient un ouvrage des plus beaux du genre, était à peu près achevée. On eût pu à la rigueur y construire un vaisseau. Les forçats dans ce travail avaient fait preuve de zèle; certains, par la pratique, étaient devenus d'habiles tailleurs de pierre. Comme s'ils y avaient mis un point d'honneur aucun d'eux ne s'était évadé; le travail à la tâche leur avait permis de gagner 0 Fr.69 par jour, salaire suffisant pour payer les outils délivrés par les magasins et se procurer un excédent de nourriture.

Pour relier la Cayenne au plateau des Capucins, on édifiait, sous le nom de levée de Pontaniou, un ensemble de constructions avec magasins, ateliers pour la direction des constructions navales et des travaux maritimes.

L'ancienne prison, sépulcre plutôt que maison de détention dont les officiers de santé Delaporte et Droguet avaient signalé à Caffarelli l'état déplorable au point de vue sanitaire, où s'entassaient dans des conditions lamentables de promiscuité les prisonniers sans distinction d'âge, de crime ou de délit, était complètement transformée par Tarbé de Vaux-clair sur des plans que Trouille devait améliorer plus tard. Du côté de Brest, un coude, qui gênait les abords de la forme de Troulan et formait un angle anticipant sur le bassin, était supprimé et remplacé par un quai de 88 mètres de long dont la disposition donnait à l'entrée la forme évasée d'un entonnoir.

En faisant exécuter ces travaux uniquement par des forçats Caffarelli en distraitait une grande partie du contact des ouvriers et marins. L'habitude du travail en commun et le sentiment de pitié,

auquel le peuple est naturellement porté, avaient supprimé toute répugnance à les fréquenter; leurs compagnons de travail en étaient insensiblement arrivés à ne plus les considérer comme des condamnés et leur rendaient parfois des services. Certains avaient même commis de crimes pour être condamnés comme eux et avaient déclarés devant les conseils: "J'aime mieux cette galère-ci que l'autre".

A son arrivée à Brest, Caffarelli avait trouvé des condamnés employés un peu partout dans le port. Le règlement des chiourmes ne spécifiait nulle part leur emploi aux travaux, mais seulement leur condamnation aux fers. Aussi travaillaient-ils mollement dans les ateliers et sur les chantiers. Cette mollesse, cette oisiveté relative les portaient à comploter des projets d'évasion ou des actes de malveillance à l'égard de leurs gardiens. L'usage s'était établi de leur faire quitter les ateliers une demi-heure avant les ouvriers; par insouciance ou négligence des surveillants, cette latitude avait été portée parfois à une heure, voire même une heure et demie.

Ceux qui avaient quelque instruction étaient détachés pour donner des leçons de lecture ou d'arithmétique aux enfants de maîtres ou d'ouvriers.

Caffarelli avait vite mis fin à ces abus: soumettant les forçats à un travail sévèrement contrôlé, en accordant quelque adoucissement de peine à ceux d'entre eux qui faisaient preuve de bonne volonté, il était arrivé à utiliser au mieux " toute cette masse d'hommes dangereux".

Le 13 février 1806 il communiquait au conseil d'administration un mémoire sur le régime des bagnes.

"Il est affligeant pour l'humanité, y disait-il, de voir  
"l'augmentation excessive des crimes pour lesquels cette punition  
"est infligée. A la vérité elle s'est substituée en bien des cas  
"à la peine de mort; mais si l'on considère que tant de criminels  
"réunis s'infectent réciproquement de leurs vices, que celui dont  
"la jeunesse a été surprise se fortifie dans ses mauvais penchants  
"par les discours, par les exemples de ses coassociés iniques et  
"profondément pervers, que tous y corroborent dans leur méchanceté,  
"on gémit de voir que les moyens employés pour la répression des  
"crimes ne servent qu'à en faire enfanter de nouveaux et pervertis-  
"sent une plus grande partie de la société. L'homme ne saurait de-  
"venir meilleur dans cet atelier de méchanceté; il en sort plus  
"corrompu qu'il l'était ou plus féroce".

Mieux vaudrait, à son avis, employer ces condamnés à  
coloniser un pays comme le font les Anglais à Botany-bay. Si l'on  
conserve les bagnes il faut classer les criminels suivant leurs  
fautes, les séparer par salles distinctes et sur les travaux, avoir  
des moyens de répression et un régime différents; s'ils arrivent  
à résipiscence, si cette résipiscence est soutenue, leur laisser  
espérer un adoucissement de leur peine, leur apporter des consola-  
tions morales, parler à leur âme pour tâcher de faire naître en eux  
des sentiments généreux.

Caffarelli considère la chiourme sous deux rapports : le  
premier politique, dérivant de la sécurité publique par la répres-  
sion des crimes;

le second productif, en raison du travail des condamnés. Dans cer-  
taines conditions l'emploi du forçat peut suppléer utilement à  
celui de l'ouvrier libre; mais <sup>il</sup> n'apporte de la bonne volonté au

travail que s'il est employé à la tâche et s'il est constamment surveillé. Toutefois, les condamnés ne sont pas tous employés aux travaux; les vieillards, les infirmes, les malades en sont distraits, le service intérieur du bagne nécessite une foule d'agents. Sur 3.600 forçats 900 en moyenne ne travaillent pas. Il en résulte pour l'Etat une perte considérable comme rendement à tel point que, dans l'ensemble, la journée de travail d'un forçat revient à 1 Fr. 593, prix énorme si l'on considère qu'il n'est pas d'ouvrier aussi chèrement payé. "Si l'Etat, conclut-il, ne s'est proposé d'autre but en employant les condamnés que celui d'obtenir un travail exécuté à "peu de frais, il le paie trop cher".

En terminant Caffarelli appelle l'attention des chefs de service sur la nécessité de les faire surveiller davantage pour obtenir un meilleur rendement de travail.

Pénétré des idées neuves développées dans ce mémoire, dont il avait entendu la lecture avec infiniment d'intérêt, le Conseil d'administration invitait son auteur à l'adresser à S.E. le Ministre de la Marine pour le mettre ce dernier à même d'apprécier les vues qu'il renfermait.

Quelques mois plus tard (février 1807) le Ministre posait à Caffarelli la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux détacher des attributions du commissaire au bagne, trop absorbé par les détails administratifs, la police extérieure et intérieure du service des chiourmes dont l'effectif comprenait 3.600 forçats et 400 argousins ou sous-officiers disséminés tant au bagne qu'à Pontanézen, à l'île Longue et sur le "Marengo".

La réponse ne se fit pas attendre. "Il faut, disait le Préfet Maritime, que le même homme administre, dirige, gouverne,

réprime en même temps cette tourbe criminelle dont il est la terreur". Et critiquant l'organisation du bagne, où les forçats sont entassés pêle-mêle à raison de 6 à 700 par salle, il demande encore leur classement d'après la gravité de leur faute, avec une répartition de 60 à 100 au maximum dans le même local. En conséquence il voudrait voir reconstruire sur ces ~~condamnés~~ données un établissement de détention entouré d'une forte enceinte pour éviter les évasions avec un château fort central.

Quant au commissaire, il le verrait volontiers assisté d'un conseil d'administration comme un colonel de régiment, conseil formé d'officiers retirés ayant sous leurs ordres argousins et gradés. "Bref, conclut-il, que ce soit un commissaire, un ancien officier de marine ou un administrateur, mon opinion est qu'il y ait unité de commandement".

Chapitre XI

-----

Les régiments de marins et les régiments d'ouvriers.

Caffarelli crée une compagnie de grenadiers dans le régiment de marins; incident <sup>entre</sup> de ces grenadiers <sup>et</sup> avec les canotiers du commandant Lucas - Difficultés rencontrées dans les 2 régiments d'ouvriers au point de vue instruction militaire et service des ateliers; demande de fusion des 2 régiments en un seul - Le canal de Nantes à Brest - Le vaisseau l'"Océan" - La perte de l'"Hermione" - Caffarelli demande la création d'une école de pilotes - les officiers de santé et la conscription.

-----

Le 14 décembre 1806, un décret impérial ordonnait la création des régiments de marins et d'ouvriers: Caffarelli devait former et organiser ceux de Brest.

"C'est par les armées de terre, lui écrivait Decrès, que  
"l'Empereur a déclaré au monde qu'il veut récupérer ses colonies,  
"celle de ses alliés, et la liberté des mers. Tandis que ceux qui  
"ont eu le bonheur de faire partie de ses armées sont appelés à  
"remplir au loin les grands desseins de l'Empereur, sa confiance a  
"voulu jeter sur nous les yeux et nous appeler à seconder ses opé-  
"rations dans le sein même de la Patrie. Il n'est aucun marin,  
"aucun ouvrier des arsenaux qui n'ait pénétré de l'hommage qu'il  
"reçoit de notre souverain en cette circonstance. Ceux qui ont le  
"bonheur de partir pour des régions éloignées, devenues le théâtre  
"de ses triomphes, n'auront rien à nous reprocher et nous aurons  
"comme eux à partager la gloire. Nous défendrons nos foyers, nos

"arsenaux si jaloués par les éternels ennemis de la France, et si  
"notre tâche est moins fatigante que celle des guerriers qui vont  
"au loin il nous sera permis de dire avec orgueil: "Et nous aussi  
"nous sommes utiles, nous servons activement notre Prince et notre  
"pays puisque c'est à nous personnellement qu'est confiée la dé-  
"fense de l'un des points les plus importants de l'Empire". Vous  
"pouvez assurer tous les ouvriers et les marins que leur unique des-  
"tination est de défendre le port qui fait en quelque sorte partie  
"de leur patrimoine".

"La défense des côtes, écrivait encore Décrès, dépend non  
"des vaisseaux, mais des baïonnettes. Inutile de maintenir onze  
"vaisseaux armés; il faut en désarmer cinq, ce qui permettra d'aug-  
"menter le nombre d'hommes chargés de la défense de Brest".

Chaque régiment était à deux bataillons de 1.200 hommes,  
commandés par un capitaine de vaisseau, chaque bataillon à 9 compa-  
gnies ayant chacune comme officiers un lieutenant et 2 enseignes.

"Je ne sais, écrivait le 11 janvier 1807 dans une note  
"secrète Décrès à Caffarelli et au général Suguy, jusqu'à quel point  
"l'institution dont vous êtes chargés prend faveur auprès de ceux  
"qui y sont compris; mais, il ne faut négliger aucun moyen pour la  
"faire bien recevoir. La plupart des ouvriers et marins sont des  
"gens que le bavardage attire et éblouit. Il faut vous entendre avec  
"M. Chépy pour faire prôner cette institution. Je vous autorise à  
"passer cent louis en dépense secrète, lesquels devront être donnés  
"à des hurleurs de cabaret qui seront chargés de dire du bien de  
"l'opération et de rosser ceux qui en diront du mal".

Sur les bâtiments l'organisation fut relativement facile. Les marins sur rade, répartis en compagnies et exercés de suite, descendaient manoeuvrer à terre. Les ressources manquaient toutefois en officiers. Pour coordonner ces compagnies Caffarelli les réunissait et demandait un porte-drapeau. Il eût voulu constituer une compagnie d'élite formée d'aspirants auxquels il aurait adjoint les jeunes novices susceptibles de devenir officiers. Cette compagnie à la tête de laquelle il eût mis un capitaine de vaisseau "aurait, disait-il, donné l'exemple frappant de ce que peuvent donner les sentiments d'honneur réunis à l'intelligence".

Le 6 mai 1807, 88 marins choisis parmi les plus disciplinés et les plus hauts de taille étaient destinés au bataillon de matelots de la garde impériale. Après les avoir passés en revue Caffarelli les félicita de leur zèle et de leur dévouement; il leur fit remarquer l'importance du service auquel ils étaient appelés, leur représentant Sa Majesté entourée de gloire, marchant de victoire en victoire, ne combattant que pour assurer le bonheur durable des Français. Des cris de "Vive l'Empereur" saluèrent la harangue du Préfet.

Le 22 juin pour stimuler le zèle dans le régiment de marins Caffarelli y créait au choix deux compagnies de grenadiers à l'imitation des régiments de ligne.

La création de ces grenadiers allait quelques jours plus tard provoquer un incident avec les canotiers du commandant Lucas. Les grenadiers, qui portaient l'épaulette, ne voulaient pas que les canotiers la portassent. Le commandant Lucas l'ayant appris avait, pour éviter tout incident, consigné la ville à ses canotiers. Le 26 juillet, vers 6 heures du soir, comme il descendait à terre, son canot fut hué par des marins sur le quai; ses canotiers étant allés

se promener à la campagne, hors des portes, furent insultés, saisis et maltraités par des grenadiers qui leur arrachèrent leurs épaulettes. Le Commandant Lucas, prévenu que les grenadiers les attendaient hors des portes, les avait suivis accompagné de son capitaine de frégate Béville et de quelques autres officiers. Il intervenait avec eux pour arrêter le désordre. Malgré leur grade, les marins les méconnurent, l'un d'eux ayant brandi son sabre fut arrêté par le commandant Béville; huit autres furent mis en prison.

Le lendemain, Caffarelli fit désarmer les grenadiers, consigner le régiment de marins aux portes et circuler des patrouilles en ville. Il apprit que les grenadiers ne voulaient pas voir les canotiers porter les épaulettes bien que les leurs fussent différenciées par un liseré vert. Ne connaissant que la subordination qui veut que tout officier en uniforme soit respecté et obéi, il fit poursuivre les détenus en conseil de guerre. Un exemple était nécessaire, une certaine licence régnant d'ailleurs depuis quelques jours dans le régiment. Deux canotiers ayant encore été attaqués par des grenadiers, ceux-ci furent envoyés à Quélern; après accord avec le gouverneur d'Aboville les marins furent consignés à bord et en ville.

La fête de l'Empereur arriva à point pour une mesure de clémence. Caffarelli arrêta les poursuites et remit les prisonniers en liberté.

Cette décision produisit le meilleur effet et désormais la plus parfaite entente <sup>régnait</sup> entre canotiers et grenadiers.

En ce qui concernait l'organisation des régiments d'ouvriers la question était autrement complexe. Avant tout il importait de ne pas interrompre les travaux et de ne pas désorganiser les ateliers

Pour cela des ouvriers de profession différente furent répartis dans chaque compagnie. Les ouvriers ne pouvant plus compter sur leurs camarades à l'exercice, il fallut remettre à la journée les travaux confiés à l'entreprise passée avec les ouvriers associés entre eux qui exigeait la permanence aux ateliers, mesure que Caffarelli avait instituée pour le plus grand profit de l'Etat et du personnel.

Tout était à créer dans cette organisation; on manquait de sous-officiers. Pour en former il fallut prendre des maîtres, des contre maîtres, des aides, uniquement parce qu'ils savaient bien lire et écrire. Officiers et sous-officiers faisaient passer avant tout la discipline et les exercices militaires. Leur autorité s'exerçait aux dépens de celle des directeurs de travaux. Ils se faisaient d'ailleurs obéir en punissant et employaient parfois à des services secondaires des hommes qui eussent été mieux utilisés sur les chantiers. Sous mille prétextes des ouvriers quittaient les ateliers, perdant ainsi leur solde de travail au détriment de leurs familles. Pour maintenir la discipline il eût fallu les conserver tous sous la surveillance constante de sous-officiers; or, beaucoup étaient mariés, pères de famille et l'on ne pouvait leur appliquer la même mesure qu'aux célibataires. Les différences d'âge parfois considérables, les différences de solde créaient également de grands embarras.

Et cependant tout s'organisait peu à peu: les ouvriers se pliaient à la discipline; sous la direction d'une quinzaine d'instructeurs du 15<sup>ème</sup> de ligne, ils faisaient chaque jour dans l'arsenal, sur le cours Dajot ou sur les remparts par beau temps et dans la corderie les jours de pluie, l'exercice du soldat sans arme. Ils marchaient au pas au son du tambour et les sous-officiers prenaient le ton du commandement, "Ce qui leur donnera l'esprit militaire;

disait Caffarelli, ce sera l'uniforme et le maniement d'armes". Le premier effet d'habillement qu'ils reçurent fut une paire de souliers pour remplacer les traditionnels sabots de bois.

Deux mois après, ils étaient assez exercés pour se passer d'instructeurs et l'on pouvait mettre à la disposition du directeur de l'artillerie 60 apprentis choisis parmi les meilleurs pour apprendre la manoeuvre du canon de campagne.

Des officiers de la flottille arrivés de Boulogne remplacèrent une partie des officiers de vaisseau que l'on put ainsi renvoyer à leur bord. Malheureusement il fallut en licencier plusieurs, mauvais sujets, auxquels on ne pouvait confier l'exercice de l'autorité.

Dès le commencement de mars, Caffarelli annonçait au Ministre que le régiment allait concourir au service des 59 corps de garde de l'arsenal et des établissements maritimes. Ce service nécessitait la présence de 60 sentinelles sous les armes le jour et 80 la nuit. C'était quotidiennement 300 hommes de garde et autant de relève à distraire des travaux.

30 jeunes gens suivant les cours d'administration avaient demandé à former une compagnie d'élite; c'était insuffisant; il en eût fallu 200.

Le 24 mai, quatre jeunes soldats, choisis parmi ceux ayant le plus d'éducation, recevaient les drapeaux devant les régiments de marins et d'ouvriers assemblés. Au milieu de l'enthousiasme Caffarelli fit part de l'intention du Ministre de décorer bientôt chaque drapeau de l'Aigle qui brillait au milieu des légions de Sa Majesté.

Le gouverneur, le général d'Aboville, était surpris des progrès réalisés. Le 7 juin Junot, venu en inspection, passait en revue les régiments de Brest. Il leur témoignait sa satisfaction et leur accordait une ration d'eau-de-vie.

Mais cette organisation des régiments d'ouvriers ne donnait pas au point de vue rendement de travail les résultats espérés. Afin de ne pas retarder les travaux, cinq mois après leur création, seuls en étaient distraits les ouvriers du service de garde; on ne faisait plus l'exercice que le jeudi et le dimanche. Des fautes, des négligences se commettaient aux ateliers, le goût du travail se perdait. Aussi le chef du Génie demandait-il que les ouvriers fussent dirigés par des ingénieurs et surveillés par des sous-officiers experts dans les travaux; il arrivait fréquemment, en effet, de voir des sous-officiers donner des ordres à des ouvriers plus habiles qu'eux.

Leur service militaire laissait également à désirer. La surveillance se relâchait; les vols étaient fréquents. Il n'était pas de jour où l'on ne découvrit des disparitions de fer, de plomb, de cuivre; les couvreurs volaient le plomb et le fer servant à consolider les toitures et leurs charpentes, cela toujours par petites quantités pour ne pas être mis en jugement et n'avoir, dans le cas où ils seraient pris, à craindre que quelques jours de prison et le remboursement de leur vol. Une enquête faite le 23 juillet 1808 établit qu'on avait volé 5.848 Kgs de clous de cuivre; la police alertée trouva des recéleurs jusqu'à Villedieu dans la Manche. Les ouvriers de garde étaient ceux qui contribuaient le plus à ces vols.

Caffarelli, en conséquence, d'accord avec le chef du Génie maritime, demanda au Ministre et à l'Empereur, moins d'un an après leur création, de fusionner les deux régiments en un seul. Cela permettrait de réduire les cadres d'officiers, de renvoyer tous les officiers de vaisseau à leur bord et de rendre à l'inscription maritime un certain nombre de sous-lieutenants arrivés de Boulogne provenant des chefs de timonerie ou d'anciens aspirants sans aucune valeur.

Le nouveau régiment serait à 18 compagnies de 180 hommes avec un officier pour 40 hommes, un sergent et un caporal pour 20 hommes. Les sous-officiers seraient pris parmi les contre-mâtres ou aides-officiers, et conduiraient les ouvriers aux travaux, les y surveilleraient et dirigeraient les opérations suivant les indications données par les chefs de travaux comme cela se passait d'ailleurs aux ateliers de l'Artillerie. La seule différence était que le colonel et les 2 chefs de bataillon dépendraient des chefs de travaux qui eux n'étaient pas militaires. A cela il était facile de remédier en établissant dans leurs relations le mot "réquisition" au lieu "commandement".

Ces modifications dans l'organisation des régiments se feraient d'autant mieux que Caffarelli avait, depuis un moment déjà, composé les compagnies d'ouvriers de même profession ou de professions analogues.

Travaux, discipline, police ne pouvaient que profiter de cette fusion des 2 régiments à laquelle le Général Suguy, lui aussi ne trouvait qu'avantages: "ainsi nouvellement organisés, écrivait Caffarelli à Decrès, ce corps serait pour le port ce que les sapeurs pionniers ou les régiments de train sont pour l'armée de terre".

L'adoption de cette mesure se fit attendre 20 mois.

En ville et au port le ravitaillement reste toujours aussi difficile. Entre Saint-Malo et Brest, les Anglais épient nos convois. Avec leurs embarcations ils ont pris l'île Tomé, si importante pour la protection. On ne peut compter sur les batteries environnantes pour les soutenir; depuis le 3 février 1806 la Marine en a passé l'entretien au Département de la Guerre qui les a délaissées; les poudres

sont altérées, les gargousses crevées, les affûts de canons pourris; "on ne pourrait pas tirer deux coups par pièce".

Dans le sud du Finistère la route de Quimper à Chateaulin est impraticable l'hiver pour les poids lourds. Pour l'entretenir, Caffarelli oblige chaque bâtiment, après déchargement dans l'arsenal, à remonter l'Aulne chargé de pierres provenant des excavations. Des prisonniers de guerre et 180 paysans, que M. Miollis, préfet du département a réquisitionnés (bien que la réquisition soit abolie), travaillent sans relâche au ballast; mais ces paysans à l'approche des travaux des champs vont retourner à leurs terres; des forçats sont demandés pour les remplacer. Caffarelli, en raison des facilités d'évasion qui leur seraient offertes, ne croit pas devoir les accorder.

Les pièces de mâture ne traversent les rues étroites de Chateaulin qu'au prix de mille difficultés.

L'ennemi ne quitte pas la baie de Quiberon, coupant ainsi complètement la voie de mer de Nantes à Quimper. A Lorient des convois restent bloqués quatre et cinq mois; il faut toute l'adresse et la connaissance des côtes de Le Bozec, qui dirige les opérations du ravitaillement, pour <sup>faire</sup> passer de temps à autre quelques embarcations à Bénodet.

Devant ces difficultés le gouvernement reprend le projet de canal reliant Nantes à Brest en passant par Lorient, déjà proposé par Bruix dans un "Mémoire sur la canalisation générale de la France en vue de l'approvisionnement des arsenaux"; ce mémoire lui avait été inspiré par la situation critique dans laquelle il avait trouvé Brest en 1799 quand il était venu prendre le commandement de la flotte armée. Le projet consistait à rejoindre l'Aulne à la Loire par le Blavet, l'Oust et la Vilaine. Peu après son arrivée à Brest, Caffarelli en avait signalé l'intérêt. Cette fois, son exécution fut décidée. Les travaux commencèrent le 18 mai 1806.

Le 29 février 1808, le chef du Génie maritime informait le Ministre que le Vaisseau l'"Océan" de la division Willaumez "n'avait pas assez de batterie" et ne pouvait dans ces conditions prendre la mer sans compromettre l'escadre. Une commission avait reconnu que le bâtiment avait embarqué un excès de lest d'environ 250 tonnes. "Cette nouvelle impressionna péniblement l'Empereur et plus encore le Ministre. "Comment, écrivait celui-ci au préfet maritime, le directeur du port a-t-il pu abandonner ainsi son service ? Comment l'amiral commandant l'escadre a-t-il pu rester indifférent à cette situation. "Ces reproches s'adressent aussi au capitaine Rolland qui aurait dû faire ses calculs et prévenir amiral et préfet. Jamais pareil événement n'a eu lieu à Brest. Cette faute immense peut faire manquer la campagne de l'"Océan". Il y a eu imprévoyance de la part de l'amiral et du capitaine, omission de son devoir de la part du préfet maritime qui n'a pas surveillé le bâtiment pendant qu'il était dans le port".

Le chef des mouvements qui aurait dû connaître le lest qu'il avait dans le port et ce qui lui restait, était puni de 8 jours d'arrêt et ordre était donné de faire rentrer l'"Océan" dans l'arsenal, de le désarmer et de le réarmer.

Le bâtiment désarmé, on ne trouva pas l'excès de lest supposé. Les ingénieurs ne savaient comment rendre compte de l'immersion. Ils faisaient des calculs sur les poids occasionnés par le dernier radoub, la qualité du bois, l'augmentation du fer, les pièces de renforcement; l'excès d'immersion fut attribué à un excès de poids de la coque depuis sa refonte. "Il est un résultat, écrivait Caffarelli à Decrès "c'est que dans cette campagne le vaisseau n'avait pas un armement plus pesant que dans les précédentes, qu'il tire un plus grand pied

"d'eau... Le chef du Génie recherche les causes; il ne m'appartient  
"pas de les discuter; il est des choses qui dépassent mes connais-  
"sances; mais je vois que le vaisseau est déformé, il a 5 pouces 6  
"lignes de moins de creux, 3 pouces de largeur de plus que lors de sa  
"construction. Il ne peut pas être ce qu'il était autrefois, la batte-  
"rie a baissé, il ne faut pas s'étonner si avec la même charge il se  
"trouve dans une position différente de celle d'autrefois.

"L'"Océan", n'est d'ailleurs pas le seul vaisseau sur lequel  
"on constate une augmentation de poids de la coque ou d'affaissement  
"des ponts. Sur rade le "Foudroyant" a moins de batterie que dans la  
"campagne précédente avec moins de charge".

Le "Marengo", sur lequel 2 ans après embarquait Jurien de la  
Gravière père, était tellement arqué que de l'avant on ne voyait pas  
les genoux d'un homme se promenant à l'arrière; il était si extraor-  
dinairement tordu qu'il donnait de la bande à tribord arrière et à  
babord devant.

Pour alléger l'"Océan", Caffarelli fit débarquer 2 canons du  
gaillard d'avant et une caronade de bronze de la dunette; des amodia-  
tions nouvelles dans le chargement amenèrent une émersion suffisante  
et il pouvait écrire à Decrès: l'"Océan" évolue très bien; s'il n'est  
pas le meilleur marcheur de la division, il n'est pas le plus mauvais"  
(I)

---

(I) L'"Océan" naviguait encore en 1842 en Méditerranée où il se mon-  
trait un des meilleurs marcheurs. Ce chef d'oeuvre de Sané ne disparut  
qu'en 1855 devant la Marine à vapeur. Il fut alors envoyé à Brest et  
démoli, par une curieuse coïncidence, dans la cale même où il avait  
été construit (Ch. de la Roncière et Clerc Rampal - Histoire de la  
Marine française illustrée).

C'est au cours d'une de ces évolutions qu'il faisait dans l'Iroise, de concert avec le "Cassard" et la frégate l'"Hermione", commandant Desrotours, sous les ordres de Willaumez, que cette frégate se perdit sur les Trépieds près de la Parquette le 22 Août 1808.

L'amiral avait signalé la marche en ligne de bataille sans laisser aux commandants liberté de manoeuvre indépendante selon Vents et marée. La division était passée à frôler les Trépieds, seule l'"Hermione" avait touché. La faute fut mise sur le compte du pilote. Le bâtiment s'était couché sur le coté, l'équipage bien en main de son commandant avait fait preuve de la plus parfaite discipline, le commandant du plus grand sang-froid.

La perte de cette frégate appelait celui-ci devant un conseil de guerre. "Il n'y sera pas blâmé, écrivait Caffarelli au Ministre, et "le conseil aura des reproches à faire à tout autre que celui qu'il "aura juger, à savoir le général". Sa Majesté l'ayant promu à ce grade en raison même de son expérience de la navigation, mieux valait, conseillait-il, ne pas réunir le conseil de guerre, donner au commandant le premier commandement disponible et prescrire à l'amiral de continuer ses sorties en lui conseillant toutefois de se montrer plus avisé.

La perte de l'"Hermione" émut l'Empereur. Decrès cita son commandant devant un conseil de guerre présidé par Bouvet et composé de 6 capitaines de vaisseau et d'un capitaine de frégate avec ordre "d'établir si le commandant Desrotours était à son poste sur la ligne, "s'il était sorti de la ligne par un accident qui puisse lui être imputé "et si personnellement il n'avait pas commis de faute de manoeuvre "ayant amené la perte de son bâtiment". Le conseil de guerre, réuni à bord de l'"Océan" ne relevant aucune faute contre le commandant, l'acquitta à l'unanimité et le félicita pour avoir maintenu parmi son équi-

page une discipline parfaite et avoir fait preuve de sang-froid.

La perte de l'"Hermione" fournit à Caffarelli l'occasion de demander la création d'une école de pilotes. Le Ministre de Castries avait établi autrefois une institution de ce genre pour former des pilotes côtiers et en 1770-71 Kerguelen avec une petite goëlette montée par eux avait fait sonder de Brest à l'Aber-Ildut; en 1778, après l'échouage du "St-Esprit" sur la basse Burée de Bertheaume, il avait été question d'établir une école de pilotes pour l'entrée de Brest et des grands ports, mais ce projet n'avait pas eu de suite. Quand on avait besoin de pilotes on appelait au canon des pêcheurs de "Saints" ou de l'Iroise. Rien cependant n'eût-été plus facile que d'en former. "Nos vaisseaux en rade ne font rien, écrivait Caffarelli; nos officiers, aspirants et pilotes devraient concourir et sonder, non seulement la rade mais les environs, reconnaître les écueils, étudier courants et marées." Cela se ferait sans frais sur des chaloupes et canots des bords et sortirait le personnel du désœuvrement. Les officiers connaîtraient ainsi nos côtes comme ceux des convois et l'on n'entendrait pas toujours dire: "c'est la faute du pilote".

Vers cette époque le départ des officiers de santé appelés par la conscription enleva à la fois au port une cinquantaine de jeunes chirurgiens. C'était la désorganisation du service des hôpitaux et de celui des régiments dont les effectifs étaient maintenant disséminés tout autour de Brest. La Marine était, à chaque appel sous les drapeaux, privée de sujets formés par elle et que la

Guerre accueillait avec d'autant plus d'empressement qu'ils provenaient d'une école réputée par la valeur de son enseignement.

Interprète du Conseil de santé, Caffarelli faisait chaque fois remarquer que dans nos hôpitaux et sur nos vaisseaux ces jeunes chirurgiens servaient l'Etat tout comme aux armées; ne pouvant les conserver dans la Marine, il demandait que les officiers de 3<sup>e</sup> classe fussent incorporés avec leur grade dans l'armée et pussent ensuite rentrer avec ce grade dans la Marine.

Sur ses instances enfin, le 19 avril 1808, un décret impérial dispensait "les officiers entretenus au concours de tout autre service que celui des armées navales et des hôpitaux". "Nous, vous prions, Général, écrivait à Caffarelli le Conseil de Santé, d'agréer notre hommage reconnaissant pour le zèle avec lequel vous avez bien voulu sur cet objet provoquer l'attention bienveillante de son Excellence".

La dispense aux officiers de santé auxiliaires ne fut accordée que le 19 juillet 1810.

Chapitre XII

---

Les bataillons de la Marine impériale - Brest en forme 8, leur organisation à l'imitation de ceux de l'armée de terre - L'indépendance des contre-amiraux sur rade - Diminution d'importance du port de Brest - Decrès rappelle le service des vivres à l'économie - Difficultés avec les fournisseurs - Projet de Caffarelli de transformer les vieilles coques en bassins de radoub - Embellissement de l'arsenal.

---

Le 12 mars 1808, l'Empereur créait 50 bataillons de la Marine impériale, destinés chacun à compléter l'équipage d'un vaisseau de 74. "Nous n'avions plus ni matelots ni commerce. Il fallait entreprendre de former une recrue avec une marine nouvelle. L'Empereur n'hésita pas à prendre pour base de cette marine ~~permanente~~ la permanence des armements et l'invariable fixité des équipages". (Jurien de la Gravière).

"C'était là, disait Decrès, une conception de l'Empereur. "Sa Majesté a pensé qu'il était du plus grave inconvénient que ses capitaines et officiers de vaisseau fussent privés de l'avantage qu'ont les chefs des autres armes de connaître d'avance et d'avoir exercé eux-mêmes ceux qu'ils doivent conduire au danger et à la gloire. Elle a voulu que chaque équipage soit organisé de manière que son élite regardât ses vaisseaux comme sa propriété et y trouvât une existence fixe et des avancements graduels qui ne dépendissent que de services bien appréciés. Elle se promet de donner à cette institution une réelle émulation entre les divers équipages et dans chaque équipage cet esprit de corps qui établit entre les individus

"une solidarité de mérite, de courage et de distinction".

Caffarelli allait former à Brest 8 bataillons. Pour constituer ces nouvelles unités le régiment de marins, qui comprenait tant à bord qu'à terre 10 compagnies et un certain nombre d'hommes affectés au service de garde et de place, était dissous et il était fait appel à un certain nombre de matelots des équipages exercés à la manoeuvre du fusil, du canon et des embarcations.

Chaque bataillon constituait l'élite du bord. Il était à l'effectif de 491 hommes avec, à terre, un dépôt d'une soixantaine d'hommes. Ces dépôts, selon Caffarelli, étaient une erreur: on ne voit d'avantages dans un dépôt que lorsque le corps est absent; or, les vaisseaux dont ils dépendaient étaient sur place; en outre il nécessitait le débarquement d'un certain nombre d'officiers et de sous-officiers.

En même temps des modifications étaient apportées dans l'organisation des équipages; les charpentiers et les calfats étaient fusionnés en une même spécialité, les mousses débarqués et renvoyés dans leurs foyers, les canonniers d'ancienne formation insensiblement remplacés par des matelots de 2<sup>e</sup> classe exercés à la manoeuvre du canon et choisis par le commandant du bataillon. A l'avenir, en aucun cas, ne devaient être embarqués des canonniers des régiments d'artillerie.

L'application de ce décret donnait lieu à certaines difficultés :

100 enseignes de vaisseau seulement sur 4 ou 500 et 200 aspirants, dont les familles devaient verser 600 Fr. l'an pour frais de pension, sur 4 à 5.000 inscrits sur les listes, étaient appelés à faire partie de ces bataillons. Les autres craignaient de perdre

leur place ou tout au moins de n'être appelés que dans certaines circonstances. Cela créait un malaise dans le corps des officiers de marine.

Chez les hommes les désertions étaient fréquentes. Ils se plaignaient du mauvais traitement et des coups de corde que leur infligeaient trop facilement les sous-officiers et des amendes dont on les punissait pour constituer une "caisse noire" dont ils ignoraient l'emploi.

Ces bataillons, s'organisant à l'imitation de ceux de l'armée, les coups de corde et de fourreau de sabre furent abolis et remplacés par des punitions "plus analogues au caractère national": prison, fer, retranchement de vin. La discipline prit un caractère qu'elle n'avait jamais eu dans la Marine. Les hommes furent armés de fusils, portèrent le sac, reçurent un uniforme avec un shako bientôt remplacé par un chapeau de cuir bouilli moins incommode à bord.

Pour exciter l'esprit de corps et l'émulation, l'Empereur décerna à chaque équipage une aigle et chaque commandant s'attacha par tous les moyens à éveiller dans l'âme des matelots les vertus militaires. Pour donner à ces soldats le goût de la mer, on les faisait vivre constamment à bord; "grâce à des exercices réguliers et incessants, ils étaient arrivés à manoeuvrer avec une rapidité que les Anglais eux-mêmes étaient loin d'égaliser. Nos ennemis d'ailleurs souffraient aussi d'une crise d'effectifs et n'arrivaient pas plus que nous à armer leurs vaisseaux uniquement de marins; ils étaient obligés d'admettre dans la composition de leurs équipages une large proportion de land'men sans compter de nombreux vagabonds de tous les pays. Il est vrai qu'ils avaient de bons cadres et le vaste océan pour école". (J<sup>n</sup> de la Gravière)

Depuis le départ de Ganteaume les forces navales sur rade étaient commandées par des contre-amiraux; elles n'en continuaient pas moins à ne relever que du Ministre.

L'amiral Truguet, <sup>indépendant</sup> sur son escadre, n'avait donné au Préfet maritime aucune communication des ordres qu'il avait pris et leurs relations en avaient beaucoup souffert.

Avec Ganteaume cette indépendance du chef d'escadre avait revêtu une tout autre forme. Le zèle qui animait Caffarelli et lui leur avait fait un devoir de s'entendre en toute occasion pour le bien du service. Le préfet était instruit de tout, mais ne pouvait pas se regarder comme l'étant de droit.

Caffarelli voyait dans cette situation, surtout depuis le remplacement du vice-amiral par des contre-amiraux, une diminution de son autorité. "Il est difficile, écrivait-il à Decrès, d'exercer une grande autorité quand elle n'est pas fixée par des décisions positives. Je n'ai sur les vaisseaux qu'un veto administratif qui consiste à ne pas fournir des choses ou de l'argent".

Cette indépendance des contre-amiraux les portait parfois à laisser le Préfet maritime, première autorité de l'arrondissement, dans l'ignorance de questions relevant cependant de sa compétence.

Une rébellion de la garnison d'artillerie de marine, suivie de deux exécutions capitales, s'était produite en escadre à bord de la "Topaze". Dordelin en avait rendu compte au Ministre qui avait manifesté son étonnement au Préfet maritime de n'avoir pas été instruit par lui de cette affaire et de l'état d'esprit des troupes. Caffarelli n'ayant pas été officiellement saisi de l'incident n'avait pas cru devoir lui en faire part.

Dordelin ne lui avait fait connaître également que très tard les conditions défectueuses de navigabilité de l'"Océan".

Des difficultés de même genre se présentaient avec l'Amiral Willaumez.

Etant en quarantaine, il avait communiqué avec la terre malgré l'interdiction du Préfet Maritime.

Caffarelli lui ayant demandé des hommes pour renforcer les batteries de côte que le général Motte trouvait dégarnies, Willaumez les lui avait refusés, et les avait accordés directement au Général; "procédé, disait le Préfet, qui n'est ni dans les formes ni dans l'esprit du service". L'Amiral n'avait aucune qualité pour s'entendre avec le Général sur les mesures de sécurité à terre; les détachements débarqués relevant de l'autorité du Préfet, celui-ci ne pouvait admettre d'être tenu dans l'ignorance de pareil mouvement d'hommes.

Alors qu'aux termes des instructions ministérielles personne ne devait quitter le Finistère sans un ordre du Préfet Maritime, des officiers, des aspirants, des matelots embarqués sur rade allaient en permission hors du département sans qu'il en fut averti. Des congés étaient accordés sans son consentement à des marins inscrits maritimes alors qu'il devait être tenu au courant de tous les mouvements des gens de mer; une fois chez eux, en effet, les inscrits échappaient à toute surveillance; leur permission terminée ils ne ralliaient par leur bord; sur 78 congés accordés dans ces conditions, 60 hommes n'avaient pas rallié. Il fallait mettre à leur recherche gendarmes, douaniers et commissaires de police.

Pour surveiller la pêche et le petit cabotage, huit divisions de garde-côtes avaient été mises à la disposition de Willaumez.

Chacune d'elles comprenait 9 péniches, commandées par un lieutenant de vaisseau avec des garnisons sous les ordres d'un chef de bataillon ou d'un capitaine. Confondues avec les bâtiments des convois ces péniches devaient les défendre en abordant par ruse les péniches ennemies. Caffarelli, qui commandait aux convois, avait fait remarquer au Ministre que ces péniches rempliraient mieux leur rôle aux points d'escale des convois que sur rade. Decrès avait admis le bien fondé de sa remarque (le Préfet connaissait mieux la côte que l'Amiral), et il l'avait invité à se concerter avec lui pour l'envoi de divisions de garde-côtes à Bénodet, Le Conquet, Bâtz, Bréhat, lui conseillant de "mettre sur le compte des règlements ce qu'il avait de désagréable à lui dire". "Je ne demande pas à diriger, lui avait répondu Caffarelli, ni à commander, c'est tout le contraire, mais à décider définitivement que le général Willaumez aura tout le commandement".

Ces difficultés de service, dues à une confusion de pouvoirs, ne cessèrent qu'au départ de Willaumez.

Depuis le désastre de Trafalgar et l'issue malheureuse des croisières des divisions Leyssègues et Willaumez, l'activité avait sensiblement diminué au port de Brest. Il n'en sortait que quelques bâtiments destinés au ravitaillement de nos colonies des Antilles, de la Guyane ou de Terre-Neuve. Le seul armement important avait été celui de cette division Willaumez, sortie le 20 février 1809 pour débloquer les divisions de Lorient et de Rochefort, qui, six semaines après son arrivée à l'île d'Aix, devait, avec celles de Bergeret et de Lallemand, y souffrir de l'attaque des brûlots.

On construisait peu dans l'arsenal; le blocus empêchait l'approvisionnement en matériel et en munitions navales. Nos flottes se concentraient maintenant à Toulon et surtout à Anvers. Par sa situation privilégiée sur le réseau fluvial du Rhin, Anvers, avec l'avant port de Flessingue, centre de construction et d'armement, allait, entre les mains de Napoléon, devenir un des plus beaux ports de l'Europe, le "pistolet chargé au coeur de l'Angleterre".

Le 9 mars 1808, l'Empereur y avait appelé Tarbé de Vauxclair en qualité de chef des services des ponts et chaussées de la division de Lille et membre de la défense de l'Escaut. Brest, qui depuis longtemps déjà y envoyait du personnel ouvrier spécialisé, y dirigeait maintenant sa compagnie d'ouvriers d'artillerie, des ingénieurs, des officiers de santé, des filles de la Sagesse pour les hôpitaux, des chirurgiens pour les vaisseaux de l'escadre de l'Escaut. Ceux-ci allaient être bientôt suivis des membres du personnel enseignant de l'école de santé à destination de l'école de médecine créée par l'Empereur sur le modèle des nôtres à l'hospice Saint-Bernard.

Par ailleurs des détachements de marins partaient à Toulon pour compléter les armements, 400 artilleurs gagnaient Boulogne 200 hommes provenant du "Vétéran", 200 artilleurs de la garnison de Quélern ralliaient l'armée du Nord et 1.700 soldats du 15<sup>e</sup> et du 179<sup>e</sup> de ligne rejoignaient les armées.

Ces saignées dans la garnison de Brest compromettaient le système de défense du port. Caffarelli avait heureusement près de lui le général Motte, un ancien compagnon de guerre de 17 ans auparavant, qui lui apportait son plus dévoué concours. Il était prêt à faire venir à marches forcées 2.200 hommes en garnison à Carhaix, 800 matelots sur rade étaient exercés à la manoeuvre du fusil pour

être au besoin mis à terre dans les forts du goulet, de Bertheaume et de Camaret. Les régiments d'ouvriers en raison du peu de travail dans l'arsenal assuraient les services de garde et de place.

Le Ministre avait prescrit le désarmement des batteries inutiles, dépense dont on aurait pu se passer; il suffisait de les laisser en l'état; elles étaient abandonnées depuis 4 ans, les affûts, les plateformes des pièces étaient pourris; on manquait d'hommes pour les désarmer, on manquait de chevaux et on n'avait pas d'argent pour en louer; seuls étaient conservés quelques mortiers pour protéger le chenal du Four et le passage vers le Raz.

La situation budgétaire provoquait constamment des rappels à l'économie.

Caffarelli tenait fermement la main à ce qu'avant d'acheter on employât tout ce qui restait en magasin; il ajournait et renvoyait souvent des demandes de matériel, persuadé qu'on pouvait s'en passer ou y suppléer par d'autres objets; pour s'assurer des existants réels il faisait pratiquer un inventaire général de l'arsenal.

C'est principalement sur le service des vivres que les rappels à l'économie du Ministre étaient sévères.

Depuis le départ des escadres et des troupes les denrées, dont l'approvisionnement était devenu trop grand par rapport à la consommation, s'altéraient en magasin. Caffarelli n'était pas partisan de ces achats faits à l'avance, les services demandant toujours plus que de besoin. "C'était disait-il, dépenser son argent par anticipation". Il désapprouvait les complications suscitées par l'administration centrale à Paris, il préférait (et cela dans l'intérêt du Trésor) les achats sur place par une commission contrôlée par

le bureau des vivres et passant des marchés au fur et à mesure des besoins.

"Vous m'adressez quelques observations au sujet du service des vivres que j'ai adopté, lui écrivait Decrès; ce que vous me marquez à cet égard me fait désirer que vous entriez avec moi dans les plus grands détails et je verrais avec plaisir que vous me fassiez parvenir vos vues; elles me paraissent toutes tendre principalement à l'économie et sous ce rapport toutes les améliorations que vous me proposerez ne pourront que m'être agréables".

La mise de ce service en régie désintéressée ne donnait pas de bons résultats, les agents de cette régie n'étant responsables ni de la conservation ni leur manipulation. "Le cours des choses, disait Caffarelli à Decrès, me démontre qu'il n'est pas donné à toutes les âmes d'avoir le zèle de nouveaux prêtres plus de 3 mois, que l'insouciance s'empare des esprits et que l'on se contente d'une habitude de travail sans énergie; avec des garde-magasins désintéressés on vient de découvrir 20.000 livres de cordages de plus que ne le portent les registres; on vole des pièces de batterie de cuisine, on fait un recensement, on en trouve en excédent. Si pour des matières solides, il y a un tel gaspillage, que se passe-t-il pour les denrées ? On vole tant depuis la Révolution que je vous prie de ne pas donner une raison de voler encore. Cela me dégoûte à un point que je ne peux vous exprimer : il faut considérer les vivres comme des munitions navales".

Et il demandait instamment leur mise en régie intéressée.

Caffarelli se trouvait toujours aux prises avec les fournisseurs. Ceux qui demandaient le paiement des marchandises livrées menaçaient d'augmenter les prix au moment des prochaines adjudications.

Certains avaient passé des commandes et pressaient pour qu'on les acceptât en magasin; les avances d'argent qu'ils avaient faites les gênaient beaucoup, la faillite les menaçait.

D'autres demandaient que les retards de paiement fussent considérés comme cas de force majeure supprimant toute obligation de fournir.

L'entrepreneur à la fabrique de toiles de l'arsenal, qui avait fait venir des approvisionnements considérables et un contre-maître spécialisé, voyait ses commandes annulées. C'était pour lui un préjudice considérable; l'Etat en outre, en fermant cet atelier, faisait perdre leur métier aux condamnés qui y travaillaient.

Plusieurs négociants menacés de ne pouvoir faire honneur à leurs engagements avaient adressé à l'inspecteur Jurien une pétition que celui-ci avait transmise au Ministre en le suppliant d'avoir égard à la situation cruelle dans laquelle ils se trouvaient.

Manquant de fonds, Caffarelli réduisait les commandes, n'acceptait que l'indispensable et proposait, sur conseil du Ministre, de remettre les livraisons à l'année suivante au prix du marché actuel. A tous il prêchait la patience et assurait qu'ils seraient payés. Il sentait toutefois lui échapper cette confiance qu'il avait inspirée jusqu'alors.

La Marine, comme de nos jours, vendait pour démolition ses vieux navires. Un vaisseau de 74 chevillé de fer rapportait au Trésor environ 55.000 Fr.; un vaisseau semblable chevillé de cuivre 150.000Fr. Comme il passait un jour devant le "Républicain" et le voyait démolir avec peine, Caffarelli se demanda s'il ne serait pas possible d'utiliser une telle coque pour caréner des bâtiments de tonnage moindre. La coque d'un vaisseau de 74 ne pourrait-elle pas,

servir de bassin de radoub à une frégate ou à une corvette; celle d'un vaisseau à 3 ponts à un vaisseau de 74 ? "Ma coque de vaisseau, disait-il à l'ingénieur en chef, n'est qu'un caisson semblable à celui qu'on emploie dans les grandes constructions hydrauliques, c'est le caisson du bassin de Groignard. On l'échouerait dans une crique, la proue vers le large, sur un plan incliné, de manière que sa quille soit parallèle à la quille du bâtiment entrant en sens opposé; les bassins ont une inclinaison depuis le radier jusqu'à la tête, telle que les vaisseaux, entrant par l'avant, leur quille soit à peu près à cette pente. On accoterait les côtés du nouveau bassin par des arrochements. On pourrait mettre 2 coques côte à côte unies par une plate-forme avec des quais autour. La coque de ce nouveau bassin serait ouverte à la proue pour former l'entrée; elle serait fermée par un vantail flottant".

Caffarelli proposait de démolir les hauts et de récupérer les chevilles de cuivre en les remplaçant par des chevilles de fer. Si Brest était riche en bassins, Toulon n'en possédait qu'un seul, Lorient n'en avait pas. Dans ces ports on abattait les bâtiments en carène ce qui les fatiguait beaucoup et les déformait. Pareille utilisation de vieilles coques, au cas où elle aurait été possible, eût permis d'y créer des bassins à un prix économiques.

Dans l'arsenal, à mesure que les excavations procuraient des espaces disponibles, Caffarelli supprimait les magasins, les cabanes, les constructions aussi bizarres que disparates qui encombraient les quais, rétablissant ainsi dans sa pureté l'heureuse ordonnance des beaux bâtiments construits par Choquet de Lindu qui caractérisent si avantageusement le port de Brest.

Pour y rendre le séjour agréable il refaisait les jardins de l'Observatoire, plantait des arbres fruitiers au Bocage et des pins à ses frais, sur le terrain de Bordenave.

Pour embellir l'entrée du port Pierre Ozanne lui avait soumis un projet de monument à élever au Parc-au-Duc au-dessus de la batterie barbette qui surplombe le château. Au centre de ce monument en forme d'hémicycle à arcades, entre lesquelles devaient être placés les bustes de marins célèbres avec statues emblématiques et trophées maritimes, se serait dressée une haute colonne portant au sommet la statue de Napoléon<sup>o</sup>.

---

Chapitre XIII

---

Nécessité de procéder à de nouveaux licenciements d'ouvriers - Rapport sur les bagnes - Decrès rappelle aux économies le service des hôpitaux; Caffarelli demande le rétablissement de la régie; il s'oppose à l'aliénation de l'hôpital de Landerneau et à la fermeture de celui de Pontanézen - L'Ecole d'administration de la Marine - Maladie apportée par la "Clorinde" et la "Renommée" - Caffarelli vient en aide aux habitants de l'île des Saints et à la municipalité de Brest; situation angoissante du budget de la ville.

---

L'insuffisance des fonds nécessitait une nouvelle réduction du personnel ouvrier.

Pour diminuer les congédiements, Caffarelli avait depuis longtemps fait chômer dans l'arsenal deux jours par semaine, le jeudi et le dimanche, sauf les cas de travaux urgents. Il les reportait autant que possible au printemps afin de permettre aux congédiés de trouver du travail aux champs et en ville. Au 1<sup>er</sup> juillet 1806, il avait en 18 mois renvoyé 4.000 ouvriers et, mesure cruelle qu'il n'avait appliquée que par devoir, il avait dû licencier bon nombre de veuves de marins décédés, plongeant ainsi bien des foyers dans la misère.

Le 13 mars 1808 Decrès était revenu à la charge; Brest employait encore 5.258 ouvriers contre 3.526 à Toulon et 2.805 à Anvers où l'on construisait 6 vaisseaux.

Caffarelli présentait que Brest ne serait bientôt plus qu'un port de radoub et d'entretien de bâtiments armés; par économie

les embarcations et les bâtiments de servitude inutiles étaient supprimés; mais il y avait dans les licenciements une limite à ne pas dépasser; on ne pouvait se dispenser de plantons, d'ordonnances, d'hommes de corvée à la caserne et dans les services d'administration des compagnies. Il n'y avait plus de troupes en ville; le régiment d'artillerie était réduit à 200 hommes, les dépôts du 15<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> de ligne ne comprenaient que des éclopés revenus d'Espagne. Pour assurer le service de place et de garde on devait faire appel aux ouvriers, au détriment du service des ateliers; on ne pouvait réduire davantage. "Je ne trouve plus de réformes", écrivait le 23 mars 1809, Caffarelli à Decrès qui insistait encore pour qu'il en fit "sans faire de mal à personne".

Il importait aussi de ne pas trop porter atteinte à notre premier arsenal; en Marine, en effet, on ne peut créer tout d'un coup; il fallait songer à l'avenir. Le Gouvernement se devait de ménager ces hommes formés aux travaux. 4788 employés dans le port faisaient subsister en ville 14.295 <sup>personnes</sup> ~~individus~~. Devant la masse de malheureux qu'entraînerait une réforme nouvelle, le Préfet maritime s'était arrêté, faisant valoir entre autres considérations que l'on était fort endetté envers les ouvriers et que l'irrégularité des paiements les avait forcés à contracter des dettes à leur tour. Tout ce qu'il pouvait, c'était réformer les âgés, les infirmes, les médiocres; encore fallait-il payer leur dû, donner une indemnité de 0. Fr. 50 par jour pendant deux mois à ceux qui ne réunissaient pas le temps de service nécessaire.

En même temps qu'il invitait le Préfet à licencier des ouvriers, Decrès attirait son attention sur la charge causée à l'Etat par l'entretien du régiment ouvrier. "Ce régiment coûte, disait-il; les ouvriers sont détournés des ateliers, préparez sans éclat les moyens de diminuer une charge aussi pesante et dites-moi le nombre

"de troupes nécessaires pour qu'aucun ouvrier ne soit employé comme "soldat".

Il y avait longtemps que Caffarelli avait signalé le mauvais rendement de l'usine militarisée et l'inutilité de ce régiment; pour le remplacer, il était nécessaire d'envoyer à Brest 2.700 hommes de troupe sur lesquels 1.500 seraient répartis dans les batteries de la côte. Cela pourrait suffire à la condition, que les ouvriers ne fussent pas appelés au service de la garde nationale (I)

Ces licenciements auraient pu être en partie évités par la suppression de l'emploi des forçats aux travaux et mieux encore par la suppression du Bagne.. Le Préfet maritime entraînait pleinement en cela dans les vues de l'Empereur, mais l'état de guerre ne permettait pas pour le moment d'y donner suite.

Decrès avait demandé aux 4 ports de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon de préparer un travail de compilation des ordonnances, décisions ou usages concernant les bagnes pour les fonder en un règlement unique dont il confiait la rédaction au port de Brest.

Ce fut pour Caffarelli l'occasion de rédiger un rapport général sur les bagnes, dans lequel, après un historique rapide des galères, les divers changements opérés par les édits, règlements et ordonnances de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI étaient développés avec une extrême précision; il indiquait dans les plus minutieux détails les mesures à prendre pour la prompte suppression des bagnes dans les ports lorsque le moment favorable le permettrait. En attendant

---

(I) Le régiment d'ouvriers militaires ne fut supprimé qu'à la Restauration. Ils avaient rendu service récemment dans la campagne du Nord, Napoléon en avait abusé, disait-on, en les faisant servir dans l'armée de terre; il fallait empêcher qu'on tombât dans les mêmes excès.  
( Annales Maritimes de 1838-T.2 p. 132)

il préconisait d'utiliser le plus possible les condamnés pour diminuer les dépenses qu'ils occasionnaient, de maintenir la plus grande séparation possible entre forçats et ouvriers, de tout disposer pour que, quand l'occasion se présenterait de débarrasser nos ports militaires des bagnes, on pût le faire sans inconvénients pour les armements de nos vaisseaux: on se procurerait d'avance des ouvriers libres dans les quartiers, sur les bâtiments ou sur le littoral pour remplir le vide laissé au port par le transfèrement des forçats dans les prisons de la Bretagne de la Normandie et des autres départements intérieurs de l'Empire.

Les rapports des trois autres arsenaux furent examinés par une commission de légistes et d'administrateurs. Cette commission rédigea un règlement "fruit des recherches, de l'expérience et des lumières ~~des~~ ~~lumières~~ des ports de l'Empire". Examiné article par article au Conseil d'administration, ce règlement n'était pas tout à fait terminé au moment où Caffarelli quittait Brest.

Si les vues de Décrès se portaient sur tous les services, il en est un sur lequel il attirait constamment l'attention du Préfet, c'était celui des Hôpitaux.

Caffarelli y avait cependant opéré toutes les réductions possibles et si les Hôpitaux de BREST nécessitaient une réforme ce n'était pas faute de sa surveillance. "Depuis que je suis ici, avait-il écrit à Décrès le 7 Avril 1906, je n'ai pas perdu de vue trois jours ce service". Il s'y rendait inopinément, s'assurant de la marche des services administratif et sanitaire, vérifiant lui-même la comptabilité, les approvisionnements, les hardes, le mobilier. D'accord avec le Conseil de Santé il avait élaboré un règlement sur la police et la discipline dans les Hôpitaux, afin de lui permettre d'exercer ses fonctions avec plus d'autorité. Les incurables, les malades essayant de prolonger leur séjour à l'hôpital étaient impitoyablement mis exéat, les fous évacués sur

l'asile de ~~RENNES~~ où leur entretien ne coûtait à la Marine que 150 frs l'an; les envois aux eaux thermales, les congés n'étaient accordés qu'avec la plus grande circonspection; les galeux de Pontanézen, employés aux travaux d'entretien, étaient en majeure partie nourris aux légumes et ne recevaient de vin que sur indication du médecin. Tous les quinze jours dans chaque hôpital, "externe" comme "interne", deux membres du Conseil de Santé passaient une inspection et proposaient au Préfet Maritime les mesures économiques à y apporter. Le nombre des employés et des gardiens avait été réduit, les lits de bois avaient été remplacés par des lits de fer, les infirmiers forçats ramenés à 150 ne recevaient plus que la ration de la chiourme; le nombre des soeurs de 60 avait été réduit à 40. Les écritures ayant plus que doublé, aucune réduction n'avait été possible dans le personnel administratif. Quant au personnel médical il était descendu à un chiffre si bas qu'à certains moments il avait fallu faire appel au concours des médecins embarqués et qu'il eût été impossible d'assurer le service si 15 élèves n'avaient accepté d'y concourir gratuitement.

A Saint-Malo, les officiers de Santé de la Marine avaient été remplacés par 2 médecins civils auxquels était donnée une allocation annuelle de 350 et de 500 frs.

Pour éviter des dépenses Caffarelli n'avait pas retenu une proposition de Kéraudren d'installer sur la rive gauche de la Penfeld une chirurgie semblable à celle de la rive droite, les blessés en raison de la proximité de l'hôpital pouvant recevoir les soins du médecin de garde et du prévôt.

Et cependant Decrès insistait: il voulait voir diminuer la dépense de viande, réduire la ration des malades à la diète ou au quart: la consommation d'oeufs était trop forte, celle de lait également; les médecins ne se montraient pas assez sévères dans les prescriptions alimentaires. Le prix de la journée était plus élevé à Brest qu'à Toulon.

"La cause, répondait Caffarelli; en était dans le nombre des hôpitaux, leur éloignement, le prix du ravitaillement par charroi, la cherté excessive des denrées dues au blocus, la consommation plus grande de bois de chauffage par suite de la nécessité de tenir les poêles allumés quelquefois huit mois de l'année en raison de l'humidité et de la rigueur de la température. Brest, avec ses quatre hôpitaux, quand ils étaient tous ouverts, avait à nourrir (à raison de I prévôt de chirurgie, et I prévôt de pharmacie, un chirurgien et un pharmacien de garde par hôpital) 16 officiers de santé alors que Toulon avec son unique hôpital n'en nourrissait que quatre. Les affections, enfin, n'étaient pas les mêmes à Brest qu'à Toulon où l'on pouvait donner davantage de régimes végétariens et où la douceur du climat provençal permettait des cures plus rapides. A Brest, au contraire, en raison de la rudesse du climat, il fallait un bouillon substantiel; pour l'améliorer sans augmenter les dépenses, Caffarelli faisait recueillir les os de la viande à bord des navires pour les broyer et les mettre dans la marmite. "Les résultats sont bons, disait-il, les moyens <sup>employés</sup> sont ordonnés avec intelligence".

Le système de l'entreprise avait remplacé celui de la régie; l'économie ainsi réalisée était minime 0,131 par journée d'hôpital. Les malades n'en avaient retiré aucun profit. L'entrepreneur, dont les réclamations étaient trop favorablement accueillies à Paris, avait obtenu la suppression de la nourriture aux officiers de santé détachés à Pontanézen où cependant l'absence d'aubergiste aux environs empêchait de trouver une pension; la même mesure avait été appliquée aux Officiers de Santé de 3<sup>e</sup> classe nourris depuis toujours dans les hôpitaux, dont la solde était de 960 frs. l'an et qui ne pouvaient trouver de pension à moins de 80 frs. par mois; et cela malgré les protestations énergiques et réitérées du Conseil de Santé et du Préfet Maritime.

L'entrepreneur se plaignait toujours d'avoir trop d'employés à nourrir ainsi que des mauvaises conditions de logement de ses agents alors qu'ils étaient logés comme les officiers de santé. Leur conduite avait cependant besoin d'être surveillée: à diverses reprises on avait acheté du pain à ses frais tant celui qu'il fournissait était graveleux; dans un échantillon de deux livres de farine servant à sa fabrication on avait trouvé 62 graviers. Le vin souvent additionné d'eau était si plat certains jours que le Conseil de Santé en avait arrêté la distribution et l'avait remplacé par du vin d'officiers lui-même de médiocre qualité. Le beurre était presque toujours mauvais il fallait lutter pour faire mettre dans la marmite de la viande de veau et de mouton au lieu de boeuf alors qu'elle devait entrer pour le tiers dans la ration des malades; certain jour le dépensier avait été surpris dissimulant un poids de 25 livres dans la viande à peser pour la soupe.

Aussi Caffarelli regrettait-il l'ancienne régie qui permettait au Préfet maritime de faire surveiller ou de surveiller le service; il la demandait avec instance; le commissaire aurait eu l'inspection la police et l'administration générale, le Conseil de Santé les soins curatifs et administratifs des malades, et l'autorité du port se serait assuré par les visites d'officiers de la façon dont ils auraient été traités.

Le régime d'autrefois coûtait plus cher, mais cela tenait au prix excessif des denrées du munitionnaire auquel il était alloué, en outre, 6%. Cet inconvénient aurait disparu par l'achat au commerce et par l'attribution, sous contrôle de l'administration, de cette régie aux soeurs, "par institution les meilleures ménagères, les plus honorables et les plus fidèles, guidées, disait Caffarelli, par la religion et par la vertu et non par l'intérêt", comme ses agents de l'entrepreneur qu'il aurait voulu tous renvoyer.

Le Préfet maritime avait à se défendre contre le dessein du Préfet du Finistère de détacher du service de la Marine l'hôpital de Landerneau que le Ministre de l'Intérieur voulait transformer en dépôt de mendicité et que Decrès avait autrefois voulu supprimer par raison d'économie. Le Préfet du département s'y était transporté en secret sans prévenir Caffarelli de ses intentions. "C'eût été, lui écrivit celui-ci, une attention que je croyais que vous deviez avoir "pour moi. Si vous m'aviez fait l'honneur de me consulter, je vous "vous aurais épargné tant de démarches clandestines et j'eusse été "assuré de vous démontrer qu'il n'était pas dans l'intérêt du Gouver- "nement de priver la Marine de cet hospice et de l'affecter à un "dépôt de mendicité. J'ai pensé, Monsieur le Préfet, que vous ne "trouveriez pas mauvais que je vous fasse connaître mon opinion à ce "sujet. Les fonctionnaires du premier rang se doivent franchise et "confiance réciproques dans les choses qui les concernant l'un et "l'autre".

Etant donné l'état de vétusté de l'hôpital ancien et la construction toujours différée d'un nouvel hôpital, il n'était pas prudent d'abandonner ce couvent des Ursulines où la Marine avait engagé tant de dépenses et où les blessés pouvaient être transportés par voie d'eau sans être exposés au cahot pénible de l'évacuation par charrettes. L'intérêt des marins, défenseurs de la Patrie, ne devait-il pas passer avant celui des malheureux ?

De même Caffarelli trouvait indispensable le maintien de l'hôpital de Pontanézen où l'on recevait les chaînes de forçats. L'arrivée de ces chaînes était autrefois une calamité dans la ville: les habitants achetaient à vil prix aux condamnés des hardes plus ou moins contaminés. Maintenant, depuis Landerneau, tout contact de la population avec la chaîne était interdit; les voitures de condamnés

les déposaient dans la cour de l'hôpital où leurs vêtements et la paille des voitures étaient détruits par le feu. Vêtus de neuf, les forçats, mis en observation dans des salles passées au parfum Guytonneau et chauffées depuis la veille, recevaient, pour se remettre de leur fatigue, du vin chaud et de bons aliments. Ces mesures qui avaient donné les meilleurs résultats avaient été consignées dans une instruction par le Conseil de santé.

Le désordre que Caffarelli avait trouvé, à son arrivée à Brest dans les diverses directions de l'arsenal, les bienfaits du redressement qu'il avait opéré dans tous les détails avaient mis en évidence l'importance d'une bonne administration. Aussi suivait-il avec le plus vif intérêt l'instruction donnée aux jeunes élèves de l'École d'administration que Decrès avait créée. Ses vues coïncidaient avec celles du Ministre et nul mieux que lui, administrateur dont la valeur, l'intégrité et la distinction, étaient reconnues de tous, n'était qualifié pour mener à bien cette institution. Il avait élaboré sur la discipline et l'instruction un règlement que le Ministre avait approuvé et il avait chargé le Commissaire Lacombe de la direction des études.

Le 27 Nivôse an VIII (17 janvier 1805) avait eu lieu en présence du Conseil d'administration du port, le premier examen d'admission. Sur 12 candidats, 6 avaient été reçus, les 6 autres remis à 4 mois. Il est vrai que les juges s'étaient "montrés sévères et avaient intimidé les candidats".

Au lieu d'attacher à un détail ces jeunes gens comme des commis, Caffarelli les avait placés au près des commissaires-chefs des services, pour leur permettre de "connaître les affaires, le

fond et les formés". Il avait pensé que les secrétaires les auraient guidés dans les recherches, les calculs, les rédactions d'états, etc.. Au lieu de cela on les avait employés à copier des lettres. Chaque détail au lieu de leur donner un guide pour connaître l'essence du service et le moyen de le faire ne leur avait donné qu'un "recueil d'articles de lois et d'ordonnances qui ne font pas connaître la chose mais la supposent connue".

L'étude des langues, qui ne peut être fructueuse que par la conversation, laissait à désirer, les occasions de conversation étant rares en ville.

Aussi au début, les progrès furent-ils lents.

Les élèves passaient successivement dans tous les détails et assistaient aux séances du Conseil d'administration, "ce qui devait les accoutumer de bonne heure à l'analyse et à la distribution des affaires".

Au point de vue conduite, tenue, décence de manière, zèle au travail, exactitude au service, on n'avait qu'à se louer d'eux. Huit mois après leur admission, Caffarelli toutefois ne les estimait pas assez capables pour embarquer comme agents comptables.

La plus grande émulation régnait parmi ces jeunes gens; il importait de la maintenir. La Marine avait en eux un noyau de jeunes administrateurs qui, par l'éducation reçue, le choix du concours, devaient dans la suite se montrer capables de lui faire honneur dans les places supérieures qui leur seraient confiées. Il importait de leur donner pour collègues et successeurs des jeunes gens pouvant "par leur naissance ou de mérite de leurs parents, partager les mêmes sentiments d'honneur, d'éducation et de probité".

Aux termes de l'arrêté Germinal an XII, le grade de sous-commissaire ne pouvait être obtenu qu'après <sup>un</sup> concours passé à Brest auquel les commis âgés de moins de 30 ans étaient autorisés à prendre part. Le Ministre insistait pour que l'on se montrât sévère et impartial, la préférence ne devant aller qu'au mérite. Les examinateurs ne devaient pas "se contenter de notions vagues et générales, mais exiger des candidats une instruction positive et réelle sur chaque objet/matière de l'examen".

Les épreuves commencées le 5 janvier 1808 durèrent 8 jours. Elles portèrent sur les langues (anglaise, espagnole, portugaise), les mathématiques et l'administration. Six candidats furent proposés pour le grade de sous-commissaire, 2 furent ajournés à un an, deux autres refusés.

Aucun commis principal ne s'était présenté; Decrès estima que c'était là un aveu d'insuffisance qui dans l'avenir leur interdirait tout avancement.

Caffarelli suivait de près les cours de cette école d'administration. Il faisait rédiger par le sous-commissaire Lafosse, commissaire des classes, un manuel sur l'administration des quartiers, établir par les chefs de détails des programmes qu'il renvoyait lui-même et corrigeait deux fois par semaine. Il assistait aux conférences, chaque samedi on lui communiquait les réponses faites aux questions écrites posées par les professeurs, questions et réponses dont il recueillait les meilleures pour en faire un "catéchisme de l'administration".

L'attention avec laquelle il surveillait leur instruction et leur conduite publique et privée, la sollicitude paternelle qu'il leur témoignait produisaient les meilleurs résultats et conduisaient

ces jeunes gens au succès; "si mes occupations le permettaient, disait-il, je me chargerais de guider leurs pas et de leur donner d'utiles leçons".

Le 16 janvier 1810, Napoléon donnait à Caffarelli une dotation de 4 actions de 500 francs de rente sur les produits du canal du Midi.

Le 28 janvier 1810, les frégates "La Clorinde" et la "Renommée", revenant d'une campagne aux Antilles mouillaient sur rade après 70 jours de mer. Elles ramenaient 182 prisonniers provenant de prises glorieuses faites en cours de route et avaient à bord une trentaine de malades.

Arraisonnées par les seuls officiers de santé elles étaient mises en quarantaine; les malades étaient isolés au fort du Mingant et les prisonniers casernés sur la poudrière la "Précieuse" sous la surveillance de marins de l'"Ulysse". Des couvertures supplémentaires, des vivres frais, la double de vin de campagne étaient distribués aux équipages.

Comme il y avait eu peu de décès à la mer, médecins et commandants avaient conclu que la maladie constatée à bord de ces deux frégates était une simple fièvre putride et la libre pratique avait été accordée. Elle était attribuée à la rigueur de la température à cette époque de l'année et aux fatigues d'une longue traversée en continuel branlebas, aux mauvaises conditions de couchage dans un entrepont encombré où étaient entassés les prisonniers. Détail curieux, aucun de ces derniers n'avait été malade; seuls avaient été frappés "des hommes embarqués à contre-cœur qui tremblaient en vue de l'ennemi et dont les capitaines avaient dû constamment exciter le sentiment

de l'honneur". Pas un cas ne s'était déclaré parmi les officiers et les officiers-marinières "animés par la gloire", et couchés dans les conditions meilleures, dans un air plus sain que celui de l'entrepont.

Contrairement aux prévisions des cas de maladie se déclarèrent chaque jour plus nombreux dans les équipages. Deux semaines après leur isolement sur la "Précieuse" des prisonniers et des marins de l'"Ulysse" qui les gardaient furent frappés à leur tour. Au 12 février, ~~plus~~ 300 malades avaient été envoyés à l'hôpital ancien et plus de 100 étaient reconnus atteints de cette affection; on comptait déjà depuis l'arrivée des frégates une douzaine de décès.

Les prisonniers, les hommes fatigués, les convalescents étaient dirigés sur Pontanézen.

On reconnut alors que la maladie n'était autre que celle de Pringle, la fièvre des prisons, d'hôpital, d'entassement dont chaque semaine nos hôpitaux recevaient quelques cas isolés provenant des maisons de détention. C'était le fléau qui avait fait périr tant de marins dans les escadres de Dubois de la Motte et de d'Orvillers, celui qui sévissait avec tant d'intensité chez nos prisonniers à Plymouth.

La terreur se répandit en ville.

On reprocha au Conseil de Santé de ne pas s'être adjoint les médecins civils choisis par le Préfet du Département et de ne pas s'être constitué en "Comité conservatoire de la santé publique". Le commissaire de police se plaignit à Fouché d'avoir été entravé par le Préfet maritime dans l'interrogatoire des prisonniers; ~~et~~ des personnes élevées en fonctions, des magistrats préposés à l'ordre et à la tranquillité publique, qui auraient par suite dû calmer les esprits, entretenaient une prévention funeste; on faisait circuler dans toute

la ville qu'il importait de ne pas sortir de chez soi à jeun, que la peste régnait, qu'on allait faire un cordon et déployer le drapeau noir, qu'il fallait que tout le monde eût de l'ail dans la poche, en mangeât régulièrement, etc... etc ....

Les faits étaient exagérés par la peur. "Or, disait Caffarelli, on ne guérit pas la peur". Toutes les mesures cependant avaient été prises pour arrêter le fléau. Le Comité conservatoire convoqué l'avait constaté et s'était employé à rassurer l'opinion.

Decrès demanda compte au Préfet maritime, manifestant son mécontentement sur la responsabilité qu'avaient prise les officiers de santé de la Marine en ne s'étant pas, dès l'arrivée des frégates, constitués en Comité conservatoire avec les médecins civils, et sur les difficultés rencontrées par le commissaire de police dans l'interrogatoire des prisonniers.

"Certes, répondit Caffarelli, au début, le Conseil de santé s'était mépris en ne croyant pas à la contagion, mais il était revenu de sa méprise. Qui ne se tromperait pas aux premiers indices ? Il a fallu 20 ou 30 jours pour affirmer les effets contagieux: tel est le propre des maladies qui sont, dès l'origine déguisées sous l'apparence d'une faiblesse générale. Je ne suis pas médecin, je ne me suis mêlé en rien de prononcer, cela ne me regarde pas, mais quand je vois le médecin-chef de l'armée anglaise à Valcheren dire la même chose de cette maladie, je conçois que l'on puisse se méprendre. Les 182 prisonniers se portaient bien; on ne pouvait prévoir qu'ils seraient malades quinze jours après".

Quant aux allégations du commissaire de police, elles n'étaient pas fondées; il aurait pu, précautions prises, interroger les prisonniers à Pontanézen. S'il ne l'avait pas fait, c'est qu'il avait

craint la contagion et sa conduite n'inspirait que du mépris.

Les frégates furent évacuées, mises au bassin et sabordées. Après trois jours de lavage à l'eau de mer, elles furent remplies d'eau douce, passées à la chaux vive, asséchées au feu et parfumées au soufre et au nitre.

Bientôt tout le monde en ville fut rassuré.

Le 4 mars, il ne restait plus que des convalescents et le 12 l'épidémie était considérée comme terminée.

Caffarelli adressait des éloges au personnel médical et administratif, aux Filles de la sagesse, témoignait à tous sa satisfaction et assurait les membres du Conseil de santé de ses sentiments affectueux. Il attirait en même temps l'attention du Ministre sur la sagacité, le zèle et le talent des officiers de santé et sur la brillante opération de la ligature de l'artère iliaque externe récemment exécutée pour la première fois en France par le chirurgien de la marine Delaporte auquel la Société d'émulation venait de décerner une médaille d'or.

Au cours de l'hiver le mauvais temps avait rendu la pêche impossible aux habitants de l'île des "Saints" et suspendu pendant plusieurs semaines toute communication avec le continent. "L'île est inondée, avait écrit le Maire au Commissaire général de police qui en avait rendu compte au Ministre de la Marine, la digue et le quai sont ravagés par la mer, les hommes et les femmes sont occupés à les réparer. Il n'y a pas sur le globe un asile plus affreux, la majeure partie des habitants n'a que des pommes de terre sans poison. Depuis un mois, pas de communications avec Audierne. Je ne puis faire ce tableau sans verser des larmes".

Depuis 32 ans, en récompense des services rendus dans le sauvetage du "Magnifique", (I) qui sans elle se serait perdu corps et biens, la Marine était venue en aide à cette population si déshéritée de pêcheurs en lui donnant des vivres avariés ou de moins bonne qualité. Toujours à la recherche d'économies, Decrès trouvait maintenant ce secours injustifié, un "appât à la nonchalance". Ce n'était pas l'avis de Caffarelli qui prenait en mains la défense des habitants de "Saints". "Sur ce rocher stérile au sol ingrat, lui écrivait-il, la population des iliens a augmenté de 100 âmes en 20 années; elle rend des services à la Marine en lui fournissant de bons pilotes. En même temps, il faisait parvenir au maire les vivres de campagne remis par la "Clorinde" et la "Renommée".

Les sévères mesures d'économie qu'il prenait n'empêchaient pas Caffarelli de mettre la Marine à contribution quand l'intérêt du bien public le commandait :

Ayant appris qu'une affection à allure épidémique régnait chez des miséreux du quartier de Lanninon; il les faisait visiter par des officiers de santé et leur délivrait des médicaments de la pharmacie de la Marine.

Il créait à l'hôpital Saint-Louis un service de consultations gratuites où les indigents de la ville et des campagnes pouvaient recevoir les soins des professeurs de l'Ecole de santé.

---

(I) Le vaisseau le "Magnifique", de l'escadre de l'amiral du Chafault, rentrant à Brest, fut pris par un violent coup de vent qui le démâta. Le Commandant De Ruis, ayant perdu complètement la tête, vint prendre un mouillage détestable à 4 milles de l'île de Sein. La mer était démontée; apercevant la situation critique du vaisseau les iliens n'hésitèrent pas à voler à son secours sur leurs barques. Un pilote de l'île, nommé Stéphan, âgé de 25 ans, signifia le danger à l'équipage lui disant que, si le vaisseau restait là pendant la nuit, tous seraient noyés avant le jour. Sans plus attendre il fit dresser des bouts de mâts auxquels on attachait des voiles de fortune, puis, montant sur la passerelle, il commanda la manoeuvre. Par une tempête déchainée, en pleine nuit, il fit passer le raz au "Magnifique" qui, le lendemain mouillait en rade de Brest.

Ardent propagateur de la vaccine, il faisait vacciner par le Conseil de santé les familles désireuses de bénéficier des avantages de la découverte de Jenner; prêchant par l'exemple, voulant étendre cette méthode préventive à tous les habitants du pays, il y faisait vacciner en séance ses propres enfants.

Désireux d'apporter son assistance aux malheureux, il invitait, sur demande du maire, le Conseil de santé à prêter son concours aux administrateurs de l'hospice civil pour élaborer avec eux un règlement relatif à la nourriture et au traitement des malades.

Il assistait la municipalité dans ses oeuvres de bienfaisance en confiant pour le compte de la Marine des ouvrages de mâtellerie et d'étoupage à un atelier de charité créé à Recouvrance pour venir en aide aux veuves de marins dans le besoin et aux femmes de prisonniers (1). "C'est à vous seul, Général, lui écrivait le maire Legros, à votre bienveillance pour les habitants de Brest que je devrai les moyens de faire subsister des familles dénuées de toute ressource? Vous daignez être le protecteur de la classe indigente, jamais elle ne réclame inutilement votre bienveillance".

Il venait au secours du budget de la ville, en fournissant la main-d'oeuvre des forçats pour exécuter certains travaux municipaux, entre autres l'aplanissement du nouveau cimetière extra-muros et la route qui y conduisait.

La situation budgétaire de la ville en 1810 était, en effet angoissante; le maire se demandait si l'on pourrait acquitter ses

---

(1) Cet atelier de charité fut installé dans l'hôpital de Recouvrance édifié sur un terrain donné à la ville en 1692 par le maire Le Gac de l'Armorique vis à vis la chapelle Saint-Sauveur, à l'encognure de la rue de l'Eglise et de la rue du Rempart. La première pierre de cet édifice avait été posée le 30 mai 1696 par le maréchal d'Estrées. Il tombait en ruines quand en 1810 un arrêté du 13 Juillet ordonna d'évacuer les malades sur l'hospice de Brest.

charges de part aux contributions publiques. La commune avait à faire vivre bon nombre de familles dont les soutiens avaient péri dans les combats, étaient en captivité en Angleterre ou en campagne lointaine. Faute d'autre ressource que celle de l'arsenal beaucoup d'ouvriers étaient sans travail.

L'activité du port allait chaque jour en décroissant. Anvers avait supplanté Brest.

"Voici ce qu'est aujourd'hui Brest, le plus beau port de l'Empire français, déclarait au Conseil municipal le 16 mai 1810 le rapporteur du budget de la ville Guilhem :

"Les forces navales qui gardent la rade se réduisent à un vaisseau et trois frégates. Les arsenaux sont, pour ainsi dire sans activité; un vaisseau est en armement, une seule frégate sur les chantiers, les magasins de la Marine peu approvisionnés, une faible garnison qui peut à peine fournir les hommes nécessaires pour garder les postes les plus importants, la population diminuant chaque jour par l'émigration dans d'autres parties de la France de quantité de citoyens qui jadis trouvaient par leurs talents les moyens de subsister honnêtement, les propriétaires de maisons forcés d'en réduire les locations à des prix tellement inférieurs qu'à peine ils suffisent à payer les contributions et à acquitter les réparations, ; ~~xxx~~

votre hospice rempli d'un grand nombre d'individus des deux sexes qui seraient appelés à mourir si on ne les y recevait pas, des mères désolées se privant de leurs enfants en venant nocturnement les déposer à la porte de votre hôpital ~~\*~~ où ils sont admis avec la plus grande humanité et confiés à des nourrices: leur nombre est de 600. Vos commerçants frappés de consternation par les pertes qu'ils ont faites, soit dans les opérations maritimes, soit dans

"les faillites qui se sont succédé dans <sup>la</sup>ci-devant Bretagne. Les four-  
"nisseurs de la Marine réduits par le non paiement des sommes majeures  
"qui leur sont dues, à vendre à vil prix leurs propriétés pour acquit-  
"ter leurs engagements. Les fonctionnaires, arriérés dans leurs trai-  
"tements, obligés pour soutenir leurs familles de se défaire chaque  
"jour de quelque meuble. Votre salle de spectacles fermé depuis  
"plusieurs années et pouvant l'être encore longtemps".

---

Chapitre XIV

-----

Caffarelli cesse ses fonctions de Préfet maritime à Brest. Il est rappelé à Paris au Conseil d'Etat. Il fait partie du Conseil de la Marine; l'École spéciale de la Marine - Ses rapports à l'Empereur sur la nécessité de continuer les travaux du canal de Nantes à Brest, sur le ravitaillement en bois du port d'Anvers - Nommé commissaire extraordinaire dans la 10<sup>e</sup> division militaire à Toulouse en 1813 et dans la 13<sup>e</sup> division militaire de Bretagne aux Cent jours. A la chute de l'Empire, il se retire dans ses terres à Lavelanet de Comminges (Haute-Garonne). Maire, conseiller d'arrondissement, conseiller général, il se consacre aux intérêts de sa commune et du département. Sa mort à l'âge de 85 ans. Son souvenir est maintenu à Brest.

---

Le 8 juin 1810, Caffarelli recevait de Decrès l'ordre de se rendre sur le champ à Paris où l'Empereur le mandait en même temps que l'amiral Ganteaume.

Il remettait son service à Bouvet et quittait Brest, le jour même. "Je quitte Brest, écrivait-il, je regrette les occupations que j'y avais ou qui m'étaient faites, elles étaient pour moi une habitude que me rendaient bien douces les qualités des personnes avec qui je coopérais et leur attachement".

Le 14 juin, l'Empereur le nommait comte de l'Empire. 3 jours après, voulant attacher au service Marine de son Conseil d'Etat 4 conseillers, il l'y appelait avec le Comte Malouet et le baron Najac sous la présidence de l'amiral Ganteaume. Le commis extraordinaire Vénuste Gleizes (1), son "secrétaire intime" à la préfecture

---

(1) Vénuste Gleizes devint plus tard commissaire de la Marine. Il ne doit pas être confondu avec l'officier du Génie Auguste Gleizes, gendre de Caffarelli.

de Brest, le rejoignait à Paris.

A peine était-il en fonctions que Napoléon lui demandait de lui faire connaître ses vues sur le rétablissement de la Marine.

Caffarelli, trouvant que la section Marine avait peu à faire au Conseil d'Etat lui proposa l'institution près du Ministre d'un Conseil de "membres éclairés par l'expérience sur les mouvements, la direction, l'administration générale des ports". Placé sous l'autorité du Ministre, chacun de ses membres serait chargé d'une ou de plusieurs parties de l'administration.

Adoptant ce projet, l'Empereur, le 24 juillet, à St-Cloud, décide la création près du Ministre d'un "Conseil de Marine" composé des 4 conseillers d'Etat de la Section Marine. Ce conseil qui se réunira au moins une fois par semaine, et aussi souvent que le Ministre le convoquera, n'aura que voix consultative; le Ministre, après l'avoir entendu, fera ce qu'il jugera le plus conforme au bien du service. Chaque jour les conseillers travailleront avec lui à ce qui concerne leur direction.

Le même décret fixait leurs attributions et adjoignait à chacun d'eux comme secrétaire un auditeur ou un maître des requêtes.

À Caffarelli revenaient les "marchés", approvisionnements, le transport des munitions et marchandises, le martelage, l'exploitation des bois, les manufactures et forges, la comptabilité des approvisionnements tant en matières qu'en deniers".

L'Empereur lui accordait le 20 septembre une dotation de 10.000 francs sur les biens de la Poméranie.

C'est à la suite d'un de ses rapports que fut créée, le 27 Septembre 1810, sous le nom d'"Ecole ~~fixe et spéciale~~ spéciale de la Marine", l'école navale à la mer. 300 élèves furent répartis sur chacun des 2 vaisseaux "le Tourville" (ex-Ulysse) en rade de Brest et le

"Duquesne" (ex-vaisseau russe le St-Pierre) en rade de Toulon.

"Decrès eût préféré l'école à terre". M. le Ministre, lui dit l'Empereur, vous me proposez de mettre une école de marins à terre "c'est comme si on mettait une école de cavalerie sur un vaisseau" - Oh! pas du tout, Sire, - Au contraire, tout à fait, reprit l'Empereur, connaissez-vous un moyen d'élever ces enfants sous l'eau? - " - Non, Sire, - Alors jusqu'à ce que vous ayez trouvé ce moyen, nous "les éleverons sur l'eau".

Des écoles de Brest et de Toulon, devait sortir à la fin de l'Empire, la double promotion qui, selon Jurien de la Gravière, transforma quelques années plus tard la tenue et la discipline à bord des vaisseaux.

Les travaux du canal de Nantes à Brest commencés en 1806 traînaient en longueur. Certains le déclaraient insuffisant pour approvisionner un arsenal aussi important que celui de Brest. Caffarelli était tout indiqué pour éclairer l'Empereur à ce sujet; celui-ci posa la question : "Comment peut-on évaluer que le service <sup>du canal</sup> de Nantes à Brest sera suffisant pour ce port et de quelle conséquence pourrait-il être?.

"Brest, répondit Caffarelli, est le premier port de l'Europe, "mais placé à l'extrémité d'une pointe, il reçoit avec peine et avec des "dépenses considérables les produits du sol, bois, vivres, fers, "expédiés par Nantes et provenant de toute la France. Le mode actuel "de ravitaillement est très-couteux, certains bâtiments ont mis 6 mois "pour aller de Nantes à Brest. Le transport Quimper - Port-Launay est "très cher. Ces deux causes ont fait tomber Brest dans un anéantissement complet; ainsi sont perdus tous les avantages qu'il présente. "Le canal Nantes à Brest permet de les lui rendre".

Et le 10 avril 1811, dans un rapport des mieux étudiés, Caffarelli établit que la Loire par ses affluents et les canaux communiquant avec la Seine, l'Escaut, le Rhin, la Saône et le Rhône, est le "grand récipient où peuvent arriver les produits français et étrangers". Le canal la prolonge en quelque sorte jusqu'à Brest.

L'approvisionnement normal d'une armée navale représente 115.037 tonnes de matières et de denrées. Certaines, comme le bois, peuvent être amenées par trains flottante à raison de 169 tonnes, d'autres par barques à raison de 214 tonnes par jour. Tenant compte des lenteurs occasionnées par le passage de près de 200 écluses, des conditions de marée dans les secteurs où le canal emprunte des rivières où le flot se fait sentir, d'un chômage de deux mois pour les réparations, Caffarelli estime que pendant 300 jours par an le canal est utilisable. A raison de huit voyages entiers par an et par barque, il faudra construire 115 barques à 6.000 Fr. l'une. Etant donné l'absence de fret au retour leur construction devra être entreprise par l'Etat. "Je ne doute pas, concluait-il, que le canal Nantes-Brest suffise au transport des matières nécessaires à Brest".

Decrès ajoutait : "le canal permettra l'approvisionnement d'une escadre de 45 vaisseaux et de 15 frégates, la construction de 3 vaisseaux, 1 frégate, 1 corvette et la refonte d'autant de bâtiments. Le prix du fret serait à peu près celui du cabotage en raison de la nécessité de faire protéger les convois".

Des objections nouvelles étaient présentées à l'Empereur : le temps considérable (15 années), qu'allait nécessiter pareille entreprise, la possibilité de se contenter d'un canal Quimper-Brest, ne pourrait-on pas également construire dans d'autres ports qu'à Brest.

Les travaux, répond Caffarelli, peuvent être menés de front partout à la fois, la construction du canal peut être ramenée à 10 ans. Le trajet par mer de Lorient à Brest est difficile en raison de la présence de l'ennemi sous les Glénans et dans l'Iroise, des récifs, du manque d'abris; la construction d'un canal Quimper-Brest, par suite du manque d'eau au point de partage et de la nécessité de recourir aux plans inclinés ne doit pas être retenue; en l'an IX d'ailleurs avec Sganzin, sur place, il l'a reconnue irréalisable.

"La nature, ajoute-t-il, a fait beaucoup pour Brest, l'art y a ajouté beaucoup. De tous les sites maritimes Brest réunit les avantages cumulés de tous les autres. En Marine il faut réunir les éléments de force et ne pas les disperser. Un grand établissement coûte moins cher que beaucoup d'établissements partiels".

Et après avoir rejeté le projet du canal Quimper-Brest, il demande la construction en premier lieu de la portion de canal qui doit réunir Brest à Lorient par l'Aulne et le Blavet.

Quant au projet de construction dans des ports autres que Brest, tels que St-Nazaire, Nantes, Paimboeuf, le Havre et St-Malo, il le repousse énergiquement; les frégates construites dans ces deux derniers ports coûtent tous frais compris cinq fois plus cher qu'à Brest.

Il termine enfin en émettant l'avis que le grand projet du canal Nantes-Brest doit recevoir entière exécution.

De la même façon Caffarelli démontrait à l'Empereur la nécessité de ménager nos ressources forestières et les avantages de la voie fluviale pour amener à Anvers les bois de Russie.

L La consommation énorme de bois dans nos arsenaux, tant pour la construction des vaisseaux que pour les besoins des divers services, mettait l'Etat dans l'obligation d'exercer le droit de martelage dans toutes les forêts du territoire aussi bien domaniales que communales et privées. Sur 8 arbres martelés, il n'en était guère admis que 5 en recette définitive et sur ces 5 il n'y en avait qu'un seul de première espèce. Nos ressources forestières étaient par suite insuffisantes et la Marine devait acheter du bois du Rhin, de l'Elbe ou d'Italie.

Etant donné les vastes projets de Napoléon pour sa flotte, les difficultés de transport dans une Europe sans cesse en guerre, on s'était trouvé dans la nécessité de faire dans nos forêts en plus des coupes réglées des coupes extraordinaires. Caffarelli intervenait de tout son poids auprès de l'Empereur contre cette mesure néfaste, l'abattage dans ces conditions nécessitant des éclaircies mortelles, pour les jeunes sujets et les nouvelles pousses; la Convention avait ainsi sans discernement fait tomber nos plus beaux arbres. Mieux valait acheter des bois du Rhin et d'Italie.

Nous ne trouvions chez nous des bois de mâture que pour les petits bâtiments ou les bas-mâts de nos gros vaisseaux. Les meilleurs étaient ceux du Nord, les seuls, disait Caffarelli, que l'on aurait dû employer. En 1809, nous avons acheté 1009 mâts à la Russie, provenant principalement de l'Ukraine. Exploités par des Israélites, amenés par la Dnieper et d'autres rivières, ils arrivaient à Riga par la Dwina, où une chambre de courtiers en avait le monopole. Les frais de transport dépassaient les prix d'achat et les difficultés étaient telles qu'en 1811 il n'y en avait encore qu'une partie arrivée à Koenigsberg.

Le gouvernement russe ayant mis sur les mâts des droits de sortie très-élevés, Caffarelli essaya d'affranchir la Marine du monopole de Riga. En juin 1812 l'ingénieur du génie maritime Penmetreau fut envoyé sur place pour faire dériver les achats vers la Vistule. Mais la guerre ayant éclaté entre la Russie et la France, des ordres lui furent donnés en Août pour se rendre sur la Dwina, l'Ulla, la Bérézina et le Dnieper reconnaître les trains en flottage, en faire l'acquisition pour la Marine et aviser au moyen de les diriger sur la Vistule.

Nos revers arrêterent cette tentative.

Ces études et ces travaux mettaient fréquemment Caffarelli en rapport avec l'Empereur; il l'éclairait sur toutes les questions de son ressort avec la franchise qu'autorisait son absolu dévouement.

Chargé, par la suite, des travaux maritimes et membre de la Commission mixte des travaux publics, il eut dans ses attributions l'étude des ouvrages à exécuter au port de Brest. Il s'efforça de faire aboutir les projets de Trouille, directeur des Travaux maritimes, relatifs aux constructions des casernes, au lazaret de Trébéron et au port de commerce de Porstrein qu'un canal passant dans les fossés du Château devait relier à l'arsenal pour permettre en tous temps la communication par chalands tirés par des forçats, sans avoir besoin de passer par la rade.

Le 3 mars 1813, il recevait une dotation de 4.931 Fr. sur les biens réservés des Provinces illyriennes et, dix jours après, la Grande Croix de l'Ordre de la Réunion.

Au mois d'Août de la même année, il accompagnait à Cherbourg, où le rejoignait son frère l'évêque de Saint-Brieuc, l'Impératrice Marie-Louise à qui l'Empereur avait attaché le général Auguste Caffarelli, et assistait avec eux à l'inauguration du bassin Napoléon.

Cette année, il avait été plusieurs fois sur le point de visiter la Hollande et Anvers; une secrète jalousie de Decrès l'en avait chaque fois empêché.

Mais voici venus les mauvais jours de l'Empire. Napoléon appelle à lui ses serviteurs les plus éprouvés. Dans les graves conjonctures de la fin de 1813, il juge nécessaire d'envoyer, munis de pouvoirs extraordinaires dans chacune des divisions militaires, des commissaires choisis parmi les personnalités de premier rang, investies de la Considération publique : "Nous désirons, disait le décret les instituant "que vous voyez dans le choix que nous avons fait de vous pour une mission où vous êtes appelés à rendre d'importants services un nouveau témoignage de notre confiance dans votre attachement à notre personne "et votre dévouement au bien de l'Etat".

Les commissaires extraordinaires étaient chargés d'accélérer les levées de la conscription, l'armement des troupes, les approvisionnements des places, l'organisation des gardes nationales; ils pouvaient ordonner des levées en masse, des mesures spéciales de haute police, traduire devant les commissions militaires toute personne suspectée d'intelligence avec l'ennemi ou de troubler la sécurité publique, faire des proclamations et prendre des arrêts auxquels les autorités civiles et militaires étaient tenues de se conformer.

L'Empereur nomma Caffarelli commissaire extraordinaire dans la 10<sup>e</sup> Division à Toulouse; cette division comprenait les 6 départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn et Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Dans sa mission Caffarelli était assisté de l'auditeur en Conseil d'Etat Panat.

Cette contrée du Midi était divisée par les opinions politiques. Les classes moyennes, lasses de la guerre, nourrissaient des projets hostiles au Gouvernement. Une association, masquée sous le nom de "confédération chrétienne", se tenait prête à exploiter les événements. Caffarelli connaissait bien son pays. Des enquêtes lui procurèrent la liste des perturbateurs; il les jugea plus méprisables que dangereux. Son langage fut sévère et son commandement absolu. S'il ne put obtenir partout le dévouement; il prescrivit au moins la soumission et le silence; sans permettre aucune persécution il concentra son autorité dans les mesures indispensables à l'ordre public, à l'approvisionnement du peuple et de l'armée et à la défense nationale.

Des premiers jours de 1814 au 10 avril, il prépare par son administration la bataille qui se livrera sous Toulouse, il seconde dans ses opérations militaires, le maréchal Soult que les Anglais, pressent, harcèlent sans relâche et font retirer de Tarbes sur Montrejeau, St-Gaudens et Muret. Ils vont arriver devant Toulouse. Par prudence, Caffarelli a évacué le trésor, les archives et les registres. La ville a des établissements immenses, arsenal, poudreries, magasins militaires. "C'est la clé du Midi, écrivait-il à Decrès, le 29 mars, "elle communique avec les 2 mers. Le maréchal eût désiré que les habitants se formassent en légions au nombre de 10.000 hommes auxquels il

"aurait ajouté les conscrits des dépôts, mais la stupeur, le mécontentement, les réquisitions rendent les habitants incapables de cette résolution courageuse, je le lui ai exposé. Cependant j'ai fait une proclamation qui a été affichée partout; elle n'a pas donné de l'énergie; il paraît avoir renoncé à son projet. Toulouse évacuée par l'armée sera une ville aussitôt envahie. Y verra-t-on l'ennemi avec satisfaction? J'ai le coeur déchiré quand j'y pense. Appellera-t-on un Bourbon? Je ne le crois pas, mais il trouvera des partisans et leur nombre s'accroîtra s'il y vient. Il faut fermer les yeux sur le tableau de l'avenir".

Caffarelli semble deviner l'issue de la bataille qui va se livrer; il prévoit la chute de Montauban, ville plus dangereuse que Toulouse, où l'esprit de sédition s'est déjà manifesté et se dispose à suivre le quartier général.

Après la bataille du 10 avril, Soult se repliait. Les alliés étaient entrés dans Paris. Napoléon avait abdiqué à Fontainebleau.

L'Empire tombé, la Restauration reprochait à Caffarelli le terme d'"esclaves couronnés" employé dans une de ses proclamations, le tint à l'écart. Il eût pu moyennant quelques concessions trouver dans le nouveau régime une place égale à celle qu'il perdait. Il préféra la retraite.

Il reçut toutefois, le 12 Août 1814, un brevet de chevalier de St-Louis, nomination qui confirmait ses droits acquis à cette décoration avant la Révolution à la fin du règne de Louis XVI.

Quelques mois plus tard, le 20 mars 1815, Louis XVIII était en fuite. Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, entra en tromphateur aux Tuileries.

;La reconnaissance faisait à Caffarelli un devoir de lui offrir ses services. Il accourait le 15 avril à Paris et reprenait sa place au Conseil d'Etat.

; L'agitation royaliste renaissait partout. Dans certaines régions on pouvait craindre une nouvelle guerre civile alimentée par les secours des alliés, bien décidés cette fois à ne pas déposer les armes avant d'avoir renversé l'"Usurpateur", ennemi du repos public.

En ces heures graves l'Empereur institua comme en 1813 des commissaires extraordinaires dans chaque division militaire, dans le but d'enlever aux royalistes les fonctions administratives et de les confier à des bonapartistes. Il nomma Caffarelli commissaire extraordinaire dans la 13<sup>e</sup> division militaire en Bretagne; son ancien secrétaire intime

*A Rennes on attendait impatiemment la convocation de électeurs, pour la réunion de Champ de Mars, où devaient être modifiées nos Constitutions selon l'intérêt et la volonté de la Nation; certains allaient jusqu'à dire que Napoléon allait abdiquer et proclamer la République.  
Il s'était constituée, avec de filiales à Rennes et à Nantes, une fédération dite "association fédérale bretonne" composée d'hommes -----*

connu la Révolution, appartenant à la classe moyenne, capables de contrebalancer utilement les deux autres groupes de la population les nobles et le peuple. La jeunesse studieuse de Nantes y avait adhéré avec transport et avait envoyé des délégués près du Préfet d'Ille et Vilaine, le baron Méchin, qui lui avait apporté son concours. ~~son arrivée~~ Caffarelli avait, à la annonce de cette fédération, éprouvé quelque inquiétude. Il se rassura vite lorsqu'il apprit qu'elle s'était constituée librement par un élan spontané et sous ~~l'autorité~~ l'autorité préfectorale qui en réglait

Quelques mois plus tard, le 20 mars 1815, Louis XVIII était en fuite. Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, entra en tromphateur aux Tuileries.

; La reconnaissance faisait à Caffarelli un devoir de lui offrir ses services. Il accourait le 15 avril à Paris et reprenait sa place au Conseil d'Etat.

; L'agitation royaliste renaissait partout. Dans certaines régions on pouvait craindre une nouvelle guerre civile alimentée par les secours des alliés, bien décidés cette fois à ne pas déposer les armes avant d'avoir renversé l'"Usurpateur", ennemi du repos public.

En ces heures graves l'Empereur institua comme en 1813 des commissaires extraordinaires dans chaque division militaire, dans le but d'enlever aux royalistes les fonctions administratives et de les confier à des bonapartistes. Il nomma Caffarelli commissaire extraordinaire dans la 13<sup>e</sup> division militaire en Bretagne; son ancien secrétaire intime Gleizes, alors commis principal de la Marine à Lorient, lui était adjoint.

~~indivises, harpes, Rennes, était constituée une~~ "association fédérale bretonne" composée d'hommes aimant la Bretagne, ayant connu la Révolution, appartenant à la classe moyenne, capables de contrebalancer utilement les deux autres groupes de la population les nobles et le peuple. La jeunesse studieuse de Nantes y avait ~~admis~~ adhéré avec transport et avait envoyé des délégués près du Préfet d'Ille et Vilaine, le baron Méchin, qui lui avait apporté son concours. ~~son arrivée~~ ~~à son arrivée~~, Caffarelli avait, à la annonce de cette fédération, éprouvé quelque inquiétude. Il se rassura vite lorsqu'il apprit qu'elle s'était constituée librement par un élan spontané et sous ~~l'autorité~~ l'autorité préfectorale qui en réglait

l'impulsion avec la sagesse nécessaire et le dévouement qui l'animait pour l'Empereur. Cette confédération devait "prévenir la guerre civile et avait pour but d'unir plus particulièrement tous les amis de la patrie, de la liberté et de l'Empereur, en laissant dans un hon- teux abandon le petit nombre de Français indignes de ce titre qui appelleraient l'étranger et se porteraient à des excès à l'Intérieur". Enfin elle devait disparaître dès que S.M. aurait fait connaître que les dangers de la Patrie avaient cessé.

Aussi le lendemain de son arrivée Caffarelli pouvait-il écrire à Carnot, Ministre de l'Intérieur que "dans l'état actuel de la province elle était la barrière la plus salutaire à opposer aux factieux".

L'avènement de cette fédération était célébré par un banquet de 4 à 500 couverts auquel assistèrent préfets, généraux, fonctionnaires, officiers, soldats et artisans. Caffarelli y fut invité. Des toasts à l'Empereur, à Marie-Louise, au Prince impérial, des hymnes patriotiques le ramenèrent définitivement à la cause des Fédérés. Les Préfets du Finistère, du Morbihan, des Côtes du Nord et de l'Ille et Vilaine se distinguaient par leur clairvoyance, leur dévouement, leur énergie, leur sagesse et leurs talents. Les ecclésiastiques toutefois, principalement ceux appartenant au bas clergé, tout comme en Normandie et en Vendée, employaient leur traditionnelle puissance au profit des Bourbons. "Un recteur ordonne et l'on agit, il veut

*Parfois la tranquillité et menacé et sera compromise si on n'organise le départ de bataillon de guerre. Malgré ces conseils Davout permit de laisser les bataillons sur l'armée, et surtout à la frontière, on n'aurait eu l'ordre de les rest avec les dépôts et les réserves locales. Pour assurer l'unité de commandement le général Deboborde est mis à la tête de 122, 132 et 232 divisions militaires. Caffarelli rejoint Paris.*

des Pairs le 2 juin 1815.

Il avait l'insigne honneur de dîner avec l'Empereur la veille de son départ pour l'armée.

l'impulsion avec la sagesse nécessaire et le dévouement qui l'animait pour l'Empereur. Cette confédération devait "prévenir la guerre civile et avait pour but d'unir plus particulièrement tous les amis de la Patrie, de la liberté et de l'Empereur, en laissant dans un hon-teux abandon le petit nombre de Français indignes de ce titre qui appelleraient l'étranger et se porteraient à des excès à l'Intérieur". Enfin elle devait disparaître dès que S.M. aurait fait connaître que les dangers de la Patrie avaient cessé.

Aussi le lendemain de son arrivée Caffarelli pouvait-il écrire à Carnot, Ministre de l'Intérieur que "dans l'état actuel de la province elle était la barrière la plus salutaire à opposer aux factieux".

L'avènement de cette fédération était célébré par un banquet de 4 à 500 couverts auquel assistèrent préfets, généraux, fonctionnaires, officiers, soldats et artisans. Caffarelli y fut invité. Des toasts à l'Empereur, à Marie-Louise, au Prince impérial, des hymnes patriotiques le ramenèrent définitivement à la cause des Fédérés. Les Préfets du Finistère, du Morbihan, des Côtes du Nord et de l'Ille et Vilaine se distinguaient par leur clairvoyance, leur dévouement, leur énergie, leur sagesse et leurs talents. Les ecclésiastiques toutefois, principalement ceux appartenant au bas clergé, tout comme en Normandie et en Vendée, employaient leur traditionnelle puissance au profit des Bourbons. "Un recteur ordonne et l'on agit, il veut de l'énergie, il l'obtient; il commande l'opposition, elle devient un devoir".

Rentré à Paris, Caffarelli était nommé membre de la Chambre des Pairs le 2 juin 1815.

Il avait l'insigne honneur de dîner avec l'Empereur la veille de son départ pour l'armée.

Huit jours après, c'était Waterloo.

A la différence de ces hauts dignitaires que Napoléon avait "écrasés" d'honneurs et de richesses et qui s'accoutumaient de Louis XVIII, Caffarelli, fidèle à l'Empereur, se retira.

■ Pendant 15 années au service du Consulat et de l'Empire, alors que tant de fonctionnaires avaient acquis des fortunes par des malversations dans les finances de l'Etat, Caffarelli était demeuré l'administrateur intègre, " dont la probité et la justice faisaient un de ces religieux gardiens du bien public qui accomplissent par devoir ce que d'autres tentent par ambition". En lui décernant la décoration "de Grand Officier de la Légion d'honneur Bonaparte avait dit : "Je la donne à un homme qui a pu gagner des millions et qui s'en est "gardé".

Cette conscience était accompagnée d'une remarquable intelligence du service à laquelle Forfait et Decrès avaient souvent fait appel, "Vous avez, comme Conseiller d'Etat, lui avait écrit de dernier quelques jours avant son départ de Brest, participé aux discussions qui ont amené les institutions actuelles, vous les maintenez "comme préfet maritime du 1<sup>o</sup> port militaire, et sous ce rapport je ne "puis que désirer recevoir des observations que votre position et vos "lumières personnelles doivent rendre fort utiles".

Compatissant envers les humbles et les malheureux, Caffarelli avait toujours associé la persuasion à la fermeté et appliqué avec humanité les mesures rigoureuses imposées par les circonstances. Il aimait le peuple et par cela même il était l'ennemi de la démagogie. "Il faut parler à la foule, disait-il, le langage de l'autorité".

Et cette autorité que Bonaparte au lendemain du 18 brumaire avait déclaré "la première condition pour consolider la République", il l'avait toujours, avec la responsabilité qui en découle, revendiquée entière pour lui Préfet maritime, chef de son arrondissement, seul responsable envers le Gouvernement, comme pour les chefs des services sous ses ordres seuls responsables envers lui! "Celà va mal, avait-il coutume de dire, quand ce n'est pas une seule tête qui gouverne tout".

Son dévouement à l'Empereur lui avait toujours fait un devoir de lui exposer avec franchise ses vues sur la Marine; il en avait reçu des marques de confiance qui portaient ombrage à Decrès et celà d'autant plus que son accession au Ministère de la Marine et des Colonies avait été envisagée.

Napoléon toutefois en avait été dissuadé.

Il en donnait le motif à Las Cases à Ste Hélène, le 12 mai 1816: "Caffarelli avait été perdu dans son esprit parce qu'on s'était artificieusement étudié à lui peindre sa femme comme une "faiseuse d'affaires", ce qu'on savait équivaloir à une prescription certaine".

Las Cases assure, en note dans son mémorial, que "ces expressions avaient été prononcées dans des intentions tout à fait bienveillantes pour Caffarelli et que l'Empereur, en mentionnant les causes mises en avant par l'intrigue pour écarter du Ministère cet administrateur distingué, avait été loin de prononcer qu'elles avaient été "réelles, bien au contraire".

On sait que s'il avait doté la Marine d'un matériel de premier ordre et d'équipages disciplinés et braves, Napoléon n'avait pu trouver de chefs pour ses flottes comme il en avait trouvé pour ses armées.

Jaloux de sa faveur, sans foi dans le succès, ennemi de toute entreprise audacieuse, courtisan adroit et rusé, son Ministre de la Marine, Decrès, qui disait à Marmont "que cet homme était fou", avait repoussé les officiers de la vieille Marine venus à la paix d'Amiens offrir leurs services à l'Etat et avait écarté de son choix ceux qui auraient pu devenir ses rivaux. "Soit défaut de jugement, soit défaut de conscience, a dit de lui Jurien de la Gravière, il ne choisit jamais pour les missions les plus importantes que des hommes médiocres complètement au-dessous des tâches qui leur étaient confiées".

Deux fois au cours de l'année 1805, à Toulouse en janvier et à la Corogne en juillet, Villeneuve manquant de confiance en soi, et de confiance en ses officiers, ses équipages et ses vaisseaux l'avait supplié de le relever de son commandement; deux fois, sourd à ses demandes, cependant si émouvantes, Decrès l'avait maintenu dans ses fonctions.

Ministre à sa place, tout autre eût été Caffarelli. Sa foi dans les destinées de l'Empereur, sa volonté bien arrêtée de le seconder dans ses vues, sa connaissance des hommes lui auraient fait tenter l'impossible pour arriver au succès. Peut-être aurait-il trouvé ce chef d'escadre enthousiaste, entreprenant, audacieux qui n'eût pas craint de "courir des risques pour faire la guerre et de perdre 4 ou 5 vaisseaux pour gagner une bataille", que Napoléon demanda vainement à Decrès.

Ce qu'on peut avancer c'est qu'étant donné sa conception de l'autorité il n'aurait pas confié le commandement d'une escadre à un amiral, si brave fût-il, qui se sentait écrasé par sa responsabilité et convaincu, quelque parti qu'il prît, de ne pouvoir prétendre à aucun succès.

On peut affirmer qu'il ne l'aurait pas maintenu contre son gré dans ses fonctions.

Notre Marine n'aurait peut-être pas connu Trafalgar.

L'agitation qui suivit le retour de Louis XVIII, et les troubles <sup>qui</sup> régnerent dans le Midi, l'assassinat du général Ramel par les "Verdets" à Toulouse ne permirent pas à Caffarelli de rejoindre son pays.

Tous les "biens pensants" et jusqu'à des parents, auxquels cependant il avait fait rendre leurs hôtels et qui à la Première Restauration n'avaient pas osé lui fermer leurs portes, se tournèrent contre lui.

Son nom et celui de son frère l'adjudant général figurèrent un moment sur les listes d'exil.

Ce n'est que le 15 octobre 1815 que les événements lui permirent de revenir dans le Midi, qu'il ne devait plus quitter.

Il avait acquis les terres de St Cizy et de Lavelanet, ancien patrimoine de sa famille maternelle. Il s'y fixa avec les siens, ~~se~~ s'employant à surveiller l'éducation de ses filles et à pourvoir à leur établissement, aidé dans cette tâche par la comtesse Caffarelli toute attachée à ses devoirs de mère de famille et de maîtresse de maison.

Leur pensée se reportait souvent vers Brest; ils y avaient laissée, inhumée dans un endroit secret et retiré du port, une fillette de 3 ans, Joséphine, décédée quelques mois avant leur départ.

Sous leur préfecture on y avait vu des personnages les plus distingués de l'Armée et de la Marine et des personnalités telles que le prince Jérôme, le maréchal Angereau Pauline, etc ... Mme Caffarelli avait fait les honneurs de ses salons avec autant de grâce que d'éclat, secondant à merveille son mari dans tout ce qui pouvait amener l'union dans les coeurs et dans les esprits.

De son côté, le Préfet maritime avait souvent appelé près de lui des parents, des amis, que la tempête révolutionnaire avait ruinés: sa maison, sa table étaient les leurs; il avait obtenu la radiation de la liste des émigrés d'un grand nombre d'officiers de marine et avait sollicité en leur faveur des pensions et des restitutions de biens devenus propriétés nationales. L'Empereur avait toujours fait droit à ses demandes.

Chez les humbles et les ouvriers de l'arsenal le souvenir de ses bontés était tel que trente ans après il était aussi fidèle qu'au moment de son départ.

Ses anciens collaborateurs ne l'oubliaient pas dans sa retraite. Le directeur des Travaux Maritimes Trouille le tenait au courant de ses projets. Caffarelli s'était vivement intéressé à son plan de couverture des 4 bassins de Pontaniou par une charpente de fer unique, "la plus vaste de l'Europe et dont il n'existait aucun exemple du genre ni en Angleterre ni à Pétersbourg".

En 1819, il eût la douleur de perdre sa femme et neuf ans plus tard une fille mariée de 24 ans, Mme Alquier Bouffard. Il supporta avec courage ces deux épreuves reportant son affection sur les deux filles qui lui restaient Mme Gleizes et Mme de Foix.

Nommé par le Roi membre du Conseil d'arrondissement de Muret en 1820, maire de Lavelanet et conseiller général de la Haute-Garonne en 1830, il se consacra avec sa conscience habituelle et sa grande expérience aux intérêts de sa commune et du département.

Sa santé, qui autrefois avait causé tant d'inquiétude à sa famille, s'était maintenue à Brest et améliorée à Paris, s'était consolidée par la vie à la campagne.

Il aimait s'adonner aux travaux des champs et consacrait de longues heures à la lecture.

Le 5 avril 1816, le Grand chancelier de la Légion d'Honneur lui avait demandé le renvoi des décorations, diplômes, brevets relatifs à cet ordre, supprimé par ordonnance royale du 28 juillet 1815. L'année suivante sa décoration de grand Officier lui fut rendue.

Sous le Ministère Decazes, M. de St-Aulaire fut chargé de s'informer <sup>auprès</sup> de Mme la Comtesse Auguste de Caffarelli s'il n'accepterait pas la pairie en même temps que plusieurs fonctionnaires de Napoléon, entre autres le comte de Ségur: il remercia, mais refusa.

Il vit avec confiance s'accomplir la Révolution du juillet et en discerna l'avenir.

Le gouvernement de Louis Philippe, pour réparer autant que possible le tort que lui avait fait éprouver sa réforme prématurée, porta de 4.925 Fr. à 6.000 sa pension que la Restauration lui avait marchandée mois par mois et lui offrit de nouveau d'entrer à la Chambre des Pairs. Une seconde fois il refusa; ses décisions prises étaient inébranlables.

"Mais cet homme inflexible, écrit M. de Rémusat qui le connut alors, était aimable et serein. Dans les dernières années de sa vieillesse une bienveillance active et constante donnait un charme à son commerce. Même alors, en restant fidèle à d'anciennes amitiés, il se montrait capable d'amitiés nouvelles. IL aimait la jeunesse et s'en faisait aimer. Son esprit animé par mille souvenirs prêtait à son entretien un intérêt soutenu".

A 81 ans il cessa toute fonction publique.

Quatre ans, plus tard, un amaigrissement progressif, des douleurs accablantes, l'avertirent que la fin approchait. La mort ne surprit point ce sage. Il s'y prépara avec calme et s'éteignit le 14 avril 1845. Il avait 85 ans.

Suivant sa volonté ses obsèques eurent lieu dans la plus grande simplicité. Sa famille, quelques amis, la population des champs suivirent son cercueil dans l'humble église du village de Lavalanet dans le cimetière duquel il repose près des siens.

Il laissa à sa fille aînée, mariée au colonel Gleizes, son château de Lavalanet.

"Si je laisse à ma fille, avait-il écrit, tous ces tableaux relatifs à l'Empereur Napoléon, c'est pour les conserver au château comme un témoignage de la reconnaissance que je lui dois, pour la confiance dont il m'a honoré, les dignités dont il m'a décoré, les récompenses que j'ai reçues de lui, et qui sont telles que, de l'humble fortune à laquelle j'étais condamné lorsqu'il m'appela dans ses conseils, j'ai pu en acquérir une honorable tant pour moi que pour vous, mes enfants".

Ses descendants ont pieusement respecté ses volontés : l'intérieur du château est resté tel qu'il l'a laissé avec ses tableaux, ses portraits et ses souvenirs. Le colonel et Mme Bézard, son arrière petite-fille, y conservent toujours les traditions de cette belle famille des Caffarelli, "ces fanatiques de l'honneur", comme les appelait Napoléon.

Sur l'initiative de l'amiral Grivel, préfet maritime à Brest, le gouvernement de Louis-Philippe décida qu'un bâtiment à vapeur de l'Etat porterait le nom de "Caffarelli", en mémoire du conseiller d'Etat ancien préfet maritime dans ce port, dont les services distingués et l'administration sage et ferme avaient laissé dans la Marine le plus honorable souvenir".

Le 29 mai 1847 la frégate à vapeur le "Caffarelli" était lancée à Brest.

Plus tard son nom fut donné à une batterie située à la Pointe, face à la rade. Déclassée depuis plusieurs années, elle a disparu dans les travaux d'agrandissement de l'arsenal exécutés actuellement.

Depuis, pas la moindre inscription à l'angle des rues ou sur une place publique de cette ville de Brest qu'il favorisa, ni dans les services de cet arsenal qu'il organisa et dirigea en véritable chef, ne rappelait son souvenir.

On pouvait craindre qu'il tombât dans l'oubli. Une occasion allait nous permettre de le faire revivre.

Invité à prononcer le discours d'usage à la séance inaugurale des cours à l'Ecole annexe de médecine navale le 3 novembre 1938, sous la présidence du Préfet maritime et en présence du Sénateur-maire et des plus hautes autorités civiles et militaires, nous avons exalté la mémoire de ce grand bienfaiteur du corps de santé et rappelé les services qu'il rendit à la Marine et à la Municipalité.

" Nous émettions le vœu que dans ce port qu'il gouverna, dans cette ville qu'il favorisa, ne se perde pas, car il est un symbole de l'antique vertu, le nom de Marie, Joseph Caffarelli."

Le 26 décembre suivant, sur la proposition de M. le Docteur Le Gorgeu, Sénateur-maire, le Conseil municipal décidait que son nom serait donné à une rue en ~~percement~~ dans le quartier du nouvel hôpital civil.

Quelques jours après M. le Vice-amiral Traub, préfet maritime donnait le nom de Porte Caffarelli à l'entrée principale de l'arsenal à Lanninon.

Brest conservera toujours maintenant le souvenir de cette noble et belle figure de la Marine impériale.

---

BIBLIOGRAPHIE

à classer par  
ordre alphabétique

- Marquis d'Audiffret - Séance de la Chambre des Pairs 16 et 17 juillet 1845.  
(Annales maritimes et coloniales 1845)
- Dr. Ch. Auffret - Les Ozannes
- Flavien d'Aldeguier - Notice sur la vie privée et militaire de Joseph Maximilien Caffarelli du Falga.
- Archives nationales - AA.53 - AA.63 - AFIV840 - 859<sup>6</sup> - 859<sup>II</sup> - 859<sup>22</sup> - 614 - 708 - 18 - 19 - 196 - 211 - 222 - 235 - 260 - 376 - 393 - 430 - 464 - 480 - I206 - 204 - CC 248.
- Archives du château de Lavelanet
- Comte Begouen - Charles Ambroise Caffarelli, chanoine, préfet, chanoine.  
(Extrait des mémoires de l'Académie des sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse I2 séries Tome VII).
- de Bonnafoux - Capitaine de vaisseau - Mémoires -  
Bibliothèque de la Ville de Brest
- Arnault, Jay, Jouy, Marins - Bibliothèque nouvelle des contemporains  
T. IV
- de Coincy - Inspecteur adjoint des eaux et forêts; les bois de la Marine sous le 1<sup>o</sup> Empire (Extrait du Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et de Belfort n<sup>o</sup>6 juin 1814)
- Conseil municipal de Brest - Séances du 14 mai 1810, du 7 juin et du 6 mai 1809.
- Correspondance de Napoléon avec le Ministre de la Marine (1804-1815)  
(Extrait d'un portefeuille de Ste-Hélène).
- Delournel - Histoire anecdotique de Brest.
- Dauvin (7 L.) Les bagnes.
- Eymin et Doneaud - Revue maritime et coloniale. Les ports militaires de la France (1866 - T.17)
- Fonlupte-Esperaber - Etude historique et critique sur le recrutement et le salaire des ouvriers des arsenaux.
- Gleizes, Venuste - Commissaire de la Marine. Mémoire sur l'Etat actuel des bagnes en France (Annales maritimes et coloniales mars 1840).

Giraud et Lecomte - Chronique de la Marine française.

Jurien de la Gravière - Les guerres maritimes sous la République et l'Empire T.2

Jurien de la Gravière - Souvenirs d'un Amiral T.2

Kerneis - Bulletin de la Sté académique de Brest 1890-91

Kéravel - Capitaine de frégate en retraite (Histoire d'une flotte du temps passé (Revue maritime et coloniale 1<sup>o</sup> Janvier 1890).

Lévot - Dossier des marins (3 manuscrits) Bibliothèque de la Marine Brest

Levot - Notes biographiques manuscrites.

Levot - Précis sur la canalisation de la Bretagne -Annuaire de Brest 1847

Levot - Brest sous le Directoire et le Consulat. 1875

Levot - Histoire de la ville et du port de Brest T.2 1864-1866

Levot  
Les Cases - Mémorial de Ste-Hélène

Laurier - Sous-Commissaire de la Marine - Les conseils d'administration des ports militaires - Revue maritime et coloniale 1892 T.II2

Le Gallo - Les cent jours.

Mathieu - Médecin de la Marine -Inoculation et vaccination au port de Brest de l'an II à 1809. Archives Médecine Navale 1924

Moret - Recherches historiques sur l'administration de la Marine.

Abbé Pommeret - Vice-Président de la Sté d'émulation des Côtes du Nord Mgr Caffarelli et la renaissance religieuse du diocèse de St-Brieuc après le Concordat.

Prigent (R) - Archiviste paléographe du 2<sup>o</sup> Arrondissement maritime - Répertoire, mémoire des archives de l'Arrondissement Série A, Commandement de la Marine dans le port.

Revue bretonne et maritime - Extrait de la vie d'un vieux marin, une conversation à la Pointe. (Bibliothèque de la Marine).

Framond J. - Manuel d'histoire maritime de la France de son origine à 1815.

Trouille - Correspondance - Archives du Commissaire en chef Lemoine.

Victoires et conquêtes des français - par une Société de militaires et gens de lettres (1834)

Lettres du Préfet Maritime du 3<sup>o</sup> Arrondissement aux Ministres de la Marine et des Colonies de l'Intérieur, de la Justice, de la Police, au 1<sup>o</sup> Consul. 2 A<sup>2</sup> I à 2 A<sup>2</sup> 36.  
Archives Marine Brest.

Lettres du Ministre de la Marine et des colonies au Préfet maritime du 3<sup>o</sup> Arrondissement 2 A<sup>1</sup> à 2 A<sup>30</sup> Archives Marine Brest

Lettres du Préfet Maritime aux chefs des divers services 2 A<sup>3</sup> I à 2 A<sup>3</sup> 36 - Archives Marine - Brest

Conseil de Marine - Annales maritimes et coloniales années 1809-1815 T. I

Les grands livres - T. I Bibliothèque de <sup>l'école de</sup> médecine navale de Brest.

Levot - Le "Vétéran" à Concarneau.

Dr. P. Bonnette - Le calvaire médical de St Domingue et de la Guadeloupe ans X et XI - "Hippocrate" - Revue d'humanisme médical octobre 1938.

Triaire - Napoléon et Larrey

Emile Franceschini - "Charles Jacob de Bléchamp, le beau-père de Lucien Bonaparte" - Revue des études napoléoniennes - mars-avril 1939.

Sidney-Daney - Histoire de la Martinique depuis la colonisation jusqu'en 1815.

Th. Caradec - Autour des îles de la Côte bretonne.

Rouyer - Lieutenant de Vaisseau - Le blocus de Brest par les Anglais (août 1799 à 1802).  
Travail de l'École supérieure de guerre (1924).

Henry Houssaye - 1815. La Première Restauration = ~~La Première Restauration~~ La Retour de l'île d'Elbe les Cent Jours

Robert Surcouf - Un capitaine corsaire = Robert Surcouf. ; d'après les livres de bord de ses bâtiments, les archives de la famille et les documents de la marine à H. Malo